

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-001

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Thierry MONIN

Monsieur Thierry MONIN expose au Conseil qu'en vertu des articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil communautaire est invité à désigner un secrétaire de séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berser
Levraut

ID : 073-200040798-20200224-2020_01-DE

Désigne Jean-Baptiste MARTINOT secrétaire de séance.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-002

Objet : Vote du compte de gestion 2019 du budget principal

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Chaque année, l'ordonnateur et le comptable établissent chacun un bilan financier de leur comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif, celui du comptable le compte de gestion.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président en disposant de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal. Le compte administratif doit être arrêté au vu du compte de gestion, lequel doit être approuvé au préalable. En effet les deux documents retraçant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Le compte de gestion comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), ainsi que le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Après examen du compte de gestion 2019 du budget principal établi par le comptable tel que présenté ci-après, celui-ci apparaît en tous points conforme aux réalisations de l'exercice.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	14 212 415,82	16 269 462,84	2 057 047,02
	Investissement	6 275 707,66	4 375 257,70	-1 900 449,96

Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)		1 551 580,18	1 551 580,18
	Report investissement (001)		822 424,78	822 424,78

Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			3 608 627,20
	Investissement			-1 078 025,18
	Total			2 530 602,02

Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement	3 649 607,81	2 145 800,00	-1 503 807,81
	Solde	3 649 607,81	2 145 800,00	-1 503 807,81

Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	14 212 415,82	17 821 043,02	3 608 627,20
	Investissement	9 925 315,47	7 343 482,48	-2 581 832,99
	Solde	24 137 731,29	25 164 525,50	1 026 794,21

Le résultat cumulé de la Communauté de communes Val vanoise fin 2019 est de 1 026 794,21€.

Le Conseil est invité à voter le compte de gestion 2019 du budget principal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vote le compte de gestion 2019 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-003

Objet : Vote du compte de gestion 2019 du budget annexe transport scolaire

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Après examen du compte de gestion 2019 du budget annexe transport scolaire établi par le comptable tel que présenté ci-après, celui-ci apparaît en tous points conforme aux réalisations de l'exercice.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	1 017 759,84	1 056 157,88	38 398,04
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)		272 188,93	272 188,93
	Report investissement (001)			0,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			310 586,97
	Investissement			0,00
	Total			310 586,97
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	1 017 759,84	1 328 346,81	310 586,97
	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Solde	1 017 759,84	1 328 346,81	310 586,97

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe transport scolaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vote le compte de gestion 2019 du budget annexe transport scolaire tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-004

Objet : Vote du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE des Allues

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Après examen du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE ALLUES établi par le comptable tel que présenté ci-après, celui-ci apparaît en tous points conforme aux réalisations de l'exercice.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	182 756,80	182 756,80	0,00
	Investissement	182 756,80	5 347,76	-177 409,04
Report de l'exercice 2018	Fonctionnement (002)			
	Investissement (001)	5 347,76		-5 347,76
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-182 756,80
	Total			-182 756,80
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-182 756,80
	Solde			-182 756,80

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Allues.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vote le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Allues tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-005

Objet : Vote du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE de Champagny en Vanoise

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Après examen du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Champagny en Vanoise établi par le comptable tel que présenté ci-après, celui-ci apparaît en tous points conforme aux réalisations de l'exercice.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	452 145,55	454 944,85	2 799,30
	Investissement	437 934,10	452 145,55	14 211,45
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)	2 799,30		-2 799,30
	Report investissement (001)	60 215,20		-60 215,20
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-46 003,75
	Total			-46 003,75
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	454 944,85	454 944,85	0,00
	Investissement	498 149,30	452 145,55	-46 003,75
	Solde	953 094,15	907 090,40	-46 003,75

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Champagny en Vanoise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vote le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Champagny en Vanoise tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-006

Objet : Vote du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE de Bozel

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Après examen du compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Bozel établi par le comptable tel que présenté ci-après, celui-ci apparaît en tous points conforme aux réalisations de l'exercice.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	309 334,22	343 391,56	34 057,34
	Investissement	123 152,86	131 180,00	8 027,14
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)	34 057,34		-34 057,34
	Report investissement (001)	131 180,00		-131 180,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-123 152,86
	Total			-123 152,86
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	343 391,56	343 391,56	0,00
	Investissement	254 332,86	131 180,00	-123 152,86
	Solde	597 724,42	474 571,56	-123 152,86

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE Bozel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vote le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE de Bozel tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-007

Objet : Vote du compte de gestion 2019 du budget autonome Tourisme

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Après examen du compte de gestion 2019 du budget autonome Tourisme établi par le comptable tel que présenté ci-après, celui-ci apparaît en tous points conforme aux réalisations de l'exercice.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	105 221,28	157 154,97	51 933,69
	Investissement	31 356,66	2 663,46	-28 693,20
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)			0,00
	Report investissement (001)			0,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			51 933,69
	Investissement			-28 693,20
	Total			23 240,49
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	105 221,28	157 154,97	51 933,69
	Investissement	31 356,66	2 663,46	-28 693,20
	Solde	136 577,94	159 818,43	23 240,49

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion 2019 du budget autonome Tourisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vote le compte de gestion 2019 du budget autonome Tourisme tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL VANOISE

Numéro SIRET : **20004079800015**

POSTE COMPTABLE : **CDF DE BOZEL**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET COM COM VAL VANOISE**

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.20 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.23 A1 - Présentation croisée par fonction X
p.32 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement X
p.44 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement X
p.54 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie X
p.55 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes X
p.57 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux X
p.58 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours X
p.59 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture X
p.61 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement X
p.62 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N X
p.63 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme X
p.64 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes X
p.65 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements X
p.66 A4 - Etat des provisions X
p.67 A5 - Etalement des provisions X
p.68 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses X
p.69 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes X
p.70 A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement X
p.71 A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement X
p.72 A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement X
p.74 A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement X
p.75 A8 - Etat des charges transférées X
p.76 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers X
p.77 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) X
p.89 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) X
p.90 A10.3 - Opérations liées aux cessions X
p.91 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) X
p.92 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) X
p.93 A11 - Etat des travaux en régie X
p.94 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale X

B - Engagements hors bilan

- p.95 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement X
p.96 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement X
p.97 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail X
p.98 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé X
p.99 B1.5 - Etat des autres engagements donnés X
p.100 B1.6 - Etat des engagements reçus X
p.101 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions X
p.102 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents X
p.103 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents X
p.104 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale X

C - Autres éléments d'informations

- p.105 C1.1 - Etat du personnel X
p.109 C1.2 - Action de formation des élus X
p.110 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier X
p.111 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement X
p.112 C3.2 - Liste des établissements publics créés X
p.113 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe X
p.114 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe X
p.115 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes X
p.117 C3.6 - Identification des flux croisés X

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.118 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes X
p.119 D2 - Arrêté et signatures X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 73055	VAL VANOISE BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA 2019
-----------------------------------	---------------------------------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	9 566
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	19 892
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9 419 900,00	9 419 900,00	350,99	177,27

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 393,51	281,00
2	Produit des impositions directes/population	608,42	217,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 693,19	318,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	551,05	79,00
5	Encours de dette/population	760,19	169,00
6	DGF/population	15,44	39,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	42,56%	32,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,94	98,30
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	32,55%	24,80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	44,90%	53,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	14 212 415,82	G	16 269 462.84
	Section d'investissement	B	6 275 707,66	H	4 375 257.70
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	1 551 580.18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	822 424.78 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	20 488 123.48	= G+H+I+J	23 018 725.50
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	3 649 607.81	L	2 145 800.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F	3 649 607.81	= K+L	2 145 800.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	14 212 415.82	= G+I+K	17 821 043.02
	Section d'investissement	= B+D+F	9 925 315.47	= H+J+L	7 343 482.48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	24 137 731.29	= G+H+I+J+K+L	25 164 525.50

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 649 607,81	L 2 145 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles	156 099,08	0,00
21	Immobilisations corporelles	119 257,96	0,00
23	Immobilisations en cours	1 818,00	0,00
101	Projet de MSP et creche de Bozel	1 872 711,53	1 078 800,00
102	Renouveaulement des PAV	385 754,62	
104	Achat siège	1 113 966,62	167 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 512 015,00	4 768 538,81	330 693,37	0,00	412 782,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 691 682,00	5 645 896,71	28 000,00	0,00	17 785,29
014	Atténuations de produits	1 877 500,00	1 869 913,71	0,00	0,00	7 586,29
65	Autres charges de gestion courante	768 825,00	531 121,02	7 141,31	0,00	230 562,67
Total des dépenses de gestion courante		13 850 022,00	12 815 470,25	365 834,68	0,00	668 717,07
66	Charges financières	157 415,00	89 522,08	55 904,58	0,00	11 988,34
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	3 620,03	0,00	0,00	7 379,97
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	89 575,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 108 012,00	12 908 612,36	421 739,26	0,00	777 660,38
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 291 683,18				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	1 020 635,00	882 064,20			138 570,80
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 312 318,18	882 064,20			2 430 253,98
TOTAL		17 420 330,18	13 790 676,56	421 739,26	0,00	3 207 914,36
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	143 300,00	187 971,56	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 392 700,00	1 434 361,72	57 224,02	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	13 005 000,00	13 230 206,59	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 085 900,00	1 217 307,81	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	63 600,00	52 399,34	15 646,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		15 690 500,00	16 122 247,02	72 870,02	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00	1 912,90	0,00	0,00	3 587,10
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 696 000,00	16 124 159,92	72 870,02	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	172 750,00	72 432,90			100 317,10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		172 750,00	72 432,90			100 317,10
TOTAL		15 868 750,00	16 196 592,82	72 870,02	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		1 551 580,18				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	400 355,44	132 058,13	156 099,08	112 198,23
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 241 822,38	655 913,22	119 257,96	466 651,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 162,00	4 002,00	1 818,00	342,00
	Total des opérations d'équipement	8 361 530,23	4 469 375,95	3 372 432,77	519 721,51
	Total des dépenses d'équipement	10 019 870,05	5 271 349,30	3 649 607,81	1 098 912,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	942 910,00	913 846,53	0,00	29 063,47
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	18 078,93	0,00	6 921,07
020	Dépenses imprévues (investissement)	31 000,00			
	Total des dépenses financières	998 910,00	931 925,46	0,00	66 984,54
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 018 780,05	6 203 274,76	3 649 607,81	1 165 897,48
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	172 750,00	72 432,90		100 317,10
041	Opérations patrimoniales (1)	547 000,00	0,00		547 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	719 750,00	72 432,90		647 317,10
	TOTAL	11 738 530,05	6 275 707,66	3 649 607,81	1 813 214,58
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 913 045,00	131 857,42	1 245 800,00	535 387,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 280 791,82	0,00	900 000,00	380 791,82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	420 000,00	430 031,10	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	661 000,00	653 004,96	0,00	7 995,04
	Total des recettes d'équipement	4 274 836,82	1 214 893,48	2 145 800,00	914 143,34
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 212 419,12	706 896,27	0,00	505 522,85
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	1 559 531,15	1 559 531,15	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 901,11	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	9 971,49	0,00	28,51
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 781 950,27	2 278 300,02	0,00	503 650,25
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 056 787,09	3 493 193,50	2 145 800,00	1 417 793,59
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	2 291 683,18			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 020 635,00	882 064,20		138 570,80
041	Opérations patrimoniales (1)	547 000,00	0,00		547 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 859 318,18	882 064,20		2 977 253,98
	TOTAL	10 916 105,27	4 375 257,70	2 145 800,00	4 395 047,57
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018	822 424,78			

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 099 232,18		5 099 232,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 673 896,71		5 673 896,71
014	Atténuations de produits	1 869 913,71		1 869 913,71
65	Autres charges de gestion courante	538 262,33		538 262,33
66	Charges financières	145 426,66	0,00	145 426,66
67	Charges exceptionnelles	3 620,03	0,00	3 620,03
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	882 064,20	882 064,20
Dépenses de fonctionnement - Total		13 330 351,62	882 064,20	14 212 415,82
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	72 432,90	72 432,90
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud)	913 846,53	0,00	913 846,53
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 469 375,95		4 469 375,95
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	132 058,13	0,00	132 058,13
204	Subventions d'équipements versés	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	655 913,22	0,00	655 913,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 002,00	0,00	4 002,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 078,93	0,00	18 078,93
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		6 203 274,76	72 432,90	6 275 707,66
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ,

(2) Voir liste des opérations d'ordre :

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ,

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ,

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	187 971,56		187 971,56
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 491 585,74		1 491 585,74
73	Impôts et taxes	13 230 206,59		13 230 206,59
74	Dotations, subventions et participations	1 217 307,81		1 217 307,81
75	Autres produits de gestion courante	68 045,34		68 045,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	1 912,90	72 432,90	74 345,80
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	16 197 029,94	72 432,90	16 269 462,84
	Pour information			1 551 580,18
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	706 896,27	0,00	706 896,27
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 559 531,15		1 559 531,15
13	Subventions d'investissement	131 857,42	0,00	131 857,42
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 901,11	0,00	1 901,11
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	430 031,10	0,00	430 031,10
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	653 004,96	0,00	653 004,96
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 971,49	0,00	9 971,49
28	Amortissements des immobilisations		882 064,20	882 064,20
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	3 493 193,50	882 064,20	4 375 257,70
	Pour information			822 424,78
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 512 015,00	4 768 538,81	330 693,37	0,00	412 782,82
60611	Eau et assainissement	16 125,00	8 134,74	7 325,00	0,00	665,26
60612	Énergie - Électricité	52 000,00	51 377,45	0,00	0,00	622,55
60621	Combustibles	0,00	6 259,29	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	263 200,00	275 904,24	34 275,89	0,00	0,00
60623	Alimentation	127 110,00	102 900,44	906,27	0,00	23 303,29
60628	Autres fournitures non stockées	25 440,00	26 392,88	1 962,01	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 600,00	10 980,27	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	176 420,00	107 124,35	13 471,99	0,00	55 823,66
60636	Vêtements de travail	41 500,00	36 465,93	3 492,38	0,00	1 541,69
6064	Fournitures administratives	25 100,00	24 735,16	0,00	0,00	364,84
611	Contrats de prestations de services	214 770,00	144 302,70	6 956,50	0,00	63 510,80
6132	Locations immobilières	185 950,00	170 760,94	0,00	0,00	15 189,06
6135	Locations mobilières	555 920,00	391 755,60	14 972,66	0,00	149 191,74
614	Charges locatives et de copropriété	27 000,00	35 464,40	0,00	0,00	0,00
61521	Terrains	72 175,00	172 954,54	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	194 250,00	23 974,64	747,97	0,00	169 527,39
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	150 925,00	105 265,32	304,23	0,00	45 355,45
615231	Entretien et réparations voiries	33 500,00	4 728,00	11 244,00	0,00	17 528,00
61551	Matériel roulant	165 400,00	238 728,86	9 491,57	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	61 100,00	72 929,78	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	44 700,00	51 980,86	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	40 500,00	72 117,28	0,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	6 000,00	5 946,17	0,00	0,00	53,83
6168	Autres primes d'assurance	100 500,00	0,00	0,00	0,00	100 500,00
6182	Documentation générale et technique	4 480,00	4 945,33	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	52 200,00	31 080,64	0,00	0,00	21 119,36
6188	Autres frais divers	2 069 290,00	1 961 537,02	206 852,87	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6226	Honoraires	145 250,00	123 705,01	13 980,00	0,00	7 564,99
6231	Annonces et insertions	20 000,00	19 658,21	0,00	0,00	341,79
6232	Fêtes et cérémonies	4 500,00	1 816,10	0,00	0,00	2 683,90
6236	Catalogues et imprimés	37 000,00	19 027,19	828,00	0,00	17 144,81
6247	Transports collectifs	92 270,00	83 657,35	3 882,03	0,00	4 730,62
6248	Divers	22 400,00	19 917,70	0,00	0,00	2 482,30
6251	Voyages et déplacements	1 700,00	335,85	0,00	0,00	1 364,15
6256	Missions	38 750,00	28 155,91	0,00	0,00	10 594,09
6261	Frais d'affranchissement	14 400,00	13 678,63	0,00	0,00	721,37
6262	Frais de télécommunications	49 400,00	41 149,52	0,00	0,00	8 250,48
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 237,70	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (colisations...)	6 000,00	2 522,43	0,00	0,00	3 477,57

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) Dont 675 et 676

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
62875	Aux communes membres du GFP	311 790,00	257 676,55	0,00	0,00	54 113,45
63512	Taxes foncières	38 000,00	13 579,00	0,00	0,00	24 421,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	1 249,14	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	6 400,00	800,00	0,00	0,00	5 600,00
6358	Autres droits	1 000,00	796,00	0,00	0,00	204,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	2 000,00	829,69	0,00	0,00	1 170,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 691 682,00	5 645 896,71	28 000,00	0,00	17 785,29
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	106 800,00	49 869,30	28 000,00	0,00	28 930,70
6218	Autre personnel extérieur	0,00	491,63	0,00	0,00	0,00
631	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (administration d	0,00	44,28	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 971,00	16 041,28	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	53 192,00	67 212,28	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	10 652,00	9 481,76	0,00	0,00	1 170,24
64111	Rémunération principale	2 063 452,00	1 708 550,74	0,00	0,00	354 901,26
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	42 559,00	39 540,66	0,00	0,00	3 018,34
64118	Autres indemnités	132 966,00	449 231,81	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 521 001,00	1 388 295,34	0,00	0,00	132 705,66
64138	Autres indemnités	42 559,00	284 958,51	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	22 573,00	12 614,00	0,00	0,00	9 959,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	1 531,96	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	670 098,00	700 763,85	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	714 098,00	617 786,37	0,00	0,00	96 311,63
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	63 832,00	67 140,60	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 340,00	101 407,96	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	44 937,00	50 133,16	0,00	0,00	0,00
64731	Versées directement	10 652,00	2 573,10	0,00	0,00	8 078,90
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 350,00	5 038,84	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	53 600,00	52 690,97	0,00	0,00	909,03
6488	Autres charges	21 050,00	20 498,31	0,00	0,00	551,69
014	Atténuations de produits	1 877 500,00	1 869 913,71	0,00	0,00	7 586,29
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributio	0,00	742,00	0,00	0,00	0,00
73916	Prél contribution pour le redressement des finances	300 000,00	290 873,00	0,00	0,00	9 127,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et in	1 577 000,00	1 577 000,00	0,00	0,00	0,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	500,00	1 298,71	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	768 825,00	531 121,02	7 141,31	0,00	230 562,67
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administrat	115 520,00	99 000,00	0,00	0,00	16 520,00
6531	Indemnités	53 420,00	52 257,48	0,00	0,00	1 162,52
6533	Cotisations de retraite	2 600,00	3 920,45	0,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 720,00	11 746,89	0,00	0,00	973,11
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	2 745,08	0,00	0,00	3 254,92
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65548	Autres contributions	0,00	128,38	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	150 000,00	52 515,72	7 141,31	0,00	90 342,97
657341	Communes membres du GFP	215 000,00	184 112,38	0,00	0,00	30 887,62
657358	Autres groupements	78 000,00	78 628,12	0,00	0,00	0,00
657363	SPA	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	135 065,00	45 065,00	0,00	0,00	90 000,00
65888	Autres	0,00	1,52	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		13 850 022,00	12 815 470,25	365 834,68	0,00	668 717,07
66	Charges financières (b)	157 415,00	89 522,08	55 904,58	0,00	11 988,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	163 690,00	151 469,79	0,00	0,00	12 220,21
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échu	-6 275,00	-76 262,83	55 904,58	0,00	14 083,25
661131	Aux communes membres du GFP	0,00	14 315,12	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	3 620,03	0,00	0,00	7 379,97
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6713	Secours et dots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de ge	0,00	816,95	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	2 803,08	0,00	0,00	2 196,92
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	89 575,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		14 108 012,00	12 908 612,36	421 739,26	0,00	777 660,38
023	Virement à la section d'investissement	2 291 683,18	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(1 020 635,00	882 064,20			138 570,80
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co	1 020 635,00	882 064,20			138 570,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 312 318,18	882 064,20			2 430 253,98
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 312 318,18	882 064,20			2 430 253,98
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 420 330,18	13 790 676,56	421 739,26	0,00	3 207 914,36
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	55 904,58
Montant de l'exercice 2018	76 262,83
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	-20 358,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) Dont 675 et 676

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	143 300,00	187 971,56	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	129 000,00	162 630,56	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	14 300,00	25 341,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 392 700,00	1 434 361,72	57 224,02	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	1 599,95	0,00	0,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	136 000,00	149 688,31	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	273 000,00	279 501,83	0,00	0,00	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'é	205 000,00	207 292,42	0,00	0,00	0,00
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
70845	Aux communes membres du GFP	5 800,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
70875	Par les communes membres du GFP	318 900,00	269 817,34	57 224,02	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	50,63	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et v	404 000,00	526 411,24	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	13 005 000,00	13 230 206,59	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 700 000,00	5 820 132,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 286,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	7 085 000,00	7 183 939,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	215 000,00	215 894,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	5 000,00	8 955,59	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 085 900,00	1 217 307,81	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	147 692,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	16 500,00	9 364,69	0,00	0,00	7 135,31
7473	Départements	15 000,00	15 550,00	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	0,00	2 013,75	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	1 054 400,00	1 031 049,37	0,00	0,00	23 350,63
748311	Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET	0,00	11 499,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des tax	0,00	139,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	63 600,00	52 399,34	15 646,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	63 600,00	52 398,52	15 646,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,82	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		15 690 500,00	16 122 247,02	72 870,02	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 500,00	1 912,90	0,00	0,00	3 587,10
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	500,00	1 190,23	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	722,67	0,00	0,00	4 277,33
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		15 696 000,00	16 124 159,92	72 870,02	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	172 750,00	72 432,90			100 317,10
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	72 750,00	72 432,90			317,10
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corpo	100 000,00	0,00			100 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fon	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		172 750,00	72 432,90			100 317,10
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 868 750,00	16 196 592,82	72 870,02	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018	1 551 580,18
----------------------------------------------------------------------	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	400 355.44	132 058,13	156 099,08	112 198.23
2031	Frais d'études	300 083.44	79 387,44	102 071,00	118 625.00
2051	Concessions et droits similaires	100 272.00	52 670,69	54 028,08	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	10 000.00	10 000,00	0,00	0.00
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	10 000.00	10 000,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 241 822.38	655 913,22	119 257,96	466 651.20
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	211 246.07	106 350,31	0,00	104 895.76
2138	Autres constructions	231 066.60	4 702,81	25 836,24	200 527.55
2152	Installations de voirie	0.00	0,00	7 072,10	0.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00	94 538,26	18 615,60	0.00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 820.00	36 113,33	0,00	0.00
2182	Matériel de transport	455 739.71	323 548,12	21 110,26	111 081.33
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 000.00	23 971,41	0,00	0.00
2184	Mobilier	16 130.00	17 204,25	3 729,19	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	288 820.00	49 484,73	42 894,57	196 440.70
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	6 162.00	4 002,00	1 818,00	342.00
2313	Constructions	6 162.00	4 002,00	1 818,00	342.00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00	0,00	0,00	0.00
	Opérations d'équipement n° 101 (2)	5 775 659.85	3 489 404,58	1 872 711,53	413 543.74
	Opérations d'équipement n° 102 (2)	1 235 870.38	779 493,60	385 754,62	70 622.16
	Opérations d'équipement n° 104 (2)	1 350 000.00	200 477,77	1 113 966,62	35 555.61
	Total des dépenses d'équipement	10 019 870.05	5 271 349,30	3 649 607,81	1 098 912.94
16	Emprunts et dettes assimilées	942 910.00	913 846,53	0,00	29 063.47
1641	Emprunts en euros	932 910.00	854 355,21	0,00	78 554.79
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000.00	4 325,00	0,00	5 675.00
168741	Communes membres du GFP	0.00	55 166,32	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	25 000.00	18 078,93	0,00	6 921.07
275	Dépôts et cautionnements versés	25 000.00	18 078,93	0,00	6 921.07
020	Dépenses imprévues (investissement)	31 000.00			
	Total des dépenses financières	998 910.00	931 925,46	0,00	66 984.54
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	11 018 780.05	6 203 274,76	3 649 607,81	1 165 897.48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	172 750.00	72 432,90		100 317.10
	Charges transférées (6)	172 750.00	72 432,90		100 317.10
13912	Régions	2 650.00	2 611,90		38.10
13913	Départements	28 500.00	28 353,00		147.00
139148	Autres communes	35 500.00	35 445,00		55.00
139158	Autres groupements	1 800.00	1 776,00		24.00
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	4 300.00	4 247,00		53.00
28185	Cheptel	100 000.00	0,00		100 000.00
041	Opérations patrimoniales (7)	547 000.00	0,00		547 000.00
2313	Constructions	547 000.00	0,00		547 000.00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	719 750.00	72 432,90		647 317.10
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	11 738 530.05	6 275 707,66	3 649 607,81	1 813 214.58
	Pour information				
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	0,00			

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	1 913 045.00	131 857,42	1 245 800,00	535 387.58
1311	Etat et établissements nationaux	891 300,00	17 996,00	360 000,00	513 304,00
1312	Régions	567 000,00	0,00	567 000,00	0,00
1313	Départements	122 745,00	76 045,32	0,00	46 699,68
1316	Autres établissements publics locaux	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
1318	Autres	150 000,00	0,00	318 800,00	0,00
13241	Communes membres du GFP	127 000,00	37 816,10	0,00	89 183,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 280 791.82	0,00	900 000,00	380 791.82
1641	Emprunts en euros	1 280 791.82	0,00	900 000,00	380 791.82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	420 000.00	430 031,10	0,00	0.00
2031	Frais d'études	420 000,00	430 031,10	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	661 000.00	653 004,96	0,00	7 995.04
2313	Constructions	661 000,00	649 394,67	0,00	11 605,33
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00	3 610,29	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 274 836.82	1 214 893,48	2 145 800,00	914 143.34
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 771 950.27	2 266 427,42	0,00	505 522.85
10222	F.C.T.V.A.	1 212 419,12	706 896,27	0,00	505 522,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 559 531,15	1 559 531,15	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	1 901,11	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	10 000.00	9 971,49	0,00	28.51
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	9 971,49	0,00	28,51
Total des recettes financières		2 781 950.27	2 278 300,02	0,00	503 650.25
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 056 787.09	3 493 193,50	2 145 800,00	1 417 793.59
021	Virement de la section de fonctionnement	2 291 683.18			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	1 020 635.00	882 064,20		138 570.80
28031	Amortissements des frais d'études	87 700,00	24 886,72		62 813,28
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	4 240,00	4 240,00		0,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	12 050,00	12 047,50		2,50
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	16 010,00	16 005,90		4,10
28051	Concessions et droits similaires	22 315,00	33 310,87		0,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	92 235,00	94 028,19		0,00
281311	Hôtel de ville	8 735,00	0,00		8 735,00
281318	Autres bâtiments publics	28 555,00	37 326,46		0,00
28138	Autres constructions	79 705,00	81 462,76		0,00
28141	Bâtiments publics	565,00	561,60		3,40
28151	Réseaux de voirie	6 565,00	6 554,19		10,81
28152	Installations de voirie	19 360,00	19 353,85		6,15
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	3 192,00		0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	17 545,00	16 942,18		602,82
281782	Matériel de transport	112 290,00	102 722,34		9 567,66
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	2 970,00	344,00		2 626,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	117 930,00	124 347,47		0,00
28182	Matériel de transport	238 175,00	246 084,29		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 040,00	17 404,65		0,00
28184	Mobilier	9 400,00	12 523,14		0,00
28185	Cheptel	101 525,00	0,00		101 525,00
28188	Autres immobilisations corporelles	25 725,00	28 726,09		0,00

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 312 318,18	882 064,20		2 430 253,98
041	Opérations patrimoniales (5)	547 000,00	0,00		547 000,00
2031	Frais d'études	547 000,00	0,00		547 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 859 318,18	882 064,20		2 977 253,98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 916 105,27	4 375 257,70	2 145 800,00	4 395 047,57
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		822 424,78			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 101
LIBELLE : Projet de MSP et creche de Bozel
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		5 775 659,85	3 489 404,58	1 872 711,53	413 543,74	4 568 290,35
20	Immobilisations incorporelles	385 233,82	0,00	0,00	385 233,82	429 491,10
2031	Frais d'études	385 233,82	0,00	0,00	385 233,82	429 491,10
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 390 426,03	3 489 404,58	1 872 711,53	28 309,92	4 138 799,25
2313	Constructions	5 390 426,03	3 452 046,70	1 872 711,53	65 667,80	4 101 441,37
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	37 357,88	0,00	0,00	37 357,88

RECTES (répartition) (Pour information)	Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
			Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECTES AFFECTEES		2 532 545,00	1 082 496,06	1 078 800,00	371 248,94	3 760 693,76	
13	Subventions d'investissement	1 451 545,00	0,00	1 078 800,00	372 745,00	78 197,70	
1311	Etat et établissements nationaux	778 800,00	0,00	360 000,00	418 800,00	0,00	
1312	Régions	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	
1313	Départements	122 745,00	0,00	0,00	122 745,00	73 197,70	
1318	Autres	150 000,00	0,00	318 800,00	0,00	5 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	420 000,00	429 491,10	0,00	0,00	429 491,10	
2031	Frais d'études	420 000,00	429 491,10	0,00	0,00	429 491,10	
23	Immobilisations en cours	661 000,00	653 004,96	0,00	7 995,04	653 004,96	
2313	Constructions	661 000,00	649 394,67	0,00	11 605,33	649 394,67	
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	3 610,29	0,00	0,00	3 610,29	

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -2 406 908,52	D-B -807 596,59

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice

(3) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102

LIBELLE : Renouveau des PAV

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		1 235 870,38 ^A	779 493,60	385 754,62	70 622,16 ^B	2 698 539,08
20	Immobilisations incorporelles	21 144,00	1 920,00	2 640,00	16 584,00	16 576,38
2031	Frais d'études	21 144,00	1 920,00	2 640,00	16 584,00	16 576,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	276 788,23	0,00	0,00	276 986,23
2138	Autres constructions	0,00	582,00	0,00	0,00	780,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	0,00	276 206,23	0,00	0,00	276 206,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 214 726,38	500 785,37	383 114,62	330 826,39	2 404 976,47
2313	Constructions	198 773,33	220 486,55	66 563,48	0,00	445 051,69
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	255 578,34	316 551,14	0,00	255 578,34
2318	Autres immobilisations corporelles	1 015 953,05	24 720,48	0,00	991 232,57	1 704 346,44

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -779 493,60	D-B -2 698 539,08

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice

(3) Indiquer le signe algébrique

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 104

LIBELLE : Achat siège

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		1 350 000,00	A 200 477,77	1 113 966,62	35 555,61	B 1 565 221,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	49 265,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	49 265,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 315 478,46
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 315 478,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 350 000,00	200 477,77	1 113 966,62	35 555,61	200 477,77
2313	Constructions	1 350 000,00	189 869,81	1 113 966,62	46 163,57	189 869,81
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	10 607,96	0,00	0,00	10 607,96

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	167 000,00	C 0,00	167 000,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	167 000,00	0,00	167 000,00	0,00	0,00
1312	Régions	167 000,00	0,00	167 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -200 477,77	D-B -1 565 221,63

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice

(3) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--------------------------------------------------	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)												
Dépenses réelles	0,00	250 875,09	0,00	0,00	1 122,60	27 363,11	1 951 569,98	1 590 520,04	3 180,00	1 446 718,48	0,00	5 271 349,30
- Equipements municipaux (2)		240 875,09	0,00	0,00	1 122,60	27 363,11	1 951 569,98	1 590 520,04	3 180,00	1 446 718,48	0,00	5 261 349,30
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2018	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	814 760,20	0,00	0,00	1 122,60	27 363,11	1 951 569,98	1 590 520,04	3 180,00	1 887 191,73	0,00	6 275 707,66
Total recettes	0,00	2 393 344,59	0,00	0,00	0,00	2 441,49	943 247,96	613 579,40	0,00	1 245 089,04	0,00	5 197 682,48
Solde d'investissement	0,00	1 578 584,39	0,00	0,00	-1 122,60	-24 921,62	-1 008 322,02	-976 940,64	-3 180,00	-642 122,69	0,00	-1 078 025,18

RESTE A REALISER au 31/12/2019

Total RAR dépenses	34 086,87	1 165 108,70	0,00	0,00	0,00	2 499,37	1 008 423,75	874 404,83	0,00	558 012,19	7 072,10	3 649 607,81
Total RAR recettes	0,00	1 067 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00	648 800,00	0,00	0,00	0,00	2 145 800,00
SOLDE RAR d'investissement	-34 086,87	-88 108,70	0,00	0,00	0,00	-2 499,37	-578 423,75	-225 604,83	0,00	-558 012,19	-7 072,10	-1 503 807,81

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)												
Total dépenses	128 396,78	3 955 951,91	202,19	60 777,37	231 501,85	1 596 653,92	46 416,79	1 905 215,96	9 980,16	6 197 954,46	79 364,43	14 212 827,22
Total recettes	25 740,52	7 006 153,03	507,45	0,00	2 314,00	1 025 165,10	31,16	884 891,26	0,00	8 867 284,91	8 955,59	17 921 027,20
Solde de fonctionnement	-102 656,26	3 050 201,12	305,26	-60 777,37	-229 187,85	-571 488,82	-46 385,63	-1 020 324,70	-9 980,16	-2 669 330,45	-70 408,84	3 608 827,22
RESTE A REALISER au 31/12/2019												
Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE		CA	2019
IV - ANNEXES			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)			
		IV	
		A1	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE		CA	2019
IV - ANNEXES			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)			
		IV	
		A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---------------------------------------------------	---------------------	-------

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Total dépenses d'investissement		34 086,87	1 979 868,90	0,00	0,00	1 122,60	29 862,46	2 959 993,73	2 464 924,87	3 180,00	2 445 203,92	7 072,10	9 925 315,47
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	481 452,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 394,32	0,00	913 846,53
1641	Emprunts en euros	0,00	487 482,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 873,00	0,00	854 355,21
165	Dépôts et cautions reçus	0,00	3 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355,00	0,00	4 325,00
168741	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 166,32	0,00	55 166,32
20	Immobilisations incorporelles	0,00	12 426,72	0,00	0,00	0,00	12 480,00	0,00	0,00	3 180,00	103 971,41	0,00	132 058,13
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180,00	76 207,44	0,00	79 387,44
2051	Concessions et droits similaires	0,00	12 426,72	0,00	0,00	0,00	12 480,00	0,00	0,00	0,00	27 763,97	0,00	52 670,69
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
201	Immobilisations corporelles	0,00	27 970,60	0,00	0,00	1 122,60	14 883,11	0,00	48 683,44	0,00	563 253,47	0,00	655 913,22
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	5 816,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 533,91	0,00	106 350,31
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 702,81	0,00	4 702,81
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 538,26	0,00	94 538,26
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	705,60	7 466,40	0,00	0,00	0,00	27 941,33	0,00	36 113,33
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 548,12	0,00	323 548,12
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	18 812,77	0,00	0,00	0,00	226,80	0,00	0,00	0,00	4 931,84	0,00	24 071,41
2184	Mobilier	0,00	2 485,34	0,00	0,00	842,00	842,00	0,00	13 876,91	0,00	7 057,20	0,00	24 772,11
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	956,09	0,00	0,00	417,00	6 347,91	0,00	34 806,53	0,00	0,00	0,00	42 571,53
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 002,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 002,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 078,93	0,00	18 078,93
275	Dépôts et cautions versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 078,93	0,00	18 078,93
Opérations d'équipement		0,00	200 477,77	0,00	0,00	0,00	0,00	1 947 567,98	1 541 836,60	0,00	779 493,60	0,00	4 465 959,95
	101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 947 567,98	1 541 836,60	0,00	0,00	0,00	3 489 404,58
	102 Renouvellement des PAV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 493,60	0,00	779 493,60
	104 Achat siège	0,00	200 477,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 477,77
Dépenses d'ordre		0,00	72 432,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 432,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	72 432,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 432,90

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
13912	Régions	0,00	2 611,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 611,90
13913	Départements	0,00	28 353,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 353,00
139148	Autres communes	0,00	35 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 445,00
139158	Autres groupements	0,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776,00
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	4 247,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 247,00
28165	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	3 460 344,59	0,00	0,00	0,00	2 441,49	1 373 247,96	1 262 379,40	0,00	1 245 069,04	0,00	7 343 482,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	758 652,32	0,00	0,00	0,00	2 441,49	236 943,46	160 802,52	0,00	1 107 587,63	0,00	2 266 427,42
10222	F.C.T.V.A	0,00	16 121,90	0,00	0,00	0,00	2 441,49	236 943,46	160 802,52	0,00	290 586,90	0,00	706 895,27
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	742 530,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 000,73	0,00	1 559 531,15
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 545,32	26 500,00	0,00	55 812,10	0,00	131 857,42
1311	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 996,00	0,00	17 996,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 545,32	26 500,00	0,00	0,00	0,00	76 045,32
1316	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 816,10	0,00	37 816,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	471,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430,00	0,00	1 901,11
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	471,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430,00	0,00	1 901,11
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 471,49	0,00	9 971,49
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 471,49	0,00	9 971,49
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656 219,16	426 276,88	0,00	0,00	0,00	1 082 496,04
101	Projet de MSP et crèche de Bozel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656 219,16	426 276,88	0,00	0,00	0,00	1 082 496,04
Recettes d'ordre		0,00	811 296,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 767,82	0,00	881 064,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	811 296,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 767,82	0,00	881 064,20
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	24 866,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 866,72
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	4 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 240,00
28041412	Communes du GFP - Bâtements et installations	0,00	7 047,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	12 047,50
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	16 005,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 005,90
28051	Concessions et droits similaires	0,00	33 310,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 310,67
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	94 028,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 028,19

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
281311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	37 326,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 326,46
28138	Autres constructions	0,00	81 435,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,00	0,00	81 462,76
28141	Bâtiments publics	0,00	561,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561,60
28151	Réseaux de voirie	0,00	6 554,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 554,19
28152	Installations de voirie	0,00	19 353,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 353,85
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	3 192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 192,00
28159	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	16 942,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 942,18
281782	Matériel de transport	0,00	48 282,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 439,82	0,00	102 722,34
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	0,00	344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	124 347,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 347,47
28182	Matériel de transport	0,00	234 783,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 301,00	0,00	246 084,29
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	17 404,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 404,65
28184	Mobilier	0,00	12 523,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 523,14
28185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	28 726,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 726,09
001	Solde d'exécution reporté de 2018	0,00	822 424,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 424,78

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement	128 396,76	3 955 951,91	202,19	60 777,37	231 501,85	1 596 653,92	46 416,79	1 905 215,96	9 980,16	6 197 954,46	79 364,43	14 212 415,82
Charges à caractère général	113 613,72	351 401,72	202,19	2 663,22	33 203,76	476 079,30	42 848,69	236 469,47	9 980,16	3 832 227,01	542,94	5 095 333,48
60611	Eau et assainissement	7 325,00	3 422,76	0,00	0,00	0,00	394,38	2 022,62	0,00	2 294,76	0,00	11 742,76
60612	Énergie - Électricité	0,00	13 475,04	0,00	0,00	0,00	0,00	17 014,24	0,00	20 888,17	0,00	34 377,41
60621	Combustibles	0,00	6 259,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 259,29
60622	Carburants	34 275,89	5 467,02	0,00	0,00	0,00	5 763,07	349,83	0,00	264 324,32	0,00	310 112,11
60623	Alimentation	701,27	2 046,89	0,00	0,00	0,00	63 910,25	29 817,03	0,00	2 631,59	0,00	100 707,18
60631	Autres fournitures non stockées	1 002,29	186,53	0,00	0,00	2 621,68	528,42	9 121,25	0,00	17 516,40	0,00	21 841,15
60632	Fournitures d'entretien	0,00	686,65	0,00	0,00	84,02	0,00	6 176,37	0,00	4 031,23	0,00	11 272,72
60636	Fournitures de petit équipement	9 889,49	5 119,57	82,19	0,00	3 098,64	19 018,20	12 195,84	0,00	71 202,24	0,00	121 333,34
6064	Vêtements de travail	3 482,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 465,93	0,00	39 948,29
611	Fournitures administratives	-2 891,50	20 525,12	0,00	0,00	918,75	1 186,90	1 186,90	0,00	1 925,26	179,13	21 813,24
6132	Contrats de prestations de services	0,00	11 474,50	0,00	0,00	76 486,42	0,00	7 367,92	0,00	43 352,98	0,00	151 297,92
6135	Locations immobilières	0,00	17 910,69	0,00	0,00	19 372,84	0,00	135 477,41	0,00	394 343,65	0,00	411 724,26
614	Locations mobilières	-2 525,34	0,00	0,00	0,00	14 909,75	0,00	30 556,38	0,00	2 837,20	0,00	31 283,33
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 070,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 070,82

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-2006040798-20200224-20200224-20200224-008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 954,54	0,00	172 954,54
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	367,57	5 313,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 748,73	0,00	3 292,75	0,00	24 722,61
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	304,23	61 489,90	0,00	0,00	0,00	1 296,00	0,00	7 154,03	0,00	35 325,39	0,00	105 569,55
615231	Entretien et réparations voiries	11 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 728,00	0,00	15 972,00
61551	Matériel roulant	8 986,57	1 660,48	120,00	0,00	0,00	269,00	0,00	0,00	0,00	237 184,38	0,00	248 220,43
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365,00	0,00	72 544,78	0,00	72 929,78
6156	Maintenance	0,00	38 643,89	0,00	0,00	0,00	5 155,23	0,00	6 008,57	0,00	2 110,46	59,71	51 980,66
6161	Assurance multirisques	0,00	9 001,43	0,00	0,00	0,00	8 592,33	0,00	12 578,76	0,00	41 944,76	0,00	72 117,28
6162	Assurance obligatoire domage - construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 587,70	2 378,47	0,00	0,00	0,00	5 946,17
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	781,00	1 875,21	0,00	0,00	0,00	250,21	0,00	2 038,91	0,00	0,00	0,00	4 945,33
6184	Versements à des organismes de formation	-162,00	8 072,53	0,00	0,00	0,00	8 405,11	0,00	2 346,00	0,00	12 418,00	0,00	31 080,64
6188	Autres frais divers	26 441,87	0,00	0,00	0,00	5 611,44	29 469,16	0,00	0,00	0,00	2 105 687,40	0,00	2 168 389,89
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 308,00	77 018,16	0,00	0,00	3 390,96	10 218,77	8 028,08	6 108,59	9 980,16	12 333,20	289,36	137 685,01
6231	Annuités et insertions	0,00	14 212,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 445,60	0,00	19 658,21
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	1 816,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 816,10
6236	Catalogues et imprimés	828,00	3 340,00	0,00	0,00	1 108,80	4 266,72	1 182,31	0,00	0,00	9 129,36	0,00	18 855,19
6247	Transports collectifs	3 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 436,14	27 588,21	1 320,00	0,00	0,00	0,00	87 539,36
6248	Divers	0,00	19 817,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 817,70
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	4 145,87	0,00	2 683,22	830,70	13 978,59	0,00	4 402,32	0,00	2 135,21	0,00	27 365,61
6261	Frais d'affranchissement	0,00	6 632,10	0,00	0,00	0,00	2 993,23	0,00	1 175,04	0,00	2 878,28	0,00	13 678,65
6262	Frais de télécommunications	0,00	12 036,48	0,00	0,00	0,00	8 283,06	0,00	9 763,08	0,00	11 086,90	0,00	31 169,52
627	Services bancaires et assimilés	0,00	34,91	0,00	0,00	142,56	1 055,51	0,00	0,00	0,00	0,00	4,73	1 233,20
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	1 200,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 322,00	0,00	2 522,43
62875	Aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 540,80	0,00	29 610,76	0,00	101 525,00	0,00	228 066,56
63512	Taxes foncières	0,00	13 579,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 579,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	629,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00	0,00	350,14	0,00	1 249,14
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	800,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796,00	0,00	796,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00	46,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783,52	0,00	829,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 000,00	586 756,63	0,00	58 114,15	32 385,72	1 102 381,42	2 068,10	1 666 034,45	0,00	2 198 095,21	60,03	5 677,71
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	28 000,00	13 607,90	0,00	0,00	0,00	31 805,00	0,00	0,00	0,00	4 456,40	0,00	56 869,30
6218	Autre personnel extérieur	0,00	491,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491,63
631	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (administration des impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,28	0,00	44,28

Envoyé en préfecture le 06/03/2020
 Reçu en préfecture le 06/03/2020
 Affiché le 06/03/2020
 ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA CA 2019

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	IV										TOTAL	
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement		9 Action économique
6332	Coalisitions versées au F.N.A.L.	0,00	1 492,31	0,00	201,50	77,45	2 942,49	5,41	4 941,22	0,00	6 380,90	0,00	16 041,28
6336	Coalisitions CNFPT et Centres de gestion	0,00	5 355,38	0,00	833,12	339,09	12 359,53	24,91	21 181,13	0,00	27 119,12	0,00	67 212,28
6338	Autres impôts, taxes ... sur rémunérations	0,00	751,90	0,00	120,90	46,46	1 766,10	3,21	2 964,51	0,00	3 828,68	0,00	9 481,76
64111	Rémunération principale	0,00	176 927,09	0,00	2 008,01	16 617,05	334 801,54	1 095,03	579 577,65	0,00	597 524,16	0,21	1 706 550,74
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	7 249,44	0,00	52,17	166,37	6 554,82	0,00	15 025,61	0,00	10 492,25	0,00	39 540,66
64118	Autres indemnités	0,00	61 732,05	0,00	793,51	6 077,09	80 516,45	374,31	106 514,62	0,00	193 223,78	0,00	449 231,81
64131	Rémunérations	0,00	93 400,74	0,00	38 494,68	996,51	287 194,06	12,12	378 074,35	0,00	590 063,06	59,62	1 384 295,34
64138	Autres indemnités	0,00	28 997,29	0,00	331,89	301,35	32 869,29	0,00	68 544,79	0,00	153 954,90	0,00	264 956,51
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 614,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 531,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 531,96
6451	Coalisitions à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	57 370,25	0,00	11 461,94	2 533,46	130 894,84	175,87	213 842,04	0,00	284 495,45	0,00	700 763,85
6453	Coalisitions aux caisses de retraite	0,00	99 808,51	0,00	2 239,09	4 999,54	106 304,01	361,99	195 418,48	0,00	208 654,81	0,00	617 786,37
6454	Coalisitions aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	5 153,09	0,00	1 556,02	52,50	13 338,51	0,49	17 755,49	0,00	29 284,50	0,00	67 140,60
6455	Coalisitions pour assurance du personnel	0,00	7 104,72	0,00	0,00	0,00	24 585,19	0,00	25 022,00	0,00	44 686,05	0,00	101 407,96
6458	Coalisitions aux autres organismes sociaux	0,00	10 677,38	0,00	18,82	169,94	7 834,75	13,32	14 262,88	0,00	17 156,07	0,00	50 133,16
64731	Versées directement	0,00	2 575,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 575,10
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	3 725,25	0,00	0,00	0,00	589,09	0,00	379,61	0,00	364,89	0,00	5 038,84
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	8 328,33	0,00	2,50	8,91	7 868,30	1,50	18 506,93	0,00	17 974,50	0,00	52 690,97
6488	Autres charges	0,00	2 040,27	0,00	0,00	0,00	6 062,49	0,00	4 023,14	0,00	8 382,41	0,00	20 498,31
014	Atténuations de produits	0,00	1 868 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298,71	1 869 913,71
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0,00	742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	742,00
73916	Prel. contribution pour le redressement des finances publiques	0,00	290 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 873,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00	1 577 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298,71	1 298,71
65	Autres charges de gestion courante	7 141,31	209 300,10	0,00	0,00	165 913,37	18 793,20	1 500,00	2 364,80	0,00	56 387,80	77 462,75	538 000,00
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
6531	Indemnités	0,00	52 257,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 257,46
6533	Coalisitions de retraite	0,00	3 920,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 920,45
6534	Coalisitions de sécurité sociale - part patronale	0,00	11 746,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 746,89
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,20
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6548	Autres contributions	0,00	128,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,38
6558	Autres contributions obligatoires	7 141,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 141,31
657341	Communes membres du GFP	0,00	38 365,38	0,00	0,00	145 747,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 112,38
657358	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 165,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 462,75	78 628,12
657863	SPA	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

2019

CA

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0,00	2 880,00	0,00	0,00	19 000,00	18 135,00	1 500,00	2 300,00	0,00	1 250,00	0,00	45 065,00
65888	Autres	0,00	1,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,52
66	Charges financières	-20 358,25	126 126,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 658,67	0,00	145 426,66
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	126 126,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 343,55	0,00	151 469,79
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-20 358,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 358,25
661131	Aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 315,12	0,00	14 315,12
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 455,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347,24	0,00	816,95	0,00	3 620,03
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	816,95	0,00	816,95
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 455,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347,24	0,00	0,00	0,00	2 803,08
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	811 296,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 767,82	0,00	882 064,20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	811 296,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 767,82	0,00	882 064,20
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	811 296,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 767,82	0,00	882 064,20

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		25 740,52	7 006 153,03	507,45	0,00	2 314,00	1 025 165,10	31,16	884 891,26	0,00	8 867 284,91	8 955,59	17 821 043,02
013 Atténuations de charges		0,00	29 111,08	507,45	0,00	0,00	17 935,55	31,16	87 713,65	0,00	52 672,67	0,00	187 971,56
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	25 056,52	507,45	0,00	0,00	14 134,40	31,16	78 844,30	0,00	44 056,73	0,00	162 630,56
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	4 054,56	0,00	0,00	0,00	3 801,15	0,00	8 869,35	0,00	8 615,94	0,00	21 286,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses		10 094,52	139,27	0,00	0,00	2 314,00	487 895,93	0,00	263 151,87	0,00	727 990,15	0,00	1 491 071,77
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 599,95	0,00	1 599,95
70632	A caractère de loais	0,00	0,00	0,00	0,00	2 314,00	147 346,23	0,00	28,08	0,00	0,00	0,00	147 374,31
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	139,27	0,00	0,00	0,00	16 238,77	0,00	263 123,79	0,00	0,00	0,00	27 661,83
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 292,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 292,42
70841	Aux budgets annexes, C.A.S. et Caisse des Ecoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Par les communes membres du GFP	57 224,02	0,00	0,00	0,00	0,00	117 018,51	0,00	0,00	0,00	152 798,83	0,00	267 041,36
70878	par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,63	0,00	50,63
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'objets)	-47 129,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 540,74	0,00	526 411,24
73 Impôts et taxes		0,00	5 821 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 399 830,00	8 955,59	13 231 043,59
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	5 820 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 820 132,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 286,00



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 183 939,00	0,00	7 183 939,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 894,00	0,00	215 894,00
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 955,58	0,00	8 955,58
74	Dotations, subventions et participations	0,00	165 563,35	0,00	0,00	0,00	517 718,72	0,00	534 025,74	0,00	0,00	0,00	1 217 307,81
74124	Donation d'intercommunalité	0,00	147 692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 692,00
74718	Autres	0,00	4 219,60	0,00	0,00	0,00	5 145,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 364,69
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 550,00
74756	Autres groupements	0,00	2 013,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 013,75
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 023,63	0,00	534 025,74	0,00	0,00	0,00	1 031 049,37
748311	Compensation des pertes de bases d'impos à la CET	0,00	11 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 499,00
74834	Elai - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0,00	136,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136,00
75	Autres produits de gestion courante	15 646,00	20 331,57	0,00	0,00	0,00	1 614,90	0,00	0,00	0,00	30 452,87	0,00	68 045,34
752	Revenus des immeubles	15 646,00	20 330,75	0,00	0,00	0,00	1 614,90	0,00	0,00	0,00	30 452,87	0,00	68 044,52
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82
77	Produits exceptionnels	0,00	1 748,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,15	0,00	1 912,90
773	Maroquets annuels (exerc. antérieurs)	0,00	1 026,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164,15	0,00	1 190,23
775	Produits des cessions d'immatriculations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	722,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	722,67
Recettes d'ordre		0,00	72 432,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 432,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	72 432,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 432,90
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au cd	0,00	72 432,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 432,90
7811	Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté		0,00	885 408,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656 172,07	0,00	1 551 578,18

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	0 Services généraux des administrations	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	3 955 951,91	128 396,78	4 084 348,69
011 Charges à caractère général	351 401,72	113 613,72	465 015,44
012 Charges de personnel et frais assimilés	586 756,63	28 000,00	614 756,63
014 Atténuations de produits	1 868 615,00	0,00	1 868 615,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	811 296,38	0,00	811 296,38
65 Autres charges de gestion courante	209 300,10	7 141,31	216 441,41
66 Charges financières	126 126,24	-20 358,25	105 767,99
67 Charges exceptionnelles	2 455,84	0,00	2 455,84
RECETTES TOTALES (1)	7 006 153,03	25 740,52	7 031 893,55
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	895 408,11	0,00	895 408,11
013 Atténuations de charges	29 111,08	0,00	29 111,08
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 432,90	0,00	72 432,90
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	139,27	10 094,52	10 233,79
73 Impôts et taxes	5 821 418,00	0,00	5 821 418,00
74 Dotations, subventions et participations	165 563,35	0,00	165 563,35
75 Autres produits de gestion courante	20 331,57	15 646,00	35 977,57
77 Produits exceptionnels	1 748,75	0,00	1 748,75

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 1 Sécurité et salubrité publiques

CHAPITRES	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES TOTALES (1)	202,19	202,19
011 Charges à caractère général	202,19	202,19
RECETTES TOTALES (1)	507,45	507,45
013 Atténuations de charges	507,45	507,45

(1) de l'exercice + restes à réaliser



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 2 Enseignement-formation

CHAPITRES	2 Enseignement-formation	Total
DEPENSES TOTALES (1)	60 777,37	60 777,37
011 Charges à caractère général	2 663,22	2 663,22
012 Charges de personnel et frais assimilés	58 114,15	58 114,15

(1) de l'exercice + restes à réaliser



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES	3 Culture	Total
DEPENSES TOTALES (1)	231 501,85	231 501,85
011 Charges à caractère général	33 203,76	33 203,76
012 Charges de personnel et frais assimilés	32 365,72	32 365,72
65 Autres charges de gestion courante	165 912,37	165 912,37
RECETTES TOTALES (1)	2 314,00	2 314,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 314,00	2 314,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES	4		Total
	Sport et jeunesse	jeunesse	
DEPENSES TOTALES (1)	1 596 653,92		1 596 653,92
011 Charges à caractère général	476 079,30		476 079,30
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 102 381,42		1 102 381,42
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00		0,00
65 Autres charges de gestion courante	18 193,20		18 193,20
RECETTES TOTALES (1)	1 025 165,10		1 025 165,10
013 Aliénations de charges	17 935,55		17 935,55
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	487 895,93		487 895,93
74 Dotations, subventions et participations	517 716,72		517 716,72
75 Autres produits de gestion courante	1 614,90		1 614,90

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

(1) de l'exercice + restes à réaliser



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES	5 Interventions sociales et santé	Total
DEPENSES TOTALES (1)	46 416,79	46 416,79
011 Charges à caractère général	42 848,69	42 848,69
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 068,10	2 068,10
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00
66 Charges financières	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (1)	31,16	31,16
013 Atténuations de charges	31,16	31,16

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
	IV
	A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES	6 Famille	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 905 215,96	1 905 215,96
011 Charges à caractère général	236 469,47	236 469,47
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 666 034,45	1 666 034,45
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
66 Autres charges de gestion courante	2 364,80	2 364,80
66 Charges financières	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	347,24	347,24
RECETTES TOTALES (1)	884 891,26	884 891,26
013 Attributions de charges	87 713,65	87 713,65
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	263 151,87	263 151,87
74 Dotations, subventions et participations	534 025,74	534 025,74

(1) de l'exercice + restes à réaliser



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 Logement

CHAPITRES	70		Total
	7 Logement	Services communs	
DEPENSES TOTALES (1)	9 980,16	0,00	9 980,16
011 Charges à caractère général	9 980,16	0,00	9 980,16
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES	8			Total
	Aménagement et services urbains,	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	
DEPENSES TOTALES (1)	217 306,52	5 980 588,45	59,49	6 197 954,46
011 Charges à caractère général	184 653,63	3 547 573,38	0,00	3 832 227,01
012 Charges de personnel et frais assimilés	26 402,88	2 171 633,83	59,49	2 198 096,21
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00	65 767,82	0,00	70 767,82
65 Autres charges de gestion courante	1 250,00	55 137,90	0,00	56 387,90
66 Charges financières	0,00	39 658,67	0,00	39 658,67
67 Charges exceptionnelles	0,00	816,95	0,00	816,95
RECETTES TOTALES (1)	238 144,24	8 629 140,67	0,00	8 867 284,91
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	656 172,07	0,00	656 172,07
013 Atténuations de charges	124,64	52 548,03	0,00	52 672,67
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 125,60	705 864,55	0,00	727 990,15
73 Impôts et taxes	215 694,00	7 183 939,00	0,00	7 399 633,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	30 452,87	0,00	30 452,87
77 Produits exceptionnels	0,00	164,15	0,00	164,15

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

2019

CA

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

	Sous-fonction 81		Sous-fonction 82
	812 Collecte et traitement des ordures menagères	815 Transports urbains	820 Services communs
CHAPITRES			
DEPENSES TOTALES (1)	5 980 573,45	15,00	59,49
011 Charges à caractère général	3 647 556,38	15,00	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 171 633,83	0,00	59,49
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	65 767,82	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	55 137,80	0,00	0,00
66 Charges financières	39 658,67	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	816,95	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (1)	8 629 140,67	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent	656 172,07	0,00	0,00
013 Atténuations de charges	52 548,03	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes d	705 864,55	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	7 183 939,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	30 462,87	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	164,15	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



(1) de l'exercice + restes à réaliser

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	9 Action économique	Total
DEPENSES TOTALES (1)	79 364,43	79 364,43
011 Charges à caractère général	542,94	542,94
012 Charges de personnel et frais assimilés	60,03	60,03
014 Atténuations de produits	1 298,71	1 298,71
65 Autres charges de gestion courante	77 462,75	77 462,75
RECETTES TOTALES (1)	8 955,59	8 955,59
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	8 955,59	8 955,59

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

(1) de l'exercice + restes à réaliser

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	0 Services généraux des administrations publiques locales	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (1)	814 760,20	0,00	814 760,20
Non individualisées en opérations	614 282,43	0,00	614 282,43
020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	72 432,90	0,00	72 432,90
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	491 452,21	0,00	491 452,21
20 Immobilisations incorporelles	12 426,72	0,00	12 426,72
204 Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00
21 Immobilisations corporelles	27 970,60	0,00	27 970,60
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
N° Opérations	200 477,77	0,00	200 477,77
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00	0,00
102 Renouvellement des PAV	0,00	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00	0,00
102 Renouvellement des PAV	0,00	0,00	0,00
104 Achat siège	200 477,77	0,00	200 477,77
RECETTES TOTALES (1)	2 393 344,59	0,00	2 393 344,59
Non affectées aux opérations	2 389 716,29	0,00	2 389 716,29
001 Solde d'exécution de la section d'investis	822 424,78	0,00	822 424,78
021 Virement de la section de fonctionnemen	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	811 296,38	0,00	811 296,38
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	755 024,02	0,00	755 024,02
16 Emprunts et dettes assimilées	471,11	0,00	471,11
27 Autres immobilisations financières	500,00	0,00	500,00
Affectées aux opérations	3 628,30	0,00	3 628,30
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00	0,00
102 Renouvellement des PAV	0,00	0,00	0,00
104 Achat siège	3 628,30	0,00	3 628,30
104 Achat siège	0,00	0,00	0,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser: N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

C-1-1-B



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE		CA	2019
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL INVESTISSEMENT			
		IV	
		A1.2	

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES	3 Culture	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 122,60	1 122,60
Non individualisées en opérations	1 122,60	1 122,60
21 Immobilisations corporelles	1 122,60	1 122,60
RECETTES TOTALES (1)	0,00	0,00
Non affectées aux opérations	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.2
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 4 Sport et jeunesse

CHAPITRES	4 Sport et jeunesse	Total
DEPENSES TOTALES (1)	27 363,11	27 363,11
Non individualisées en opérations	27 363,11	27 363,11
20 Immobilisations incorporelles	12 480,00	12 480,00
21 Immobilisations corporelles	14 883,11	14 883,11
N° Opérations	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00
RECETTES TOTALES (1)	2 441,49	2 441,49
Non affectées aux opérations	2 441,49	2 441,49
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 441,49	2 441,49
Affectées aux opérations	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice ** restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENTIV
A1.2

FONCTION 5 Interventions sociales et santé

CHAPITRES	5 Interventions sociales et santé	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 951 569,98	1 951 569,98
Non individualisées en opérations	4 002,00	4 002,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	4 002,00	4 002,00
N° Opérations	1 947 567,98	1 947 567,98
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	1 947 567,98	1 947 567,98
RECETTES TOTALES (1)	943 247,96	943 247,96
Non affectées aux opérations	229 364,80	229 364,80
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	179 279,48	179 279,48
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	49 545,32	49 545,32
20 Immobilisations incorporelles	540,00	540,00
Affectées aux opérations	713 883,16	713 883,16
101 Projet de MSP et creche de Bozel	57 663,98	57 663,98
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	264 576,66	264 576,66
101 Projet de MSP et creche de Bozel	391 642,52	391 642,52

CHAPITRES

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	
	IV
	A1.2

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES	6 Famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES TOTALES (1)	1 590 280,06	239,98	1 590 520,04
Non individualisées en opérations	48 443,46	239,98	48 683,44
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	48 443,46	239,98	48 683,44
N° Opérations	1 541 836,60	0,00	1 541 836,60
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	1 541 836,60	0,00	1 541 836,60
RECETTES TOTALES (1)	613 579,40	0,00	613 579,40
Non affectées aux opérations	148 859,87	0,00	148 859,87
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	122 359,87	0,00	122 359,87
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	26 500,00	0,00	26 500,00
Affectées aux opérations	464 719,53	0,00	464 719,53
101 Projet de MSP et creche de Bozel	38 442,65	0,00	38 442,65
101 Projet de MSP et creche de Bozel	0,00	0,00	0,00
101 Projet de MSP et creche de Bozel	164 914,44	0,00	164 914,44
101 Projet de MSP et creche de Bozel	261 362,44	0,00	261 362,44

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrive que les recettes spécifiquement affectées à un équipement



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 7 Logement

CHAPITRES	70 Services communs	Total
DEPENSES TOTALES (1)	3 180,00	3 180,00
Non individualisées en opérations	3 180,00	3 180,00
20 Immobilisations incorporelles	3 180,00	3 180,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrive que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES	8 Aménagement et services urbains, environnement	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	Total
DEPENSES TOTALES (1)	137 955,91	1 749 115,82	120,00	1 887 191,73
Non individualisées en opérations	137 955,91	969 742,22	0,00	1 107 698,13
020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	422 394,32	0,00	422 394,32
20 Immobilisations incorporelles	37 422,00	66 549,41	0,00	103 971,41
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	100 533,91	462 719,56	0,00	563 253,47
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	18 078,93	0,00	18 078,93
N° Opérations	0,00	779 373,60	120,00	779 493,60
102 Renouveaulement des PAV	0,00	1 920,00	0,00	1 920,00
102 Renouveaulement des PAV	0,00	276 786,23	0,00	276 786,23
102 Renouveaulement des PAV	0,00	500 665,37	120,00	500 785,37
RECETTES TOTALES (1)	104 993,94	1 140 075,10	0,00	1 245 069,04
Non affectées aux opérations	104 993,94	1 094 664,97	0,00	1 199 658,91
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	5 000,00	65 767,82	0,00	70 767,82
10 Dotations, fonds divers et réserves	44 181,84	1 017 995,66	0,00	1 062 177,50
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	55 812,10	0,00	0,00	55 812,10
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 430,00	0,00	1 430,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	9 471,49	0,00	9 471,49
Affectées aux opérations	0,00	45 410,13	0,00	45 410,13
102 Renouveaulement des PAV	0,00	45 410,13	0,00	45 410,13

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

CHAPITRES	Sous-fonction : 81		Sous-fonction : 82	
	812 Collecte et traitement des		821 Équipements de voirie	
DEPENSES TOTALES (1)	1 749 115,82		120,00	
Non individualisées en opérations	969 742,22		0,00	
020 Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	422 394,32		0,00	
20 Immobilisations incorporelles	66 549,41		0,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	
21 Immobilisations corporelles	462 719,56		0,00	
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00	
27 Autres immobilisations financières	18 078,93		0,00	
N° Opérations	779 373,60		120,00	
102 Renouveaulement des PAV	1 920,00		0,00	
102 Renouveaulement des PAV	276 788,23		0,00	
102 Renouveaulement des PAV	500 665,37		120,00	
RECETTES TOTALES (1)	1 140 075,10		0,00	
Non affectées aux opérations	1 094 664,97		0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	65 767,82		0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 017 995,66		0,00	
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	1 430,00		0,00	
27 Autres immobilisations financières	9 471,49		0,00	
Affectées aux opérations	45 410,13		0,00	
102 Renouveaulement des PAV	45 410,13		0,00	

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrivent que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

C-1-1-B

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE		CA	2019
-----------------------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT		

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	9 Action économique	Total
DEPENSES TOTALES (1)	0,00	0,00
Non individualisées en opérations	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
------------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519						
Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INT89900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					13 455 725,00									
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2003		01/01/2004	13 455 725,00	F			3,92	3 92072	A	X	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	31/03/2005		27/05/2006	235 000,00	F			3,75	3 75214	A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	30/12/2005		01/02/2006	4 225 000,00	F			3,50	3 59622	A	X	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	05/08/2005		01/09/2008	3 000 000,00	F			4,1164	3 84827	A	X	N	A-1
	DENIA	15/05/2008		01/01/2009	1 000 000,00	F			4,8	6 96182	A	C	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/06/2004		01/02/2011	265 035,68	F			4,25	3 3905	A	X	N	A-1
	SOCIETE GENERAL GRENOBLE	29/12/2012		29/03/2013	1 175 689,32	F			2,63	2 79368	T	X	N	A-1
000010604396	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	28/04/2017		28/10/2017	2 500 000,00	F			1,4	1 42872	T	C	N	A-1
Total général					13 455 725,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour /n fixe, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine : Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 045 610,46					932 777,37	163 622,54	0,00	55 904,58	
		0,00		5 045 610,46					932 777,37	163 622,54	0,00	55 904,58	
	N	0,00		252 686,47	3,08	F	3 92075		57 328,84	12 152,60	0,00	9 905,31	
	N	0,00		20 017,64	0,42	F	3 75214		19 294,16	1 474,19	0,00	446,23	
	N	0,00		331 177,10	0,17	F	3 53622		332 290,14	23 873,75	0,00	11 131,91	
	N	0,00		1 246 681,83	8,75	F	3 84827		150 000,00	55 571,40	0,00	16 465,60	
	N	0,00		256 522,47	3,06	F	6 96182		64 130,62	15 391,35	0,00	12 313,08	
	N	0,00		0,00	0,00	F	3 3905		55 676,18	1 469,80	0,00	0,00	
	N	0,00		728 524,92	6,75	F	2 793668		80 724,11	20 782,83	0,00	107,63	
	N	0,00		2 210 000,03	12,58	F	1 42912		173 333,32	32 906,62	0,00	5 534,82	
Total général		0,00		5 045 610,46					932 777,37	163 622,54	0,00	55 904,58	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de réserve, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles: Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et imputés éventuellement dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (tunnel) A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
TOTAL A												0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 cape														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou

écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Montant, index ou formule. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 668/111 et les intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)IV
A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	5 045 610,46					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndown, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

A2.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quité.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quité.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

A2.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Con- trat renégocié (4)	Taux act. (4)	Con- trat initial			Con- trat renégocié (5)	Intérêts	Capital		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 658

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 500,00€			03/03/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2031 Frais d'études	2	
Linéaire	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TE	20	
Linéaire	APPAREILS DE LEVAGES ET ASCENSEURS	20	
Linéaire	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	
Linéaire	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	7	
Linéaire	COFFRE FORT	2	
Linéaire	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	20	
Linéaire	EQUIPEMENTS DE GARAGES ET ATELIERS	10	
Linéaire	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	
Linéaire	FRAIS DOC URBANISME	10	
Linéaire	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	
Linéaire	INSTALLATIONS DE VOIRIES	20	
Linéaire	LOGICIEL	2	
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
Linéaire	MOBILIERS	10	
Linéaire	PLANTATIONS	20	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT IMMOBILIER	10	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT MOBILIER	5	
Linéaire	VOITURES	5	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 036 660.00	981 954.43
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		932 910.00	909 521.53
1641	Emprunts en euros	932 910.00	854 355.21
1687	Autres dettes	0.00	55 166.32
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		103 750.00	72 432.90
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	72 750.00	72 432.90
020	Dépenses imprévues (investissement)	31 000.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	31 000.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	981 954,43	3 649 607,81	0,00	4 631 562,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 534 737.30	1 598 931.96
Ressources propres externes de l'année (a)		1 222 419.12	716 867.76
10222	Dotations, fonds divers et réserves	1 212 419.12	706 896.27
275	Autres immobilisations financières	10 000.00	9 971.49
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		3 312 318.18	882 064.20
28031	Amortissement des immobilisations	87 700.00	24 886.72
28041411	Amortissement des immobilisations	4 240.00	4 240.00
28041412	Amortissement des immobilisations	12 050.00	12 047.50
28041481	Amortissement des immobilisations	16 010.00	16 005.90
28051	Amortissement des immobilisations	22 315.00	33 310.87
28128	Amortissement des immobilisations	92 235.00	94 028.19
281311	Amortissement des immobilisations	8 735.00	0.00
281318	Amortissement des immobilisations	28 555.00	37 326.46
28138	Amortissement des immobilisations	79 705.00	81 462.76
28141	Amortissement des immobilisations	565.00	561.60
28151	Amortissement des immobilisations	6 565.00	6 554.19
28152	Amortissement des immobilisations	19 360.00	19 353.85
281578	Amortissement des immobilisations	0.00	3 192.00
28158	Amortissement des immobilisations	17 545.00	16 942.18
281782	Amortissement des immobilisations	112 290.00	102 722.34
281788	Amortissement des immobilisations	2 970.00	344.00
28181	Amortissement des immobilisations	117 930.00	124 347.47
28182	Amortissement des immobilisations	238 175.00	246 084.29
28183	Amortissement des immobilisations	17 040.00	17 404.65
28184	Amortissement des immobilisations	9 400.00	12 523.14
28185	Amortissement des immobilisations	101 525.00	0.00
28188	Amortissement des immobilisations	25 725.00	28 726.09
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 291 683.18	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 598 931.96	2 145 800.00	822 424.78	1 559 531,15	6 126 687,89

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 4 631 562,24
Ressources propres disponibles	IV 6 126 687,89
Solde	V = IV - II (3) + 1 495 125.65

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

SANTÉ

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	17 756,63			
60611	Eau et assainissement	4 789,38			
60612	Énergie - Electricité	0,00			
60623	Alimentation	353,00			
60632	Fournitures de petit équipement	5,83			
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	3 567,70			
6226	Honoraires	8 844,09			
6236	Catalogues et imprimés	196,63			
012	Charges de personnel et frais assimilés	16,74			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00			
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00			
64111	Rémunération principale	0,00			
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00			
64118	Autres indemnités	0,00			
64131	Rémunérations	12,12			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2,61			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1,52			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,49			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00			
6478	Autres charges sociales diverses	0,00			
66	Charges financières	19 743,97			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 743,97			
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non éct	0,00			
	Total des dépenses réelles	37 517,34		Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00			
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et c	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	37 517,34		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

SANTÉ

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	104 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	236 943,46
1641	Emprunts en euros	104 000,00	10222	F.C.T.V.A.	236 943,46
20	Opérations d'équipement (hors opérations)	0,00	13	Subventions d'investissement	49 545,32
2031	Frais d'études	0,00	1311	Etat et établissements nationaux	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1312	Régions	0,00
23	Opérations d'équipement (hors opérations)	4 002,00	1313	Départements	49 545,32
2313	Constructions	4 002,00	1318	Autres	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	20	Immobilisations incorporelles	265 116,66
1641	Emprunts en euros	0,00	2031	Frais d'études	265 116,66
	Opérations d'équipement (hors opérations)	1 947 567,98	23	Immobilisations en cours	391 642,52
	101 Projet de MSP et creche de Bozel	1 947 567,98	2313	Constructions	389 636,80
	Total des dépenses réelles	2 055 569,98	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'im	2 005,72
				Total des recettes réelles	943 247,96
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
			28031	Amortissements des frais d'études	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 055 569,98		TOTAL GENERAL DES RECETTES	943 247,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	3 720 580,31		Recettes issues de la TEOM	7 183 939,00
60611	Eau et assainissement	2 328,48	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assi	7 183 939,00
60612	Énergie - Électricité	12 748,27		Dotations et participations reçues	1 625,00
60622	Carburants	297 914,69	74758	Autres groupements	1 625,00
60623	Alimentation	2 631,59		Autres recettes de fonctionnement éventuelles	1 458 396,11
60628	Autres fournitures non stockées	18 518,69		70	Produits des services, du domaine et ve
60631	Fournitures d'entretien	4 031,23			
60632	Fournitures de petit équipement	80 508,06	7022	Coupes de bois	1 599,95
60636	Vêtements de travail	36 909,74	70875	Par les communes membres du GFP	187 897,25
6064	Fournitures administratives	2 436,01	70878	par d'autres redevables	50,63
611	Contrats de prestations de services	38 777,51	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements)	526 411,24
6132	Locations immobilières	127 422,15	75	Autres produits de gestion courante	30 882,59
6135	Locations mobilières	383 552,29	752	Revenus des immeubles	30 882,59
614	Charges locatives et de copropriété	3 437,20	77	Produits exceptionnels	164,15
61521	Terrains	2 640,00	773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	164,15
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	2 267,09	775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	31 482,31	013	Atténuations de charges	55 218,23
615231	Entretien et réparations voiries	15 972,00	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	46 602,29
61551	Matériel roulant	247 382,95	6479	Remboursements sur autres charges sociales	8 615,94
61558	Autres biens mobiliers	72 544,78	002	Résultat de fonctionnement reporté (exc	656 172,07
6156	Maintenance	2 280,71	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou d	656 172,07
6161	Assurance multirisques	41 944,76			
6168	Autres primes d'assurance	0,00			
6182	Documentation générale et technique	0,00			
6184	Versements à des organismes de formation	12 418,00			
6188	Autres frais divers	2 132 420,27			
6226	Honoraires	13 773,20			
6231	Annonces et insertions	4 689,60			
6232	Fêtes et cérémonies	0,00			
6236	Catalogues et imprimés	9 782,16			
6256	Missions	2 461,33			
6261	Frais d'affranchissement	2 362,04			
6262	Frais de télécommunications	11 162,54			
6281	Concours divers (cotisations...)	322,00			
62875	Aux communes membres du GFP	101 525,00			
63513	Autres impôts locaux	350,14			
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00			
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	783,52			
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 173 999,39			
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFI	0,00			
631	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (administration	44,28			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 314,85			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	26 835,48			
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	3 789,06			
64111	Rémunération principale	590 754,17			
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	10 469,06			
64118	Autres indemnités	190 933,32			
64131	Rémunérations	585 822,78			
64138	Autres indemnités	151 541,70			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	284 068,39			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	206 004,54			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.J.C	29 018,42			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	44 696,05			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 994,49			
64731	Versées directement	0,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	364,89			
6478	Autres charges sociales diverses	17 965,50			
6488	Autres charges	8 382,41			

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

65	Autres charges de gestion courante	62 241,57		
6541	Créances admises en non-valeur	2 584,54		
6558	Autres contributions obligatoires	59 657,03		
66	Charges financières	132 878,29		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	118 563,17		
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non éc	0,00		
661131	Aux communes membres du GFP	14 315,12		
67	Charges exceptionnelles	816,95		
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00		
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de c	816,95		
014	Atténuations de produits	145 437,00		
73916	Prél. contribution pour le redressement des finance	145 437,00		
	Total des dépenses réelles	6 235 953,51		Total des recettes réelles
				8 643 960,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	682 119,34		
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et c	682 119,34		
	Total des dépenses d'ordre	682 119,34		Total des recettes d'ordre
				0,00
	TOTAL GENERAL	6 918 072,85		TOTAL GENERAL
				8 643 960,11

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.3.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	736 418,21		Souscription d'emprunts et dettes assimilées	1 430,00
1641	Emprunts en euros	681 021,89	1641	Emprunts en euros	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	230,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 430,00
168741	Communes membres du GFP	55 166,32			
	Acquisitions d'immobilisations	1 324 313,47		Dotations et subventions reçues	1 063 405,79
2031	Frais d'études	38 785,44	10222	F.C.T.V.A.	246 405,06
2051	Concessions et droits similaires	27 763,97	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	817 000,73
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00			
2138	Autres constructions	4 702,81			
2158	Autres installations, matériel et outillage technique:	94 538,26			
2181	Installations générales, agencements et aménager	25 323,30			
2182	Matériel de transport	323 548,12			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 021,84			
2188	Autres immobilisations corporelles	7 057,20			
2313	Constructions	0,00			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00			
275	Dépôts et cautionnements versés	18 078,93			
	Opérations d'équipement	779 493,60			
	102 Renouveau des PAV	779 493,60			
	Autres dépenses éventuelles	0,00		Autres recettes éventuelles	9 471,49
	Opérations pour compte de tiers		275	Dépôts et cautionnements versés	9 471,49
	Total des dépenses réelles	2 060 731,68		Total des recettes réelles	1 074 307,28
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	682 119,34
			28031	Amortissements des frais d'études	7 610,22
			28051	Concessions et droits similaires	7 157,00
			28128	Autres agencements et aménagements de terrains:	81 756,46
			281318	Autres bâtiments publics	3 884,78
			28138	Autres constructions	79 746,76
			28141	Bâtiments publics	561,60
			28151	Réseaux de voirie	5 648,88
			28152	Installations de voirie	19 353,85
			281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 192,00
			28158	Autres installations, matériel et outillage technique	16 837,61
			281782	Matériel de transport	102 722,34
			281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mis	344,00
			28181	Installations générales, agencements et aménager	92 483,73
			28182	Matériel de transport	237 062,15
			28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 917,97
			28184	Mobilier	87,71
			28188	Autres immobilisations corporelles	20 752,28
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	682 119,34
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 060 731,68		TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 756 426,62

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L 2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Date de la délibération :	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)						
	Dépenses nettes (a-c)						
	RECETTES (b)						
	Recettes nettes (b-d)						

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes
 (4) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
06/01/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 343,00	0,00	
08/01/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	18 127,54	0,00	
09/01/2019	CAUTIONS 4 APPT	600,00	0,00	
10/01/2019	ACHAT MACHINE NESPRESSO	358,80	0,00	1
11/01/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	8 022,86	0,00	
11/01/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	12 034,28	0,00	
14/01/2019	MOBILIER SIEGE	1 772,12	0,00	10
15/01/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	391,18	0,00	
17/01/2019	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR ETUDE HYDRAULIQUE ETUDE LAISONNAY	11 760,00	0,00	20
21/01/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	11 452,27	0,00	
21/01/2019	CAUTION APPT CYBELE	500,00	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 8	357,40	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 12	357,40	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 13	365,03	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 14	365,03	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 15	533,82	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 22	365,03	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 32	412,75	0,00	
01/02/2019	CAUTION APPT 35	365,03	0,00	
02/02/2019	TRAVAUX GENIE CIVIL ET TERRASSEMENT BOZEL	15 254,40	0,00	
04/02/2019	TVX INSTALLATION PAV	5 841,61	0,00	
04/02/2019	PORTES SUPPLEMENTAIRES ALGECO	2 100,00	0,00	10
05/02/2019	TVX INSTALLATION PAV	9 724,49	0,00	
05/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	538,36	0,00	
05/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 227,19	0,00	
05/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	807,54	0,00	
05/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 151,46	0,00	
11/02/2019	MARCHE ESCALIER MONTANA	582,00	0,00	10
11/02/2019	MARCHE ESCALIER MONTANA	582,00	0,00	10
12/02/2019	RIVETEUSE ET DIVERS MATERIEL	411,30	0,00	10
15/02/2019	TELEPHONE	90,00	0,00	
15/02/2019	TVX INSTALLATION PAV	85 503,04	0,00	
15/02/2019	ETUDE TECHNIQUE ISDI LA LOY	3 120,00	0,00	2
19/02/2019	MATERIEL BOZEL	536,44	0,00	10
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	611,76	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 885,08	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	917,63	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	260,97	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	159,02	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	62,36	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	173,99	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	93,54	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	45 759,36	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	30 506,23	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 590,06	0,00	
21/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	106,01	0,00	
22/02/2019	CAUTION BADGES CAFE	500,04	0,00	
26/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	718,87	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/02/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	479,26	0,00	
05/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	253 337,65	0,00	
05/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	168 891,77	0,00	
07/03/2019	ETUDE RUISSEAU DES FRENES ALLUES	1 752,00	0,00	2
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 062,00	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,26	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 646,96	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	204,38	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,13	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	306,57	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 764,64	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	87,19	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	20,83	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,13	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	708,00	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
08/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,42	0,00	
11/03/2019	TVX INSTALLATION PAV	2 640,00	0,00	
18/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	8 566,33	0,00	
19/03/2019	PARAMETRAGE BUDGET OT LOGICIEL PAIE	888,00	0,00	2
25/03/2019	TVX INSTALLATION PAV	1 920,00	0,00	
28/03/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 669,62	0,00	
30/03/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	16 143,43	0,00	20
30/03/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	16 143,43	0,00	20
04/04/2019	ASPIRATEURS	646,46	0,00	
04/04/2019	CANAPE ACCUEIL DE LOISIRS	652,06	0,00	10
05/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	26 137,08	0,00	
05/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	39 205,63	0,00	
05/04/2019	MATERIEL BOZEL	290,15	0,00	
05/04/2019	PORTABLE / TELEPHONIE	59,02	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 764,64	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	306,56	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	204,39	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,13	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	87,18	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,25	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,12	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 646,94	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,42	0,00	
12/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	20,83	0,00	
15/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	391,12	0,00	
15/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	586,67	0,00	
16/04/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	8 624,40	0,00	20
16/04/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	7 244,40	0,00	20
20/04/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	5 095,92	0,00	20
25/04/2019	TVX INSTALLATION PAV	1 440,00	0,00	
26/04/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	8 022,86	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/04/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	12 034,28	0,00	
26/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	12 034,28	0,00	
26/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	8 022,86	0,00	
26/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-12 034,28	0,00	
26/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-8 022,86	0,00	
29/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	80 689,49	0,00	
29/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	121 034,22	0,00	
29/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 171,02	0,00	
29/04/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 114,00	0,00	
30/04/2019	MATERIEL CRECHE CHAMPAGNY	776,00	0,00	5
02/05/2019	MATERIEL COURCHEVEL	384,00	0,00	
05/05/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	260 062,80	0,00	20
06/05/2019	TVX INSTALLATION PAV	21 270,00	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	20,88	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,31	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 652,07	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	204,78	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	307,16	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,24	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	87,36	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,25	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 768,06	0,00	
06/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,48	0,00	
06/05/2019	STAND	417,00	0,00	
10/05/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	4 580,90	0,00	
10/05/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	6 871,37	0,00	
10/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	6 871,37	0,00	
10/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	4 580,90	0,00	
10/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-6 871,37	0,00	
10/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-4 580,90	0,00	
13/05/2019	STAND	7 466,40	0,00	10
13/05/2019	VEHICULE COLLECTE	252 000,00	0,00	5
14/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	19 326,80	0,00	
14/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	4 216,80	0,00	
14/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	28 990,20	0,00	
14/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 811,20	0,00	
15/05/2019	BANNIERES FLOCAGE VAL VANOISE	705,60	0,00	10
17/05/2019	COUVERTINE PIERRE MERIBEL 1600	234,00	0,00	
21/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	25 716,28	0,00	
21/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	17 144,18	0,00	
27/05/2019	TVX INSTALLATION PAV	240,00	0,00	
28/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	12 256,15	0,00	
28/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	18 384,22	0,00	
28/05/2019	AMENAGEMENT CRECHE DE PRALOGNAN TABLES CHAISES RANGEMENTS	1 771,45	0,00	10
29/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 265,69	0,00	
29/05/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 898,54	0,00	
03/06/2019	CAUTION APPT 9	357,40	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	27 739,04	0,00	
05/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	18 492,69	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,59	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	26 423,90	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	39 635,84	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 659,75	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 773,17	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 533,69	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,40	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,38	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 300,53	0,00	
06/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	87,60	0,00	
07/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 062,00	0,00	
07/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	708,00	0,00	
07/06/2019	AMENAGEMENT CRECHE DE PRALOGNAN	183,00	0,00	1
11/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	39 010,73	0,00	
11/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	26 007,14	0,00	
12/06/2019	TVX INSTALLATION PAV BRIDES	18 738,00	0,00	
12/06/2019	TVX INSTALLATION PAV BRIDES	18 738,00	0,00	
12/06/2019	TVX INSTALLATION PAV	18 738,00	0,00	
24/06/2019	TVX INSTALLATION PAV	11 999,50	0,00	
24/06/2019	TRAVAUX GENIE CIVIL ET TERRASSEMENT PLANAY	11 999,50	0,00	
24/06/2019	REPARATION PASSERELLE CHEMIN DES VIGNES	1 395,02	0,00	20
24/06/2019	TRAVAUX GENIE CIVIL ET TERRASSEMENT BOZEL	11 999,50	0,00	
24/06/2019	TVX INSTALLATION PAV	11 999,50	0,00	
26/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 782,79	0,00	
26/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 855,19	0,00	
26/06/2019	TVX INSTALLATION PAV BRIDES	27 312,00	0,00	
26/06/2019	TVX INSTALLATION PAV BRIDES	27 312,00	0,00	
26/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,40	0,00	
26/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	20,94	0,00	
26/06/2019	TVX INSTALLATION PAV	27 312,00	0,00	
27/06/2019	TVX INSTALLATION PAV	17 852,40	0,00	
28/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 115,70	0,00	
28/06/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 077,13	0,00	
01/07/2019	TABOURET ROULANT / PREVENTION DES RISQUES	289,50	0,00	
01/07/2019	POSE DE REPERES ALTIMETRIQUES DORON DE BOZEL	2 504,40	0,00	10
02/07/2019	LOGICIEL TEMPS DE TRAVAIL	11 538,72	0,00	2
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	25 635,22	0,00	
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	8 667,05	0,00	
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	10 126,74	0,00	
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	54 303,11	0,00	
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	38 452,82	0,00	
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	36 202,07	0,00	
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	13 000,57	0,00	
04/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	6 751,15	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
04/07/2019	TRANSAT CRECHES	566,59	0,00	10
04/07/2019	MATERIEL CRECHE DES ALLUES	99,98	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	308,94	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 678,46	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 785,65	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	87,87	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	205,97	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,58	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,49	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21,00	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,69	0,00	
05/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,54	0,00	
09/07/2019	ORDINATEURS ET MATERIELS INFORMATIQUE	4 109,24	0,00	5
11/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	10 955,56	0,00	
11/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	16 433,32	0,00	
15/07/2019	LAVE VAISSELLE CRECHE PRAZ	2 800,00	0,00	10
18/07/2019	CONTENEUR	3 480,00	0,00	10
19/07/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	84 820,40	0,00	
19/07/2019	TVX INSTALLATION PAV BRIDES	84 820,40	0,00	
23/07/2019	TVX INSTALLATION PAV	8 686,48	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	19 326,80	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-2 811,20	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-19 326,80	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	28 990,20	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 811,20	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	4 216,80	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-28 990,20	0,00	
25/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-4 216,80	0,00	
26/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 882,94	0,00	
26/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 588,63	0,00	
29/07/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	3 985,57	0,00	
29/07/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	5 978,35	0,00	
29/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	33 279,65	0,00	
29/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	22 186,43	0,00	
29/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 985,57	0,00	
29/07/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 978,35	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 781,71	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	309,54	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21,04	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,56	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,76	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,69	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	206,36	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	88,03	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 672,57	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,64	0,00	
02/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/08/2019	RESEAU WIFI	1 488,00	0,00	2
08/08/2019	MICRO ONDES POUR ALSH LES ALLUES	239,98	0,00	
12/08/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	2 400,00	0,00	
12/08/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	3 000,00	0,00	
12/08/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	2 400,00	0,00	
12/08/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	14 318,40	0,00	
14/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 039,50	0,00	
14/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	43,20	0,00	
14/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	693,00	0,00	
14/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	64,80	0,00	
19/08/2019	AMENAGEMENT CRECHE DE PRALOGNAN	581,96	0,00	
21/08/2019	MATERIEL DE CAMPING POUR LES SEJOUR	306,00	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	11 713,54	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	17 570,31	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 114,96	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	4 421,58	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 172,44	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 249,76	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 374,65	0,00	
22/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	6 632,36	0,00	
23/08/2019	REVERSEMENT REGIE SERVICE SUPPORT	299,99	0,00	
23/08/2019	ORDINATEURS ET MATERIELS INFORMATIQUE	132,48	0,00	5
27/08/2019	MO PONT ROUGE ET PONT DES MOULINS	3 120,00	0,00	2
27/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21 334,86	0,00	
27/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	32 002,30	0,00	
28/08/2019	EXPERTISE GEOLOGIQUE ISDI LE TORCHET + ETUDE DE FAISABILITE	6 480,00	0,00	2
29/08/2019	MATERIEL INFORMATIQUE RESPONSABLE ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE PC	1 150,24	0,00	5
30/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	7 569,48	0,00	
30/08/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 046,32	0,00	
03/09/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	5 398,80	0,00	
04/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31 112,32	0,00	
04/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	17 652,40	0,00	
04/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	11 768,28	0,00	
04/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	20 741,54	0,00	
05/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	708,00	0,00	
05/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 062,00	0,00	
06/09/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	74 196,24	0,00	
06/09/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	74 196,24	0,00	
09/09/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	4 626,00	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21,04	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	206,36	0,00	
09/09/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	4 626,00	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,64	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	309,54	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,56	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,76	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	88,03	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,69	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 672,58	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
09/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 781,71	0,00	
10/09/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	18 573,70	0,00	
10/09/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	18 573,70	0,00	
11/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	4 874,46	0,00	
11/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	7 311,68	0,00	
11/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 783,08	0,00	
11/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 855,38	0,00	
14/09/2019	MAISONNETTE CRECHE BRIDES LES BAINS	4 149,95	0,00	10
15/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 920,00	0,00	
16/09/2019	ETUDE GEOTECHNIQUE AVANT PROJET SITE ACTUEL	4 968,36	0,00	2
17/09/2019	ETUDE GEOTECHNIQUE AVANT PROJET SITE ACTUEL	22 657,08	0,00	2
17/09/2019	GEOTECHNICIEN POUR EVALUATION DURETE DU SOL FUTUR SIEGE	3 180,00	0,00	2
17/09/2019	PC PORTABLE RESPONSABLE RH ET STATION D'ACCUEIL	1 026,13	0,00	5
19/09/2019	CAUTION APPT 14	-365,03	0,00	
19/09/2019	CAUTION APPT 13	-365,03	0,00	
24/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	18 726,12	0,00	
24/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	28 089,18	0,00	
24/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	8 031,18	0,00	
24/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	20 058,00	0,00	
24/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 354,12	0,00	
24/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	13 372,00	0,00	
25/09/2019	ETUDE DE RESTAURATION DU BONRIEU ET DE SA CONFLUENCE AVEC LE DOR	11 310,00	0,00	2
27/09/2019	TRAVAUX SUR LA PASSERELLE DU RUISSEAU DU VILLARET	469,20	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	34 544,30	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	13 166,87	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21 022,04	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	23 029,52	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	14 014,70	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	19 750,30	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	7 188,27	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	4 792,18	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 508,31	0,00	
30/09/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 262,45	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,69	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	88,03	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,54	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21,04	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,76	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 672,57	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	309,54	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	206,35	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,64	0,00	
02/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 781,71	0,00	
02/10/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	11 933,42	0,00	20
02/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	11 933,42	0,00	
04/10/2019	TELEPHONE	134,24	0,00	
07/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	360,00	0,00	
10/10/2019	MALLES DE JEUX POUR LES ACCUEIL DE LOISIRS	1 400,00	0,00	10
10/10/2019	INVESTISSEMENT JEUX ET MATERIEL DIVERS	917,00	0,00	10
10/10/2019	CAMION MAN BD919WE	41 822,02	0,00	
10/10/2019	CAMIONMERCEDES PORTEUR ACTROS 8066VG73	1,00	0,00	
14/10/2019	SECHE LINGE EMA LES ALLUES	2 600,00	0,00	10
21/10/2019	AMENAGEMENT CRECHE DES ALLUES	1 372,56	0,00	10
21/10/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	1 800,00	0,00	
21/10/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	25 797,27	0,00	
21/10/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	6 600,00	0,00	
21/10/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	3 900,00	0,00	
21/10/2019	REPARATION CLOTURE DECH PLAN DU VAH	17 898,00	0,00	10
21/10/2019	REPARATION CLOTURE DECH ALLUES	7 014,00	0,00	10
22/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	2 640,00	0,00	
22/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	120,00	0,00	
22/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	720,00	0,00	
22/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	456,00	0,00	
22/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	960,00	0,00	
22/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	240,00	0,00	
22/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	360,00	0,00	
22/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	4 020,00	0,00	
24/10/2019	COMMANDE MATERIEL CRECHE DE BRIDES LES BAINS	1 301,25	0,00	10
25/10/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	5 999,60	0,00	
25/10/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	3 999,73	0,00	
25/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 999,60	0,00	
25/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 999,73	0,00	
28/10/2019	COMPLEMENT ETUDE HYDROMORPHOLOGIE DU BONRIEU	8 952,00	0,00	2
28/10/2019	ETUDE DE RESTAURATION DU BONRIEU ET DE SA CONFLUENCE AVEC LE DOR	2 358,00	0,00	2
29/10/2019	INVESTISSEMENT MEUBLE POUR LA CRECHE DU PRAZ	59,96	0,00	
29/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	10 200,92	0,00	
29/10/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	6 800,60	0,00	
29/10/2019	APPLICATION WEB	12 480,00	0,00	2
30/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	4 300,00	0,00	
30/10/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	24 044,00	0,00	
04/11/2019	EXPERTISE FAUNE FLORE LAISONNAY	4 680,00	0,00	2
05/11/2019	TRAVAUX DU MURET DECHETTERIE POUR ESSAI	4 200,06	0,00	10
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	19 175,27	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 680,26	0,00	

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 786,85	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 295,03	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	26 290,08	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	39 435,11	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	14 957,99	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	22 436,91	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	88,28	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	12 783,50	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,86	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	206,95	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	310,43	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	53,79	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,87	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	31,65	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21,10	0,00	
06/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	14 917,07	0,00	
06/11/2019	ACHAT TELEPHONES ET ACCESSOIRES POUR COLLECTE	3 597,60	0,00	5
07/11/2019	INVESTISSEMENT MEUBLE POUR LA CRECHE DU PRAZ	421,64	0,00	
07/11/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	10 124,72	0,00	20
12/11/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	2 400,00	0,00	
13/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	12 344,57	0,00	
13/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	764,06	0,00	
13/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	18 516,86	0,00	
13/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 146,08	0,00	
14/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	26 153,46	0,00	
14/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 082,00	0,00	
14/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	17 435,64	0,00	
14/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	16 046,40	0,00	
14/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	3 853,70	0,00	
14/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	10 697,60	0,00	
14/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 780,55	0,00	
18/11/2019	CAUTION APPT 108 CYBELE	700,00	0,00	
18/11/2019	CAUTION APPT 103 GRAND CHALET	700,00	0,00	
18/11/2019	CAUTION APPT 501 GRAN CHALET	700,00	0,00	
18/11/2019	CAUTION APPT 104 GRAND CHALET	700,00	0,00	
18/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	28 257,18	0,00	
18/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	42 385,77	0,00	
18/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	217 388,19	0,00	
18/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	44 792,63	0,00	
18/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	29 861,75	0,00	
18/11/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	94 429,20	0,00	
19/11/2019	TVX INSTALLATION PAV BRIDES	12 444,00	0,00	
19/11/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	12 444,00	0,00	
20/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	32 631,37	0,00	
20/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	26 236,30	0,00	
20/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	17 490,88	0,00	
20/11/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	48 947,05	0,00	
20/11/2019	AMELIORATION MORPHODYNAMIQUE DORON	1 500,00	0,00	20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
21/11/2019	JEUX ALSH	105,00	0,00	
21/11/2019	CAUTION APPT 115 GRAND CHALET	700,00	0,00	
22/11/2019	CAUTION APPT 1002 CYBELE	700,00	0,00	
22/11/2019	COMPLEMENT ETUDE HYDROMORPHOLOGIE DU BONRIEU	5 076,00	0,00	2
22/11/2019	ETUDE DE RESTAURATION DU BONRIEU ET DE SA CONFLUENCE AVEC LE DOR	9 360,00	0,00	2
23/11/2019	LICENCE FORFAIT SONDE PAV	24 768,00	0,00	2
26/11/2019	PINCES KINSHOFER SUR CAMION AB 217 KL	15 042,00	0,00	5
28/11/2019	ENCEINTE POUR LE PERISCOLAIRE DE BOZEL	1 032,00	0,00	10
29/11/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	2 742,50	0,00	
29/11/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	3 285,00	0,00	
29/11/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	10 250,50	0,00	
29/11/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	2 520,00	0,00	
30/11/2019	Facture n° 66114763 du 30/11/2019	252,96	0,00	
01/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	448 757,13	0,00	
01/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	358 640,65	0,00	
01/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	71 068,62	0,00	
01/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	92 673,28	0,00	
02/12/2019	REPARATION HABILLAGE PIERRE DE 6 MOLOKS A MERIBEL	1 980,00	0,00	20
02/12/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	-2 406,86	0,00	
02/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	2 904,48	0,00	
02/12/2019	CAUTION APPT 1 A 8 NEREIDES	6 000,00	0,00	
02/12/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	-1 604,57	0,00	
02/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	22 297,56	0,00	
02/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21 034,35	0,00	
02/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	17 838,05	0,00	
02/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	16 827,48	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	26,38	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	21,10	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	44,83	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	206,95	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	2 233,55	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	35,86	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 786,84	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 079,19	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	863,35	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	73,57	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	58,85	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	258,69	0,00	
05/12/2019	ACHAT TELEPHONES ET ACCESSOIRES POUR COLLECTE	1 200,00	0,00	5
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	9 260,83	0,00	
05/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	11 576,03	0,00	
06/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 132,88	0,00	
06/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 986,29	0,00	
06/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	27 322,18	0,00	
09/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-326 086,72	0,00	
09/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 325,52	0,00	
09/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	5 325,52	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	6 656,90	0,00	
09/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-217 391,15	0,00	
09/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	20 223,32	0,00	
09/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	16 178,66	0,00	
09/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	4 111,82	0,00	
09/12/2019	TVX SIEGE AVANCE FORFAITAIRE	6 496,14	0,00	
09/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	6 496,14	0,00	
09/12/2019	TVX SIEGE AVANCE FORFAITAIRE	4 111,82	0,00	
10/12/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	5 398,80	0,00	20
10/12/2019	TVX INSTALLATION PAV COMPTE 2315	-5 398,80	0,00	
10/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-358,42	0,00	
10/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-238,94	0,00	
10/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	708,00	0,00	
10/12/2019	ACHAT MICRO ONDE POUR CRECHE DE BRIDES EN REMPLACEMENT DE L'ANCI	124,99	0,00	
10/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	885,00	0,00	
11/12/2019	AMENAGEMENT SALLE PERISCOLAIRE ECOLE DE CHAMPAGNY	143,17	0,00	
11/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	15 287,28	0,00	
12/12/2019	ACHAT PORTE CHAUSSURE MURAL POUR CRECHE DU PRAZ	67,30	0,00	
12/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	360,00	0,00	
12/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	720,00	0,00	
12/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	2 903,18	0,00	
12/12/2019	JEUX ALSH	1 374,15	0,00	
13/12/2019	AMELIORATION MORPHODYNAMIQUE DORON	1 574,04	0,00	20
13/12/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	29 391,60	0,00	20
13/12/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	14 745,00	0,00	20
13/12/2019	TRAVAUX GENIE CIVIL ET TERRASSEMENT BOZEL	-29 391,60	0,00	
13/12/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	5 095,92	0,00	20
13/12/2019	TRAVAUX GENIE CIVIL ET TERRASSEMENT BOZEL	-14 745,00	0,00	
13/12/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	-5 095,92	0,00	20
16/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	15 763,21	0,00	
16/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	14 993,88	0,00	
16/12/2019	ACHAT PC ET DOCK DGS	1 634,40	0,00	5
17/12/2019	MISE A DISPOSITION DES DONNEES MNT LIDAR POUR ETUDE DU CARREY	269,00	0,00	2
17/12/2019	CAUTION APPT 302 ROCHETAILEE	550,00	0,00	
17/12/2019	CAUTION APPT 301 ROCHETAILEE	600,00	0,00	
17/12/2019	LAVE LINGE ET SECHE LINGE POUR CRECHE DE BRIDES LES BAINS	5 860,00	0,00	10
18/12/2019	CHANGEMENT ET POSE VITRERIE A LA CRECHE DE BRIDES LES BAINS	23 101,20	0,00	20
18/12/2019	PC PORTABLE RESPONSABLE RH ET STATION D'ACCUEIL	-169,96	0,00	5
19/12/2019	ACHAT STATION ACCUEIL	867,40	0,00	5
19/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-5 727,89	0,00	
19/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	-8 591,82	0,00	
19/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	123,75	0,00	
19/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	99,00	0,00	
20/12/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	16 603,50	0,00	
20/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	999 472,83	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
20/12/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	20 754,38	0,00	
20/12/2019	REORGANISATION SIEGE INTERCO	57 045,60	0,00	
20/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 269 114,05	0,00	
23/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	1 384,53	0,00	
23/12/2019	ACHAT DE RAQUETTE POUR LES 3 ALSH	976,48	0,00	10
23/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	71,01	0,00	
23/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	920,32	0,00	
23/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	7 452,62	0,00	
23/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	239,40	0,00	
23/12/2019	TVX CONSTRUCTION MSP	920,31	0,00	
27/12/2019	TOTEM DE TRI BON COMMANDE N°5	21 270,00	0,00	10
27/12/2019	AMENAGEMENT SALLE PERISCOLAIRE BOZEL	833,19	0,00	10
27/12/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	-1 604,57	0,00	
27/12/2019	AVANCE FORFAITAIRE MPS PE	-2 005,72	0,00	
30/12/2019	CAUTION STUDIO 15	542,45	0,00	
30/12/2019	CAUTION STUDIO 9	363,35	0,00	
30/12/2019	CAUTION STUDIO 12	363,35	0,00	
30/12/2019	CAUTION STUDIO 13	370,98	0,00	
30/12/2019	CONTENEURS AERIENS METAL	30 418,56	0,00	20
30/12/2019	CAUTION STUDIO 19	363,35	0,00	
30/12/2019	CAUTION STUDIO 44	370,98	0,00	
30/12/2019	CAUTION STUDIO 22	370,98	0,00	
TOTAL GENERAL		7 858 833,22	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.2
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Divers							
12/12/2019	MISSION REAMENAGEMENT SIEGE	31 005,00	2	31 005,00	0,00	0,00	0,00
12/12/2019	MO TVX TERRASSE EMA	2 600,00	2	2 600,00	0,00	0,00	0,00
12/12/2019	DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE	13 884,00	2	13 884,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		47 489,00					0,00

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalizations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	16 197 029,94
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE		CA	2019
IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		IV	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

B1.2

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 1 096 400,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 1 096 400,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 16 197 029,94
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	
	III 6,77%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV	
B1.4	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
Association ADMR DE BOZEL	30 000.00€	Subvention fonctionnement ADMR
Association ASSOCIATION LES AMIS DE LA CENTAUREE	1 500.00€	Subvention Les amis de la Centaurée
Association ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN ROSTAN	800.00€	Subvention pour association sportive du collège Jean Rostand Moutiers
Association ASSOCIATION VIRLANIE FRANCE	0.00€	Subvention Concert solidaire
Association MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLES	1 500.00€	Subvention Maison d'assistante maternelle de Bozel
VAL VANOISE TOURISME	0.00€	Subvention Val Vanoise tourisme
Personnes physiques		
JIMENEZ Dominique	0.00€	SUBVENTION AMELIORATION HABITAT
Etat		
CDF DE BOZEL	60 000.00€	Divers 2019
Départements		
ALIZE CHAMBERY SAVOIE	0.00€	Subvention Alizee Savoie - reliquat 2017
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		
AGENT COMPTABLE	16 880.00€	Subvention Collège Le Bonrieu - Bozel
Autres		
COMITE BASSIN EMPLOI	0.00€	SUBVENTION
COMITE DE SKI DE SAVOIE	13 460.00€	SUBVENTION
LE DOME THEATRE	5 000.00€	Subvention DOME THEATRE
Personnes de droit public		
Associations		
Association AACM	0.00€	SUBVENTION
Départements		
APTV	78 000.00€	PARTICIPATION
Communes		
COM COM COEUR DE TARENTOISE	176 000.00€	SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE
COM COM COEUR DE TARENTOISE	0.00€	SUBVENTION LR MOUTIERS 2014
MAIRIE DE BOZEL	29 000.00€	PARTICIPATION SALLE PO
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)		
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE TARENTOISE	1 250.00€	SUBVENTION ABBATOIR
MAIRIE DE FEISSONS/SALINS	9 458.00€	FOND DE CONCOURS
TOTAL GENERAL	422 848,00	

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17	1,09	18,09	0	4	4
Attachés territoriaux (tous grades)	A	6	0	6	0	0	0
Rédacteurs territoriaux (tous grades)	B	5	0	5	0	0	0
Responsable administratif et financier	B	0	0	0	0	2	2
Adjoints administratifs (tous grades)	C	6	1,09	7,09	0	0	0
Responsable commande publique	C	0	0	0	0	1	1
Responsable finances	C	0	0	0	0	1	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		35	0,71	35,71	0	10	10
Agent de collecte	A	0	0	0	0	1	1
Ingénieurs territoriaux (tous grades)	A	1	0	1	0	0	0
Responsable VRD Bâtiments	A	0	0	0	0	1	1
Agent de précollecte	B	0	0	0	0	1	1
Chauffeur	B	0	0	0	0	1	1
Techniciens territoriaux (tous grades)	B	6	0	6	0	0	0
Adjoints techniques (tous grades)	C	27	0,71	27,71	0	0	0
Agent d'entretien	C	0	0	0	0	4	4
Agent maintenance bâtiments	C	0	0	0	0	1	1
Agents de maîtrise (tous grades)	C	1	0	1	0	0	0
Chargé de mission GEMPAPI	C	0	0	0	0	1	1
FILIERE SOCIALE (d)		1	0	1	0	0	0
Puéricultrices territoriales (tous grades)	A	1	0	1	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		34	0	34	0	3	3
Educateurs de jeunes enfants (tous grades)	A	5	0	5	0	0	0
Responsable du RAM	A	0	0	0	0	1	1
Responsable de crèche	B	0	0	0	0	1	1
Auxiliaires de puériculture, agents sociaux (tous grades)	C	29	0	29	0	0	0

Envoyé en préfecture le 06/03/2020
 Reçu en préfecture le 06/03/2020
 Affiché le 06/03/2020
 ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA

2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		
Responsable adjointe crèche	C	0	0	0	0	0	1	1
FILIERE ANIMATION (i)		13	3,03	16,03	0	0	1	1
Animateurs (tous grades)	B	1	0	1	0	0	0	0
Responsable ALSH	B	0	0	0	0	0	1	1
Adjoints d'animation (tous grades)	C	12	3,03	15,03	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		100	4,83	104,83	0	0	18	18

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12) ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple, emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE	CA	2019
-----------------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
IV	C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Responsable du RAM	A	MS	404	0,00	Vacance emploi	
Agent de collecte	A	TECH	348	0,00	Besoin saison.	
Responsable VRD Bâtiments	A	TECH	480	0,00	Vacance emploi	
Responsable administratif et financier	B	ADM	372	0,00	Vacance emploi	
Responsable ALSH	B	ANIM	348	0,00	Vacance emploi	
Responsable de crèche	B	MS	404	0,00	Vacance emploi	
Agent de précollecte	B	TECH	348	0,00	Vacance emploi	
Chauffeur	B	TECH	348	0,00	Besoin saison.	
Responsable commande publique	C	ADM	441	0,00	Vacance emploi	
Responsable finances	C	ADM	441	0,00	Vacance emploi	
Responsable adjointe crèche	C	MS	404	0,00	Vacance emploi	
Agent d'entretien	C	TECH	348	0,00	Vacance emploi	
Agent maintenance bâtiments	C	TECH	348	0,00	Vacance emploi	
Chargé de mission GEMPAPI	C	TECH	372	0,00	Vacance emploi	
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Chauffeur	A	TECH	348	0,00	Besoin saison.	
Agent de collecte	B	TECH	348	0,00	Besoin saison.	
Chargé d'accueil OT	N	ADM	348	0,00	Besoin saison.	
Gestionnaire de carrière	N	ADM	348	0,00	Remplacement	
Professeur d'anglais	N	ADM	348	0,00	Accroiss. activ	
Adjoints d'animation	N	ANIM	348	0,00	Besoin saison.	
Adjoints d'animations	N	ANIM	348	0,00	Besoin saison.	
Assistantes petites enfance	N	MS	348	0,00	Besoin saison.	
Responsables de crèches	N	MS	404	0,00	Besoin saison.	
Agents de précollecte	N	TECH	348	0,00	Besoin saison.	
TOTAL GENERAL				0,00		

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

2019

CA

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex. : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2019	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée .)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)**

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPA	TRANSPORT SCOLAIRE	06/06/2014	06/06/2014	20004079800031	SPA	oui
SPIC	LOTISSEMENT ZAE ALLUES	01/01/2018	26/03/2018 - 2018/03/060	20004079800064	SPIC	oui
SPIC	LOTISSEMENT ZAE BOZEL	01/01/2017	01/01/2017	20004079800049	SPIC	oui
SPIC	LOTISSEMENT ZAE CHAMPAGNY	01/01/2017	01-01-2017	20004079800056	SPIC	oui

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SPIC	Maison de santé pluridisciplinaire	09/12/2019	09/12/2019	SPIC

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

1 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 738 530.05	6 275 707.66	3 649 607.81	1 813 214,58
RECETTES	11 738 530.05	5 197 682.48	2 145 800.00	4 395 047,57
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 420 330.18	14 212 415.82	0.00	3 207 914,36
RECETTES	17 420 330.18	17 821 043.02	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL (1)

BUDGET : BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL N°SIRET : 20004079800049				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	255 180.00	254 332.86	0.00	847,14
RECETTES	255 180.00	131 180.00	0.00	124 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	405 280.00	343 391.56	0.00	61 888,44
RECETTES	405 280.00	343 391.56	0.00	61 888,44

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY (1)

BUDGET : BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY N°SIRET : 20004079800056				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	528 160.05	498 149.30	0.00	30 010,75
RECETTES	528 160.05	452 145.55	0.00	76 014,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	467 344.85	454 944.85	0.00	12 400,00
RECETTES	467 344.85	454 944.85	0.00	12 400,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - TOURISME (1)

BUDGET : TOURISME N°SIRET : 20004079800072				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 700.00	31 356.66	0.00	31 343,34
RECETTES	62 700.00	2 663.46	0.00	60 036,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	172 820.00	105 221.28	0.00	67 598,72
RECETTES	172 820.00	157 154.97	0.00	15 665,03

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

2 - TRANSPORT SCOLAIRE (1)

BUDGET : TRANSPORT SCOLAIRE N°SIRET : 20004079800031				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 260 888.93	1 017 759.84	0.00	243 129,09
RECETTES	1 260 888.93	1 328 346.81	0.00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique

(2) Y compris les rattachements

2 - ZAE ALLUES - ECOVET (1)

BUDGET : ZAE ALLUES - ECOVET N°SIRET : 20004079800064				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	521 195.52	188 104.56	0.00	333 090,96
RECETTES	521 195.52	5 347.76	0.00	515 847,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	515 847.76	182 756.80	0.00	333 090,96
RECETTES	515 847.76	182 756.80	0.00	333 090,96

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique

(2) Y compris les rattachements

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 105 765.62	7 247 651.04	3 649 607.81	2 208 506,77
RECETTES	13 105 765.62	5 789 019.25	2 145 800.00	5 170 946,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 242 511.72	16 316 490.15	0.00	3 926 021,57
RECETTES	20 242 511.72	20 287 638.01	0.00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	33 348 277,34	23 564 141,19	3 649 607,81	6 134 528,34
TOTAL GENERAL DES RECETTES	33 348 277,34	26 076 657,26	2 145 800,00	5 125 820,08

(1) Y compris les rattachements

VAL VANOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Bozel, le 24/02/2020
Le Président,

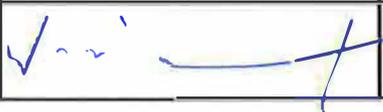
Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire,

A Bozel, le 24/02/2020

Date de convocation : 20/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Stéphane AMIEZ	
Jenny APPOLONIA	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe BOUCHED'HOMME	
Guillaume BRILAND	
Thierry CARROZ	
Laurette COSTES	
Bernard FRONT	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Michel LEGER	
Jean Baptiste MARTINOT	



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Thierry MONIN	
Patrick MUGNIER	
Philippe MUGNIER	
Rémy OLLIVIER	
Yves PACCALET	
Sylvain PULCINI	
Josette RICHARD	
Armelle ROLLAND	
Sandra ROSSI	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
René RUFFIER LANCHE	
Michèle SCHILTE	
Florence SURELLE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A le

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_008-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-008

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget principal

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président en disposant de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur municipal. Le compte administratif doit être arrêté au vu du compte de gestion, lequel doit être approuvé au préalable. En effet les deux documents retraçant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Après examen du compte administratif 2019 du budget principal établi par l'ordonnateur et présenté ci-dessous, celui-ci apparaît en tous points conforme avec le compte de gestion établi par le comptable.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	14 212 415,82	16 269 462,84	2 057 047,02
	Investissement	6 275 707,66	4 375 257,70	-1 900 449,96
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)		1 551 580,18	1 551 580,18
	Report investissement (001)		822 424,78	822 424,78
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			3 608 627,20
	Investissement			-1 078 025,18
	Total			2 530 602,02
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement	3 649 607,81	2 145 800,00	-1 503 807,81
	Solde	3 649 607,81	2 145 800,00	-1 503 807,81
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	14 212 415,82	17 821 043,02	3 608 627,20
	Investissement	9 925 315,47	7 343 482,48	-2 581 832,99
	Solde	24 137 731,29	25 164 525,50	1 026 794,21

Le résultat cumulé de la Communauté de communes Val vanoise fin 2019 est de 1 026 794,21€.

Le Conseil est invité à approuver le compte administratif 2019 du budget principal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget principal dressé par le comptable public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Baptiste MARTINOT, vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry MONIN, Président, sorti de la salle au moment du vote, n'y prend pas part,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

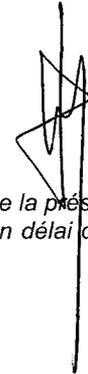
Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_009-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

20004079800031

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
VAL VANOISE

POSTE COMPTABLE : CDF DE BOZEL

SERVICE PUBLIC LOCAL
VAL VANOISE

M43

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : TRANSPORT SCOLAIRE

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.19 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.21 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.22 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.23 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

p.24 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.25 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.26 A3.2 - Etalement des provisions

p.27 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.28 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.29 A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

A8.3 - Opérations liées aux cessions

A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

p.30 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.31 B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.32 C1.1 - Etat du personnel

p.34 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.35 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.36 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.37 D - Arrêté et signatures

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 017 759,84	G 1 056 157,88	G-A 38 398,04
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 272 188,93 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 017 759,84	Q= G+H+I+J 1 328 346,81	=Q-P 310 586,97

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 017 759,84	= G+I+K 1 056 157,88	310 586,97
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 017 759,84	= G+H+I+J+K+L 1 328 346,81	310 586,97

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_009-DE

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 040 800,00	1 013 856,59	0,00	0,00	26 943,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	3 903,25	0,00	0,00	6 096,75
Total des dépenses de gestion courante		1 095 800,00	1 017 759,84	0,00	0,00	78 040,16
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	142 088,93	0,00	0,00	0,00	142 088,93
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	23 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 260 888,93	1 017 759,84	0,00	0,00	243 129,09
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 260 888,93	1 017 759,84	0,00	0,00	243 129,09
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2018		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, m	95 700,00	83 470,84	0,00	0,00	12 229,16
73	Produits issus de la fiscalité (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	893 000,00	972 571,25	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		988 700,00	1 056 042,09	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	115,79	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		988 700,00	1 056 157,88	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		988 700,00	1 056 157,88	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		272 188,93				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information					
D001 Déficit d'investissement reporté de 2018		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information					
R001 Excédent d'investissement reporté de 2018		0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 013 856,59		1 013 856,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 903,25		3 903,25
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
Dépenses d'exploitation - Total		1 017 759,84	0,00	1 017 759,84

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018	0,00
----------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 017 759,84
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2018	0,00
-------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marc	83 470,84		83 470,84
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	972 571,25		972 571,25
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	115,79	0,00	115,79
Recettes d'exploitation - Total		1 056 157,88	0,00	1 056 157,88

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018

272 188,93

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 328 346,81

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2018

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	1 040 800,00	1 013 856,59	0,00	0,00	26 943,41
618	Divers	6 000,00	5 083,33	0,00	0,00	916,67
6226	Honoraires	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6232	Echantillons	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6247	Transports collectifs du personnel	960 000,00	947 187,33	0,00	0,00	12 812,67
6262	Frais de télécommunications	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	210,77	0,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	72 800,00	61 375,16	0,00	0,00	11 424,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	3 903,25	0,00	0,00	6 096,75
658	Charges diverses de la gestion courante	10 000,00	3 903,25	0,00	0,00	6 096,75
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 095 800,00	1 017 759,84	0,00	0,00	78 040,16
66	Charges financières (b)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	142 088,93	0,00	0,00	0,00	142 088,93
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	131 113,93	0,00	0,00	0,00	131 113,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	975,00	0,00	0,00	0,00	975,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	23 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 260 888,93	1 017 759,84	0,00	0,00	243 129,09
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 260 888,93	1 017 759,84	0,00	0,00	243 129,09
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018			0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif

(6) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la Régie applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services	95 700,00	83 470,84	0,00	0,00	12 229,16
7061	Transport de voyageur	95 500,00	83 470,84	0,00	0,00	12 029,16
7087	Remboursements de frais	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	893 000,00	972 571,25	0,00	0,00	0,00
7472	Régions	814 000,00	972 571,25	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	79 000,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
7474	Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		988 700,00	1 056 042,09	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	115,79	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	115,79	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		988 700,00	1 056 157,88	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		988 700,00	1 056 157,88	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		272 188,93				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) L'article 699 n'existe pas en M 49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(5) Cf Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2018			0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la Régie applique le régime des provisions budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041



VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA	2019
----------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CREDITS DE TRESORERIE (1)	
IV	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519						
Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NDR : INTB890071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer le mode d'amortissement : C : pour amortissement annuel constant ; P : pour amortissement annuel progressif ; F : pour *in fine* ; X : pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_009-DE

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10*5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_009-DE



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

IV

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal, montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart entre ces indices / 5 : Indices hors zone euro / 6 : Autres indices.

(5) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 661.11 et ces intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définissant le prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 661.11 et ces intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_009-DE



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	IV
	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

A1.5

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_009-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV

A1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois)

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)					
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act. (4)			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre



VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES		A1.8	

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
----------------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A4.2	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0.00	III 0.00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		0.00	0.00
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (3) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV
B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts (8)	En capital		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																			
TOTAL GENERAL																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 666.



VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
----------------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							



VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE		CA	2019
IV - ANNEXES			
IV			
autres éléments d'informations - état du personnel au 31/12/2019		C1.1	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,5	0	0,5	0	0	0
CHARGE ACCUEIL	B	0,5	0	0,5	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0,5	0	0,5	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc



VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA	2019
----------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
IV	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PIV : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 25 janvier 1984 modifiée) :

3-a" : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

36 : article 36 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Auxiliaires" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
---------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée .)

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
----------------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE	CA 2019
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Bozel, le 24/02/2020
Le Président,

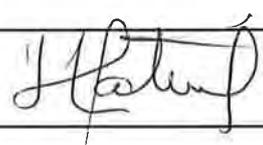
Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Bozel, le

Date de convocation : 20/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Stéphane AMIEZ	
Jenny APPOLONIA	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe BOUCHED'HOMME	
Guillaume BRILAND	
Thierry CARROZ	
Laurette COSTES	
Bernard FRONT	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Michel LEGER	
Jean Baptiste MARTINOT	



VAL VANOISE - 73 - TRANSPORT SCOLAIRE		CA	2019
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D	

Thierry MONIN	
Patrick MUGNIER	
Philippe MUGNIER	
Rémy OLLIVIER	
Yves PACCALET	
Sylvain PULCINI	
Josette RICHARD	
Armelle ROLLAND	
Sandra ROSSI	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
René RUFFIER LANCHE	
Michèle SCHILTE	
Florence SURELLE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A le

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-009

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget annexe transport scolaire

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le rapporteur expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du budget annexe transport scolaire de l'exercice 2019,

Après examen du compte administratif 2019 du budget annexe transport scolaire établi par l'ordonnateur et présenté ci-dessous, celui-ci apparaît en tous points conforme avec le compte de gestion établi par le comptable.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	1 017 759,84	1 056 157,88	38 398,04
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)		272 188,93	272 188,93
	Report investissement (001)			0,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			310 586,97
	Investissement			0,00
	Total			310 586,97
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	1 017 759,84	1 328 346,81	310 586,97
	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Solde	1 017 759,84	1 328 346,81	310 586,97

Le Conseil est invité à approuver le compte administratif 2019 du budget annexe transport scolaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget annexe transport scolaire dressé par le comptable public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Baptiste MARTINOT, vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry MONIN, Président, sorti de la salle au moment du vote, n'y prend pas part,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe transport scolaire.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Délibération n°2020-009

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget annexe transport scolaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL VANOISE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COM COM VAL VANOISE

Numéro SIRET : **20004079800064**

POSTE COMPTABLE : **CDF DE BOZEL**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : ZAE ALLUES - ECOVET

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Vote du compte administratif

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.6	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.7	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.9	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.10	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.11	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.13	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.14	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.15	A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.16	A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.17	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.18	A3 - Etat des provisions	X	
	A4 - Etalement des provisions		X
p.19	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.20	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.21	A7 - Etat des charges transférées	X	
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A9.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A9.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A9.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10 - Etat des travaux en régie		X
	A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
p.22	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.23	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.24	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.26	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.27	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.28	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.29	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.30	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.31	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	510 500,00	177 409,04	0,00	0,00	333 090,96
6015	Terrains à aménager	330 000,00	133 654,04	0,00	0,00	196 345,96
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à i	78 500,00	43 755,00	0,00	0,00	34 745,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	102 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		510 500,00	177 409,04	0,00	0,00	333 090,96
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		510 500,00	177 409,04	0,00	0,00	333 090,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(5 347,76	5 347,76			0,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	5 347,76	5 347,76			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 347,76	5 347,76			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 347,76	5 347,76			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		515 847,76	182 756,80	0,00	0,00	333 090,96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) Dont 675 et 676

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	515 847,76	182 756,80			333 090,96
7133	Variation des en-cours de production de biens	515 847,76	182 756,80			333 090,96
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		515 847,76	182 756,80			333 090,96
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		515 847,76	182 756,80	0,00	0,00	333 090,96
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00			
Total des dépenses financières		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		0.00	0,00	0,00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	515 847.76	182 756,80		333 090.96
	Charges transférées (5)	515 847.76	182 756,80		333 090.96
3351	Terrains	515 847.76	182 756,80		333 090.96
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		515 847.76	182 756,80		333 090.96
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		515 847.76	182 756,80	0,00	333 090.96
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		5 347,76			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

I

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	515 847,76	0,00	0,00	515 847,76
168751	GFP de rattachement	515 847,76	0,00	0,00	515 847,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		515 847,76	0,00	0,00	515 847,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		515 847,76	0,00	0,00	515 847,76
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	5 347,76	5 347,76		0,00
3351	Terrains	5 347,76	5 347,76		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 347,76	5 347,76		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 347,76	5 347,76		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		521 195,52	5 347,76	0,00	515 847,76
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041



VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUJES - ECOVET	CA	2019
------------------------------------------------	-----------	-------------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519						
Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

II

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date et la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

	II
	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

II - ANNEXES

II

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou

écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)II
A1.4

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

II

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage

(3) Indiquer s'il s'agit d'une option (cap, floor, tumeur, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre



II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

II

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

II	
A1.6	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Années de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois)

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé que relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA

2019

II - ANNEXES

II

A1.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Con- trat renégocié index (4)	Taux act. (4)	Con- trat initial	Con- trat renégocié (5)	Con- trat initial		Con- trat renégocié	Intérêts		Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N
(2) Taux à la date de renégociation
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)
(5) Nominal à la date de renégociation
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre



VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_010-DE

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES

II

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES**

A1.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A3

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	A5.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	5 347,76	5 347,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	A5.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 347,76	5 347,76
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		5 347,76	5 347,76
3351	Terrains (3)	5 347,76	5 347,76
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 347,76	0,00	0,00	0,00	5 347,76

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 347,76
Ressources propres disponibles	5 347,76
Solde	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés

(4) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	A7
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A7 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

II - ANNEXES

II

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois).

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCE1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_010-DE

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES

II

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 * 6/12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_010-DE

II - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

II
C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex. : "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES**II**

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_010-DE

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_010-DE

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES

II

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

CA 2019

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - ZAE ALLUES - ECOVET

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	521 195.52	188 104.56	0.00	333 090,96
RECETTES	521 195.52	5 347.76	0.00	515 847,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	515 847.76	182 756.80	0.00	333 090,96
RECETTES	515 847.76	182 756.80	0.00	333 090,96

(1) Y compris les rattachements

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
 (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	521 195.52	188 104.56	0.00	333 090,96
RECETTES	521 195.52	5 347.76	0.00	515 847,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	515 847.76	182 756.80	0.00	333 090,96
RECETTES	515 847.76	182 756.80	0.00	333 090,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 037 043,28	370 861,36	0,00	666 181,92
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 037 043,28	188 104,56	0,00	848 938,72

(1) Y compris les rattachements

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

ID : 073-200040798-20200224-2020_010-DE

II - ANNEXES**II****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

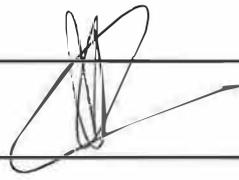
Présenté par le Président,
A Bozel, le 24/02/2020
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire,
A Bozel, le 24/02/2020

Date de convocation : 20/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Stéphane AMIEZ	
Jenny APPOLONIA	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe BOUCHED'HOMME	
Guillaume BRILAND	
Thierry CARROZ	
Laurette COSTES	
Bernard FRONT	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Michel LEGER	
Jean Baptiste MARTINOT	



VAL VANOISE - 73 - ZAE ALLUES - ECOVET

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Thierry MONIN	
Patrick MUGNIER	
Philippe MUGNIER	
Rémy OLLIVIER	
Yves PACCALET	
Sylvain PULCINI	
Josette RICHARD	
Armelle ROLLAND	
Sandra ROSSI	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
René RUFFIER LANCHE	
Michèle SCHILTE	
Florence SURELLE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A, le

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-010

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE des Allues

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le rapporteur expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du budget annexe ZAE Allues de l'exercice 2019.

Après examen du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE Allues établi par l'ordonnateur, celui-ci apparaît en tous points conforme avec le compte de gestion établi par le comptable.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	182 756,80	182 756,80	0,00
	Investissement	182 756,80	5 347,76	-177 409,04
Report de l'exercice 2018	Fonctionnement (002)			
	Investissement (001)	5 347,76		-5 347,76
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-182 756,80
	Total			-182 756,80
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-182 756,80
	Solde			-182 756,80

Le Conseil est invité à approuver le compte administratif 2018 du budget annexe ZAE des Allues.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget annexe ZAE des Allues dressé par le comptable public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Baptiste MARTINOT, vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry MONIN, Président, sorti de la salle au moment du vote, n'y prend pas part,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe ZAE des Allues.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL VANOISE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COM COM VAL VANOISE

Numéro SIRET : **20004079800056**

POSTE COMPTABLE : **CDF DE BOZEL**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Vote du compte administratif

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.6	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.7	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.9	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.10	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.11	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.13	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.14	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.15	A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.16	A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.17	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.18	A3 - Etat des provisions	X	
	A4 - Etalement des provisions		X
p.19	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.20	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.21	A7 - Etat des charges transférées	X	
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A9.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A9.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A9.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10 - Etat des travaux en régie		X
	A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
p.22	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.23	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.24	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.26	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.27	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.28	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.29	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.30	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.31	D2 - Arrêté et signatures	X	

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	12 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à :	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		12 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(452 145,55	452 145,55			0,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	452 145,55	0,00			452 145,55
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	452 145,55			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		452 145,55	452 145,55			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		452 145,55	452 145,55			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		464 545,55	452 145,55	0,00	0,00	12 400,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		2 799,30				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	145 000,00	163 984,62	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	145 000,00	163 984,62	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif par	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		147 400,00	163 984,62	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		147 400,00	163 984,62	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)/(4)	319 944,85	290 960,23			28 984,62
7133	Variation des en-cours de production de biens	319 944,85	0,00			319 944,85
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	290 960,23			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		319 944,85	290 960,23			28 984,62
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		467 344,85	454 944,85	0,00	0,00	12 400,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D1 040

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	148 000.00	146 973,87	0,00	1 026.13
168741	Communes membres du GFP	60 000.00	59 485,98	0,00	514.02
16876	Autres établissements publics locaux	88 000.00	87 487,89	0,00	512.11
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00			
Total des dépenses financières		148 000.00	146 973,87	0,00	1 026.13
TOTAL DEPENSES REELLES		148 000.00	146 973,87	0,00	1 026.13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	319 944.85	290 960,23		28 984.62
	Charges transférées (6)	319 944.85	290 960,23		28 984.62
3351	Terrains	319 944 85	0,00		319 944 85
3555	Terrains aménagés	0 00	290 960,23		0 00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		319 944.85	290 960,23		28 984.62
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		467 944.85	437 934,10	0,00	30 010.75
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		60 215,20			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	76 014.50	0,00	0,00	76 014.50
16311	Emprunts obligataires remboursables in fine	76 014.50	0,00	0,00	76 014.50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		76 014.50	0,00	0,00	76 014.50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		76 014.50	0,00	0,00	76 014.50
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	452 145.55	452 145,55		0.00
3351	Terrains	452 145.55	0,00		452 145.55
3555	Terrains aménagés	0.00	452 145,55		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		452 145.55	452 145,55		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		452 145.55	452 145,55		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		528 160.05	452 145,55	0,00	76 014.50
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041



VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY	CA	2019
-------------------------------------------------------	-----------	-------------

II - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	II
CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY	CA	2019
-------------------------------------------------------	-----------	-------------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel								
Total général																	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; X autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)



II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611. « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

II - ANNEXES

II

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : Indices hors zone euro / 6 : Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défini de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

II

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA 2019

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaptar)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_011-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA 2019

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_011-DE



VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY	CA	2019
-------------------------------------------------------	-----------	-------------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA

2019

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

II

A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuités payées dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Con- trat renégocié	Index de taux (4)	Taux act.	Con- trat renégocié (5)	Con- trat initial			Con- trat renégocié	Intérêts	Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_011-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA 2019

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_011-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A3

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	A5.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		148 000.00	146 973.87
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		148 000.00	146 973.87
1687	Autres dettes	148 000.00	146 973.87
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	146 973,87	0,00	60 215,20	207 189,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	A5.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		452 145,55	452 145,55
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		452 145,55	452 145,55
3351	Terrains (3)	452 145,55	0,00
3555	Terrains aménagés (3)	0,00	452 145,55
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	452 145,55	0,00	0,00	0,00	452 145,55

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	207 189,07
Ressources propres disponibles	452 145,55
Solde	+ 244 956,48

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés

(4) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A7

A7 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA

2019

II - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

II

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts décaissés » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA 2019

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA 2019

II - ANNEXES

II

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 * 0.5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139^{ter} de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_011-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA

2019

II - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

II
C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa - accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa - accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2^e : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3^e : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4^e : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 - contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA 2019

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_011-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_011-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

CA 2019

II - ANNEXES

II

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

1 - BUDGET ANNEXE ZAE CHAMPAGNY

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	528 160,05	498 149,30	0,00	30 010,75
RECETTES	528 160,05	452 145,55	0,00	76 014,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	467 344,85	454 944,85	0,00	12 400,00
RECETTES	467 344,85	454 944,85	0,00	12 400,00

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	528 160,05	498 149,30	0,00	30 010,75
RECETTES	528 160,05	452 145,55	0,00	76 014,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	467 344,85	454 944,85	0,00	12 400,00
RECETTES	467 344,85	454 944,85	0,00	12 400,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	995 504,90	953 094,15	0,00	42 410,75
TOTAL GENERAL DES RECETTES	995 504,90	907 090,40	0,00	88 414,50

(1) Y compris les rattachements.

II - ANNEXES	II
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						



II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le PRESIDENT,
A Bozel, le 24/02/2020
Le PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

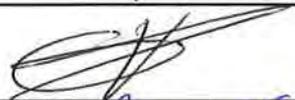
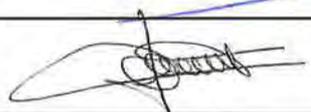
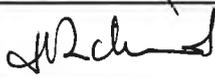
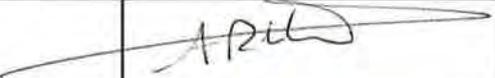
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Bozel, le 24/02/2020

Date de convocation 20/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Stéphane AMIEZ	
Jenny APPOLONIA	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe BOUCHED'HOMME	
Guillaume BRILAND	
Thierry CARROZ	
Laurette COSTES	
Bernard FRONT	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Michel LEGER	
Jean Baptiste MARTINOT	

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Thierry MONIN	
Patrick MUGNIER	
Philippe MUGNIER	
Rémy OLLIVIER	
Yves PACCALET	
Sylvain PULCINI	
Josette RICHARD	
Armelle ROLLAND	
Sandra ROSSI	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
René RUFFIER LANCHE	
Michèle SCHILTE	
Florence SURELLE	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A le

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-011

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE de Champagny en Vanoise

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le rapporteur expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du budget annexe ZAE Champagny en Vanoise de l'exercice 2019.

Après examen du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE Champagny en Vanoise établi par l'ordonnateur, celui-ci apparaît en tous points conforme avec le compte de gestion établi par le comptable.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	452 145,55	454 944,85	2 799,30
	Investissement	437 934,10	452 145,55	14 211,45
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)	2 799,30		-2 799,30
	Report investissement (001)	60 215,20		-60 215,20
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-46 003,75
	Total			-46 003,75
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	454 944,85	454 944,85	0,00
	Investissement	498 149,30	452 145,55	-46 003,75
	Solde	953 094,15	907 090,40	-46 003,75

Le Conseil est invité à approuver le compte administratif 2019 du budget annexe ZAE de Champagny en Vanoise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget annexe ZAE de Champagny en Vanoise dressé par le comptable public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Baptiste MARTINOT, vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry MONIN, Président, sorti de la salle au moment du vote, n'y prend pas part,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe ZAE de Champagny en Vanoise.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Délibération n°2020-011

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE de Champagny en Vanoise

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL VANOISE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COM COM VAL VANOISE

Numéro SIRET : **20004079800049**

POSTE COMPTABLE : **CDF DE BOZEL**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL**

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Vote du compte administratif

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.6	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.7	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.9	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.10	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.11	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.13	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.14	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.15	A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.16	A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.17	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.18	A3 - Etat des provisions	X	
	A4 - Etalement des provisions		X
p.19	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.20	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A6.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.21	A7 - Etat des charges transférées	X	
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A9.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A9.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A9.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10 - Etat des travaux en régie		X
	A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
p.22	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.23	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.24	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.26	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.27	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.28	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.29	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.30	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.31	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	240 042,66	178 154,22	0,00	0,00	61 888,44
6015	Terrains à aménager	165 000,00	152 836,56	0,00	0,00	12 163,44
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à :	25 042,66	2 285,69	0,00	0,00	22 756,97
605	Achats de matériel, équipements et travaux	50 000,00	23 031,97	0,00	0,00	26 968,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		240 042,66	178 154,22	0,00	0,00	61 888,44
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		240 042,66	178 154,22	0,00	0,00	61 888,44
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)(131 180,00	131 180,00			0,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	131 180,00	131 180,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		131 180,00	131 180,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		131 180,00	131 180,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		371 222,66	309 334,22	0,00	0,00	61 888,44
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		34 057,34				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) Dont 675 et 676

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	281 280,00	220 238,70	0,00	0,00	61 041,30
7015	Ventes de terrains aménagés	281 280,00	220 238,70	0,00	0,00	61 041,30
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		281 280,00	220 238,70	0,00	0,00	61 041,30
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		281 280,00	220 238,70	0,00	0,00	61 041,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	124 000,00	123 152,86			847,14
7133	Variation des en-cours de production de biens	124 000,00	0,00			124 000,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	123 152,86			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		124 000,00	123 152,86			847,14
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		405 280,00	343 391,56	0,00	0,00	61 888,44
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00			
Total des dépenses financières		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		0.00	0,00	0,00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	124 000.00	123 152,86		847.14
	Charges transférées (6)	124 000.00	123 152,86		847.14
3351	Terrains	124 000.00	0,00		124 000.00
3555	Terrains aménagés	0.00	123 152,86		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		124 000.00	123 152,86		847.14
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		124 000.00	123 152,86	0,00	847.14
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		131 180,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Dont 192

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	124 000,00	0,00	0,00	124 000,00
168751	GFP de rattachement	124 000,00	0,00	0,00	124 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		124 000,00	0,00	0,00	124 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		124 000,00	0,00	0,00	124 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	131 180,00	131 180,00		0,00
3351	Terrains	0,00	1 740,00		0,00
3354	Études et prestations de services	0,00	14 488,74		0,00
3355	Travaux	131 180,00	114 951,26		16 228,74
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		131 180,00	131 180,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		131 180,00	131 180,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		255 180,00	131 180,00	0,00	124 000,00
Pour information		0,00			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041



VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL	CA	2019
--------------------------------------------	----	------

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6613

II - ANNEXES

II

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

	II
	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

II - ANNEXES

II

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart entre ces indices / 5 : Indices inflation française ou zone euro / 6 : autres indices.

(5) Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement, définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)II
A1.4

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								
(F) Autres types de structures	Nombre de produits								
	% de l'encours								
	Montant en euros								

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

CA

2019

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_012-DE

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

II - ANNEXES

II

A1.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)		Capital
Total des dépenses au c/166																
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166																
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor, 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé que relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 666.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

CA 2019

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

II

A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Con- trat renégocié	Taux act.	Type de taux (4)	Con- trat initial	Con- trat renégocié (5)			Con- trat initial	Con- trat renégocié	Intérêts

(1) Inscrive les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_012-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

CA 2019

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A3

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	A5.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	131 180,00	131 180,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	A5.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		131 180,00	131 180,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		131 180,00	131 180,00
3351	Terrains (3)	0,00	1 740,00
3354	Études et prestations de services (3)	0,00	14 488,74
3355	Travaux (3)	131 180,00	114 951,26
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	131 180,00	0,00	0,00	0,00	131 180,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	131 180,00
Ressources propres disponibles	131 180,00
Solde	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés

(4) Indiquer le signe algébrique.

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A7

A7 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

CA

2019

II - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

II

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

C-3-4-B011

22

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_012-DE

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_012-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

CA

2019

II - ANNEXES

II

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/7895/00102/IC du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°64-53 du 26 janvier 1984 etc



VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

CA 2019

II - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

II
C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (6)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C,

(2) SECTEUR ADM : Administratif,

TECH : Technique,

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social,

MS : Médico-social,

MT : Médico-technique,

SP : Sportif,

CULT : Culturel

ANIM : Animation,

PM : Police,

OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère}ème alinéa - accroissement temporaire d'activité

3-b° : article 3, 2^{ème}ème alinéa - accroissement saisonnier d'activité,

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi,

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_012-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_012-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES

II

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_012-DE

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES

II

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

VAL VANOISE - 73 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

II - ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - BUDGET ANNEXE ZAE BOZEL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	255 180,00	254 332,86	0,00	847,14
RECETTES	255 180,00	131 180,00	0,00	124 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	405 280,00	343 391,56	0,00	61 888,44
RECETTES	405 280,00	343 391,56	0,00	61 888,44

(1) Y compris les rattachements

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	255 180,00	254 332,86	0,00	847,14
RECETTES	255 180,00	131 180,00	0,00	124 000,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	405 280,00	343 391,56	0,00	61 888,44
RECETTES	405 280,00	343 391,56	0,00	61 888,44
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	660 460,00	597 724,42	0,00	62 735,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	660 460,00	474 571,56	0,00	185 888,44

(1) Y compris les rattachements

II - ANNEXES	II
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

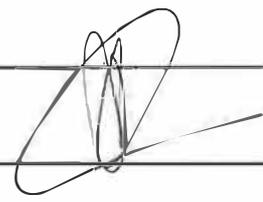
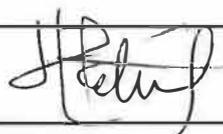
Présenté par le PRESIDENT,
A Bozel, le 24/02/2020
Le PRESIDENT,

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Bozel, le 24/02/2020

Date de convocation : 20/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Stéphane AMIEZ	
Jenny APPOLONIA	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe BOUCHED'HOMME	
Guillaume BRILAND	
Thierry CARROZ	
Laurette COSTES	
Bernard FRONT	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Michel LEGER	
Jean Baptiste MARTINOT	



II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Thierry MONIN	
Patrick MUGNIER	
Philippe MUGNIER	
Rémy OLLIVIER	
Yves PACCALET	
Sylvain PULCINI	
Josette RICHARD	
Armelle ROLLAND	
Sandra ROSSI	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
René RUFFIER LANCHE	
Michèle SCHILTE	
Florence SURELLE	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A....., le

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-012

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE de Bozel

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le rapporteur expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du budget annexe ZAE de Bozel de l'exercice 2019,

Après examen du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE de Bozel établi par l'ordonnateur, celui-ci apparaît en tous points conforme avec le compte de gestion établi par le comptable.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	309 334,22	343 391,56	34 057,34
	Investissement	123 152,86	131 180,00	8 027,14
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)	34 057,34		-34 057,34
	Report investissement (001)	131 180,00		-131 180,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-123 152,86
	Total			-123 152,86
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	343 391,56	343 391,56	0,00
	Investissement	254 332,86	131 180,00	-123 152,86
	Solde	597 724,42	474 571,56	-123 152,86

Le Conseil est invité à approuver le compte administratif 2019 du budget annexe ZAE de Bozel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget annexe ZAE de Bozel dressé par le comptable public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Baptiste MARTINOT, vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry MONIN, Président, sorti de la salle au moment du vote, n'y prend pas part,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe ZAE de Bozel.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL VANOISE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COM COM VAL VANOISE

Numéro SIRET : **20004079800072**

POSTE COMPTABLE : **CDF DE BOZEL**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : TOURISME

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.17	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.22	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
p.24	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
p.25	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.26	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.28	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.29	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.33	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.34	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.35	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.36	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.37	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.38	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.39	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
p.40	A8 - Etat des charges transférées	X	
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
p.41	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.42	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.43	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.45	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.46	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.47	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.48	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.49	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.50	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE

VAL VANOISE

73055

TOURISME

2019

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	9 566
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	19 892
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	11,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	16,43	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	3,28	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	61,43%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	66,95	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	19,95%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	105 221,28	G	157 154.97
	Section d'investissement	B	31 356.66	H	2 663.46
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			136 577.94		159 818.43
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		0.00		0.00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		105 221.28		157 154.97
	Section d'investissement		31 356.66		2 663.46
	TOTAL CUMULE		136 577.94		159 818.43
		= A+C+E		= G+I+K	
		= B+D+F		= H+J+L	
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	49 280,00	40 363,32	0,00	0,00	8 916,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	104 100,00	64 642,57	0,00	0,00	39 457,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	2,39	0,00	0,00	1 997,61
Total des dépenses de gestion courante		155 380,00	105 008,28	0,00	0,00	50 371,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 220,00	213,00	0,00	0,00	1 007,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		156 600,00	105 221,28	0,00	0,00	51 378,72
023	Virement à la section d'investissement (2)	13 220,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	3 000,00	0,00			3 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 220,00	0,00			16 220,00
TOTAL		172 820,00	105 221,28	0,00	0,00	67 598,72
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	447,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	16 500,00	12 901,17	0,00	0,00	3 598,83
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
75	Autres produits de gestion courante	113 120,00	100 000,00	0,00	0,00	13 120,00
Total des recettes de gestion courante		130 820,00	113 348,17	0,00	0,00	17 471,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	42 000,00	43 806,80	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		172 820,00	157 154,97	0,00	0,00	15 665,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		172 820,00	157 154,97	0,00	0,00	15 665,03
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 700,00	15 120,00	0,00	2 580,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 000,00	16 236,66	0,00	28 763,34
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		62 700,00	31 356,66	0,00	31 343,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		62 700,00	31 356,66	0,00	31 343,34
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		62 700,00	31 356,66	0,00	31 343,34
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 480,00	2 663,46	0,00	7 816,54
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00			
Total des recettes financières		10 480,00	2 663,46	0,00	7 816,54
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		46 480,00	2 663,46	0,00	43 816,54
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	13 220,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	3 000,00	0,00		3 000,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 220,00	0,00		16 220,00
TOTAL		62 700,00	2 663,46	0,00	60 036,54
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	40 363,32		40 363,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 642,57		64 642,57
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,39		2,39
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	213,00	0,00	213,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		105 221,28	0,00	105 221,28
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	15 120,00	0,00	15 120,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	16 236,66	0,00	16 236,66
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		31 356,66	0,00	31 356,66
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	447,00		447,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 901,17		12 901,17
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00		100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	43 806,80	0,00	43 806,80
Recettes de fonctionnement - Total		157 154,97	0,00	157 154,97
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 663,46	0,00	2 663,46
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		2 663,46	0,00	2 663,46
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	49 280,00	40 363,32	0,00	0,00	8 916,68
60611	Eau et assainissement	200,00	66,92	0,00	0,00	133,08
60612	Énergie - Électricité	1 500,00	1 017,17	0,00	0,00	482,83
60623	Alimentation	800,00	158,50	0,00	0,00	641,50
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	600,00	869,10	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	950,00	0,00	0,00	0,00	950,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	23 546,69	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	762,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 850,00	1 176,00	0,00	0,00	674,00
6161	Assurance multirisques	1 500,00	309,00	0,00	0,00	1 191,00
6182	Documentation générale et technique	510,00	333,20	0,00	0,00	176,80
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	20 750,00	5 094,59	0,00	0,00	15 655,41
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	820,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 548,38	0,00	0,00	0,00
6258	Missives	0,00	31,45	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	1 150,00	244,88	0,00	0,00	905,12
627	Services bancaires et assimilés	20,00	2,38	0,00	0,00	17,62
6281	Concours divers (cotisations...)	1 400,00	1 383,06	0,00	0,00	16,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	104 100,00	64 642,57	0,00	0,00	39 457,43
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	315,00	203,09	0,00	0,00	111,91
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 050,00	855,42	0,00	0,00	194,58
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	210,00	122,29	0,00	0,00	87,71
64111	Rémunération principale	40 400,00	6 242,51	0,00	0,00	34 157,49
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	835,00	299,92	0,00	0,00	535,08
64118	Autres indemnités	2 605,00	5 255,23	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	29 750,00	28 496,47	0,00	0,00	1 253,53
64138	Autres indemnités	835,00	5 675,64	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 110,00	10 737,54	0,00	0,00	2 372,46
6453	Cotisations aux caisses de retraite	13 110,00	4 507,97	0,00	0,00	8 602,03
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 250,00	1 238,68	0,00	0,00	11,32
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	420,00	319,00	0,00	0,00	101,00
64731	Versées directement	210,00	0,00	0,00	0,00	210,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	688,81	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	2,39	0,00	0,00	1 997,61
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, lo	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65888	Autres	1 400,00	2,39	0,00	0,00	1 397,61
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		155 380,00	105 008,28	0,00	0,00	50 371,72
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 220,00	213,00	0,00	0,00	1 007,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de ge	220,00	213,00	0,00	0,00	7,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		156 600,00	105 221,28	0,00	0,00	51 378,72
023	Virement à la section d'investissement	13 220,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	3 000,00	0,00			3 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et coi	3 000,00	0,00			3 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 220,00	0,00			16 220,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 220,00	0,00			16 220,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		172 820,00	105 221,28	0,00	0,00	67 598,72
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	447,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	447,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 500,00	12 901,17	0,00	0,00	3 598,83
70688	Autres prestations de services	0,00	1 145,00	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	4 068,47	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et v	16 500,00	7 687,70	0,00	0,00	8 812,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
7473	Départements	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
75	Autres produits de gestion courante	113 120,00	100 000,00	0,00	0,00	13 120,00
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif par	113 120,00	100 000,00	0,00	0,00	13 120,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		130 820,00	113 348,17	0,00	0,00	17 471,83
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	42 000,00	43 806,80	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestic	42 000,00	43 246,68	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	560,12	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		172 820,00	157 154,97	0,00	0,00	15 665,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fon	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		172 820,00	157 154,97	0,00	0,00	15 665,03
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	17 700.00	15 120,00	0,00	2 580.00
2051	Concessions et droits similaires	17 700.00	15 120,00	0,00	2 580.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	45 000.00	16 236,66	0,00	28 763.34
2152	Installations de voirie	45 000.00	16 236,66	0,00	28 763.34
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		62 700.00	31 356,66	0,00	31 343.34
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		62 700.00	31 356,66	0,00	31 343.34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		62 700.00	31 356,66	0,00	31 343.34
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Dont 192

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
1311	Etat et établissements nationaux	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
1312	Régions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 480,00	2 663,46	0,00	7 816,54
10222	F.C.T.V.A.	10 480,00	2 663,46	0,00	7 816,54
Total des recettes financières		10 480,00	2 663,46	0,00	7 816,54
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		46 480,00	2 663,46	0,00	43 816,54
021	Virement de la section de fonctionnement	13 220,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	3 000,00	0,00		3 000,00
26051	Concessions et droits similaires	3 000,00	0,00		3 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 220,00	0,00		16 220,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 220,00	0,00		16 220,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		62 700,00	2 663,46	0,00	60 036,54
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - TOURISME	CA	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--------------------------------------------------	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 356,66	31 356,66
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 356,66	31 356,66
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2018	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	31 356,66	31 356,66									
Total recettes	0,00	2 663,46	2 663,46									
Solde d'investissement	0,00	-28 693,20	-28 693,20									
RESTE A REALISER au 31/12/2019												
Total RAR dépenses	0,00	0,00										
Total RAR recettes	0,00	0,00										
SOLDE RAR d'investissement	0,00	0,00										

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2018)												
Total dépenses	0,00	69,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 151,97	105 221,28
Total recettes	0,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 154,97	157 154,97
Solde de fonctionnement	0,00	98 930,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-46 997,00	50 157,97
RESTE A REALISER au 31/12/2019												
Total RAR dépenses	0,00											
Total RAR recettes	0,00											
Solde RAR fonctionnement	0,00											

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE





VAL VANOISE - 73 - TOURISME		CA	2019
IV - ANNEXES			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)			
		IV	
		A1	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



VAL VANOISE - 73 - TOURISME	CA	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--------------------------------------------------	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement													
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 356,66	31 356,66
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 120,00	15 120,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 236,66	16 236,66
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 236,66	16 236,66

RECETTES

Total recettes d'investissement													
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 663,46	2 663,46
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 663,46	2 663,46
Recettes d'ordre													
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement													
011	Charges à caractère général	0,00	69,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 151,97	105 221,28
60611	Eau et assainissement	0,00	66,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 296,40	40 363,32
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,92
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 017,17	1 017,17
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,50	158,50
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60634	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869,10	869,10
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 546,66	23 546,66
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,00	1 176,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309,00	309,00
6161	Assurance multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333,20	333,20
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094,56	5 094,56
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820,00	820,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 548,36	4 548,36

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,45
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244,88	244,88
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,38	2,38
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 383,06	1 383,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 642,57	64 642,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203,09	203,09
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	855,42	855,42
6338	Autres impôts, taxes... sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122,29	122,29
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 242,51	6 242,51
64112	NBI, SFT et indemnités de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299,92	299,92
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 255,23	5 255,23
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 496,47	28 496,47
64138	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 675,64	5 675,64
6451	Cotisations à T.U.R.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 737,54	10 737,54
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 507,97	4 507,97
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238,68	1 238,68
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319,00	319,00
64731	Versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688,81	688,81
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,39
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65688	Autres	0,00	2,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,39
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213,00	213,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213,00	213,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 154,97	157 979,97
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447,00	447,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447,00	447,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 901,17	12 901,17
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145,00	1 145,00
70878	par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 068,47	4 068,47

VAL VANOISE - 73 - TOURISME	CA	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES
IV
A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'oi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 667,70	7 667,70
75	Autres produits de gestion courante	0,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	100 000,00
7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budg	0,00	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	100 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 806,80	43 806,80
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 246,68	43 246,68
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560,12	560,12

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.





VAL VANOISE - 73 - TOURISME	CA	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES	0 Services généraux des administrations	Total
DEPENSES TOTALES (1)	69,31	69,31
011 Charges à caractère général	66,92	66,92
65 Autres charges de gestion courante	2,39	2,39
RECETTES TOTALES (1)	99 000,00	99 000,00
75 Autres produits de gestion courante	99 000,00	99 000,00

(1) de l'exercice + restes à réaliser

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
	IV
	A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	9 Action économique	Total
DEPENSES TOTALES (1)	105 151,97	105 151,97
011 Charges à caractère général	40 296,40	40 296,40
012 Charges de personnel et frais assimilés	64 642,57	64 642,57
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	213,00	213,00
RECETTES TOTALES (1)	58 154,97	58 154,97
013 Atténuations de charges	447,00	447,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 901,17	12 901,17
73 Impôts et taxes	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00
77 Produits exceptionnels	43 806,80	43 806,80

(1) de l'exercice + restes à réaliser



VAL VANOISE - 73 - TOURISME		CA	2019
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL INVESTISSEMENT			
	IV		A1.2

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES	9 Action économique	Total
DEPENSES TOTALES (1)	31 356,66	31 356,66
Non individualisées en opérations	31 356,66	31 356,66
20 Immobilisations incorporelles	15 120,00	15 120,00
21 Immobilisations corporelles	16 236,66	16 236,66
RECETTES TOTALES (1)	2 663,46	2 663,46
Non affectées aux opérations	2 663,46	2 663,46
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 663,46	2 663,46
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00

CHAPITRES

(1) de l'exercice + restes à réaliser. N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à un équipement

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)IV
A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR: INTB889071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME	CA	2019
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 06/03/2020
 Reçu en préfecture le 06/03/2020
 Affiché le 06/03/2020
 ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE



VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre



VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)



IV - ANNEXES

IV

A2.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

A2.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)								Taux act. (4)

(1) Inscrivez les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		26 700.00	2 663.46
Ressources propres externes de l'année (a)		10 480.00	2 663.46
10222	Dotations, fonds divers et réserves	10 480.00	2 663.46
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		16 220.00	0.00
28051	Amortissement des immobilisations	3 000.00	0.00
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	13 220.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 663.46	0.00	0.00	0.00	2 663.46

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	2 663,46
Solde	V = IV - II (3)
	+ 2 663,46

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(3) Indiquer le signe algébrique

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

B1.1

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autres (à préciser)
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)
 (5) Taux annuel, tous frais compris
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et (intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688)



Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)**

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0,8	1,8	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ND CLASSE	C	0	0,8	0,8	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	0,8	1,8	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/895/00102/C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, * emplois spécifiques * régis par l'article 139 (er de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

IV
C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : absence du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-B et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berger
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_013-DE

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3.4
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

CA 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - TOURISME

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 700.00	31 356.66	0.00	31 343,34
RECETTES	62 700.00	2 663.46	0.00	60 036,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	172 820.00	105 221.28	0.00	67 598,72
RECETTES	172 820.00	157 154.97	0.00	15 665,03

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	62 700.00	31 356.66	0.00	31 343,34
RECETTES	62 700.00	2 663.46	0.00	60 036,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	172 820.00	105 221.28	0.00	67 598,72
RECETTES	172 820.00	157 154.97	0.00	15 665,03
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	235 520,00	136 577,94	0,00	98 942,06
TOTAL GENERAL DES RECETTES	235 520,00	159 818,43	0,00	75 701,57

(1) Y compris les rattachements.

VAL VANOISE - 73 - TOURISME

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

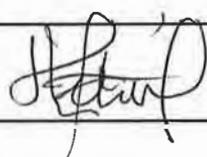
Présenté par le Président,
A Bozel, le 24/02/2020
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES : Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0

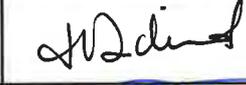
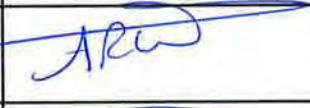
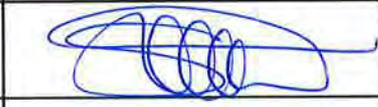
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
A Bozel, le 24/02/2020

Date de convocation : 20/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Stéphane AMIEZ	
Jenny APPOLONIA	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe BOUCHED'HOMME	
Guillaume BRILAND	
Thierry CARROZ	
Laurette COSTES	
Bernard FRONT	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Michel LEGER	
Jean Baptiste MARTINOT	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Thierry MONIN	
Patrick MUGNIER	
Philippe MUGNIER	
Rémy OLLIVIER	
Yves PACCALET	
Sylvain PULCINI	
Josette RICHARD	
Armelle ROLLAND	
Sandra ROSSI	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
René RUFFIER LANCHE	
Michèle SCHILTE	
Florence SURELLE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Bozel, le 24/02/2020

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-013

Objet : Vote du compte administratif 2019 du budget autonome Tourisme

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le rapporteur expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du budget autonome Tourisme de l'exercice 2019,

Après examen du compte administratif 2019 du budget autonome Tourisme établi par l'ordonnateur, celui-ci apparaît en tous points conforme avec le compte de gestion établi par le comptable.

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	105 221,28	157 154,97	51 933,69
	Investissement	31 356,66	2 663,46	-28 693,20
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)			0,00
	Report investissement (001)			0,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			51 933,69
	Investissement			-28 693,20
	Total			23 240,49
Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
	Solde	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	Fonctionnement	105 221,28	157 154,97	51 933,69
	Investissement	31 356,66	2 663,46	-28 693,20
	Solde	136 577,94	159 818,43	23 240,49

Le Conseil est invité à approuver le compte administratif 2019 du budget autonome Tourisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1er avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget autonome Tourisme dressé par le comptable public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Jean-Baptiste MARTINOT, vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry MONIN, Président, sorti de la salle au moment du vote, n'y prend pas part,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget autonome Tourisme.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-014

Objet : Vote des taux de fiscalité additionnelle 2020

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

La Communauté de communes Val Vanoise est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre. Par conséquent, la Communauté de communes vote chaque année les taux de la fiscalité additionnelle sur les quatre taxes suivantes :

- Taxe d'Habitation (TH) ;
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) ;
- Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties (TFNB) ;
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Toutefois, la loi de finances pour 2020 prévoit notamment la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers fiscaux. Pour les 20% de foyers

restants, la suppression s'échelonnera de 2021 à 2023. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Cette suppression entraîne une réforme du financement des collectivités territoriales. Ainsi, au 1er janvier 2021, en remplacement de la taxe d'habitation, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA via le compte d'avances aux collectivités. La perte des frais de gestion des régions liés à la TH seront compensés par une dotation budgétaire de l'Etat.

Pour les 20% de foyers imposés à la TH en 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019. Il n'y a donc pas lieu de voter un taux de TH pour cet exercice.

Conformément aux autorisations budgétaires arrêtées pour l'exercice 2020, il est proposé au Conseil de reconduire en 2020 les taux de fiscalité additionnelle votés en 2019 (hormis le taux de TH).

Ainsi, les taux proposés sont les suivants :

Choix des TAUX 2020			
Taxe	Taux	Estimation bases	Estimation produit
TFB	3,30%	66 343 132,04	2 189 323
TFNB	26,23%	140 745,75	36 918
CFE	5,46%	29 188 627,62	1 593 699
Total			3 819 940

Budget 2020	3 820 000
--------------------	------------------

Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 pour les 20% de contribuables restant assujettis est égal au taux appliqué en 2019 soit, pour la Communauté de communes Val Vanoise, 2,64%.

Il est donc proposé au Conseil de voter les taux de fiscalité additionnelle pour l'année 2020 tels que présentés ci-après :

- TF : 3,30%
- TFNB : 26,23%
- CFE : 5,46%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B et 1639 A,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote les taux de fiscalité additionnelle pour l'année 2020 tels que présentés ci-après :

- TF : 3,30%
- TFNB : 26,23%
- CFE : 5,46%

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN



Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-015

Objet : Vote du taux de TEOM 2020

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Par délibération n°38/03/2014 du 3 mars 2014, le Conseil communautaire a instauré la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de la Communauté de communes Val Vanoise, compétente pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Par délibération n°84/09/2015 du 28 septembre 2015, le Conseil communautaire a instauré une zone unique de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec un taux lissé de 11,57%.

Conformément aux autorisations budgétaires arrêtées pour l'exercice 2020, il est proposé au Conseil de reconduire en 2020 le taux voté en 2019, soit **11,57%**.

Le produit attendu s'élève pour 2020 à 7 169 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote, pour l'année 2020, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivant : 11,57%

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN



Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-016

Objet : Vote du produit de la taxe GEMAPI 2020

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le rapporteur rappelle la délibération communautaire n°2018/02/29 du 12 février 2018 instituant la taxe GEMAPI au profit de la Communauté de communes Val Vanoise, compétente pour la GEMAPI. Le montant à prélever est plafonné législativement à 40 euros par habitant (au regard de la population DGF) et par an.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 9 décembre 2019, le budget primitif 2020 a été voté avec une prévision de revenu équivalent au produit perçu sur l'exercice 2019, soit 215 000€. Ce produit doit permettre de couvrir la quasi-totalité des dépenses prévus sur l'exercice 2020. En effet, si le budget GEMAPI est réalisé à 100%, la participation de la fiscalité additionnelle sera d'environ 20K€, et nulle dans le cas d'un taux de réalisation de 90%.

Initialement faible, le taux de réalisation des dépenses prévues aux budgets 2018 et 2019 concernant la compétence GEMAPI devrait s'améliorer en 2020 du fait de la structuration progressive des services de Val Vanoise et d'une meilleure appréciation du périmètre de son intervention.

Les objectifs poursuivis pour cet exercice 2020 sont les suivants :

- Une structuration du service pour dégager une meilleure visibilité sur le contenu de la compétence et la réalisation des projets inscrits au budget ;
- Une réduction du nombre de projets, par une meilleure priorisation, pour pouvoir financer la compétence avec la taxe GEMAPI sans augmentation et sans participation de la fiscalité additionnelle.

Il est précisé que la suppression progressive de la taxe d'habitation a inévitablement un impact sur la taxe GEMAPI, dont le taux se cumulait, jusqu'en 2019, avec les taux des 4 taxes locales (TH, taxes foncières, cotisation foncière des entreprises).

Dès 2020, compte tenu de la disparition du taux de TH, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit que la fraction du produit voté de la taxe GEMAPI qui ne peut être répartie entre les redevables de la taxe d'habitation est répartie entre les redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises. Ainsi, le produit attendu de la taxe GEMAPI est désormais supporté par les contribuables aux 3 taxes locales restant (taxes foncières, cotisation foncière des entreprises). Ainsi, conformément aux autorisations budgétaires arrêtées pour l'exercice 2020, il est proposé au Conseil de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à 215 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération communautaire n°2018/02/29 du 12 février 2018 instituant la taxe GEMAPI au profit de la Communauté de communes Val Vanoise

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe, pour l'année 2020, le produit de la taxe GEMAPI à 215 000,00 €.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-017

Objet : Clôture du budget autonome Vallée de Bozel Tourisme

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

La loi NOTRe, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, a impliqué le transfert de la compétence "Promotion du tourisme, dont la création d'offices de Tourisme" à la Communauté de communes Val Vanoise. Ce transfert de compétence concerne les communes non classées, c'est-à-dire les communes de Bozel, Le Planay, Feissons-sur-Salins et Montagny.

A ce jour, le mode de gouvernance retenu pour l'exercice de cette compétence est la régie dotée de la seule autonomie financière. Ainsi, Val Vanoise a voté en 2019 un budget autonome dédié à cette seule compétence.

Il s'avère, après une année de fonctionnement sous ce régime juridique, que ce choix de gestion ne présente aucun avantage concret sur la régie directe. En effet, la séparation juridique entre Val

Vanoise et son office du tourisme n'a pas apporté de plus-value réelle à la qualité et à l'indépendance des missions exercées par ce dernier.

Par conséquent, dans un souci de simplification, il est proposé de modifier le mode de gouvernance actuel de cette compétence et de privilégier la régie simple.

Ce changement de mode de gouvernance nécessite la clôture du budget autonome actuel et l'intégration dans le budget principal de l'intégralité des crédits destinés à l'exercice de la compétence. Le résultat et l'actif du budget autonome seront par conséquent intégrés au budget principal.

Il est donc proposé au conseil :

- D'APPROUVER le changement de mode de gouvernance de la compétence tourisme en faveur de la régie simple ;
- D'APPROUVER la clôture du budget autonome Vallée de Bozel Tourisme avec effet au 24 février 2020 ;
- D'AFFECTER le résultat de clôture de ce budget autonome au budget principal ;
- DE TRANSFÉRER au budget principal l'intégralité de l'actif et du passif de ce budget autonome selon les modalités du PV de transfert joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 119/12/2016 portant sur le transfert de compétence Tourisme et la délégation à l'association de l'office de Tourisme,

Vu la délibération 2018/12/186 portant sur la création de l'office de tourisme sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière,

Vu la délibération 2019/41 portant sur l'ouverture du budget annexe Vallée de Bozel Tourisme avec autonomie financière,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le changement de mode de gouvernance de la compétence tourisme en faveur de la régie simple ;

Approuve la clôture du budget autonome Vallée de Bozel Tourisme avec effet au 24 février 2020 ;

Approuve le résultat de clôture de ce budget autonome au budget principal ;

Procède au transfert au budget principal de l'intégralité de l'actif et du passif de ce budget autonome selon les modalités du PV de transfert joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-018

Objet : Affectation des résultats 2019 et adoption du budget supplémentaire 2020 - Budget principal et Budget autonome Vallée de Bozel Tourisme
Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le budget supplémentaire a pour fonction :

- d'intégrer les résultats de l'exercice précédent ;
- d'intégrer les restes à réaliser liés à des engagements de l'exercice précédent ;
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif ;
- d'ajouter de nouvelles inscriptions budgétaires au besoin.

Comme vu précédemment, les résultats cumulés du compte administratif 2019 du budget principal et du budget Vallée de Bozel Tourisme sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	14 212 415,82	16 269 462,84	2 057 047,02
	Investissement	6 275 707,66	4 375 257,70	-1 900 449,96
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)		1 551 580,18	1 551 580,18
	Report investissement (001)		822 424,78	822 424,78
Reports des résultats du budget Tourisme	Report fonctionnement (002)	105 221,28	157 154,97	51 933,69
	Report investissement (001)	31 356,66	2 663,46	-28 693,20
	Solde	136 577,94	159 818,43	23 240,49
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			3 660 560,89
	Investissement			-1 106 718,38
	Total			2 553 842,51

La clôture du budget tourisme au 24 février 2020, comme prévu dans une délibération précédente implique une reprise des résultats de ce budget dans le budget principal. Ainsi, l'excédent de fonctionnement de 51 933,69€ et le déficit d'investissement de 28 693,2€ sont repris comme tel dans les résultats à affecter.

De plus, il est proposé de reprendre les reste à réaliser suivant :

Reste à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement	3 649 607,81	2 145 800,00	-1 503 807,81
	Solde	3 649 607,81	2 145 800,00	-1 503 807,81

Il n'y a pas de restes à réaliser de fonctionnement. Les engagements non soldés sont traités par rattachements et/ou inscriptions de nouveaux crédits au budget. Les restes à réaliser de dépenses d'investissements sont principalement composés des reports pour les marchés de travaux des opérations en cours (1,1M€ pour le siège, 1,9M€ pour la MSP, 385K€ pour les PAV...) et les restes à réaliser de recettes par les subventions d'investissements pour ces projets (1,25M€) et l'emprunt d'équilibre 2019 (900K€).

Le solde de reste à réaliser à financer est donc de 1 503 807,81€. Le déficit d'investissement total étant de 1 106 718,38€, le besoin de financement total du budget principal est de :
2 581 832,99€

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante :

- Reprise du déficit d'investissement pour la somme de 1 106 718,38€ au compte 001 - dépense investissement ;
- Couvrir le besoin de financement exposé précédemment en prélevant 2 581 832,99€ sur l'excédent de fonctionnement et l'inscrivant au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ;
- Maintenir la somme de 1 078 727,9€ au compte 002 - recette de fonctionnement.

Aussi, il est proposé au Conseil d'adopter les modifications de crédits détaillées dans le budget supplémentaire suivant qui comprennent :

- Les affectations de résultats ;

- Le vote d'une subvention au profit de l'association "Les Amis de la Centauree", d'un montant de 10 000 € aux fins de l'acquisition d'un véhicule adapté au transport de personnes en situation de handicap.

	BP 2020	Variation BS	Nouveaux montants
Dépenses Fonctionnement	15 978 600,00 €	1 103 727,90 €	17 082 327,90 €
65 - Autres charges de gestion courantes			
6574 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres	95 000,00 €	10 000,00 €	105 000,00 €
022 - Dépenses imprévus	115 000,00 €	60 000,00 €	105 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	512 022,00 €	1 033 727,90 €	1 545 749,90 €
Recettes Fonctionnement	15 978 600,00 €	1 103 727,90 €	17 082 327,90 €
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	- €	1 078 727,90 €	1 078 727,90 €
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses			
70841 - Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes	25 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €
Dépenses Investissement	3 453 524,00 €	5 654 239,60 €	9 107 763,60 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	1 106 718,38 €	1 106 718,38 €
27 - Autres immobilisations financières			
27638 - Autres établissements publics	- €	787 913,41 €	787 913,41 €
020 - Dépenses imprévus	- €	110 000,00 €	110 000,00 €
Reste à réaliser 2019 - Dépenses	- €	3 649 607,81 €	3 649 607,81 €
Recettes Investissement	3 453 524,00 €	5 654 239,60 €	9 107 763,60 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	2 581 832,99 €	2 581 832,99 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	512 022,00 €	1 033 727,90 €	1 545 749,90 €
16 - Emprunts et dettes assimilés			
1641 - Emprunt en euros	1 527 422,00 €	- 107 121,29 €	1 420 300,71 €
Reste à réaliser 2019 - Recettes	- €	2 145 800,00 €	2 145 800,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus ;

Vote les modifications de crédits détaillées dans le projet de budget supplémentaire.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-019

Objet : Affectation des résultats 2019 et adoption du budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Transport scolaire

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Comme vu précédemment, les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe transport scolaire sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	1 017 759,84	1 056 157,88	38 398,04
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)		272 188,93	272 188,93
	Report investissement (001)			0,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			310 586,97
	Investissement			0,00
	Total			310 586,97

Il n'y a pas de reports pour ce budget, ni de report de résultat en investissement au vu de l'absence d'opération dans cette section dans ce budget.

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante :

- Maintenir la somme de 310 586,97€ au compte 002 - recette de fonctionnement

En conséquence, il est proposé au Conseil d'adopter les modifications de crédits suivantes :

	BP 2020	Variation BS	Nouveaux montants
Dépenses Fonctionnement	1 263 050,00 €	284 486,97 €	1 547 536,97 €
022 - Dépenses imprévus	- €	94 000,00 €	94 000,00 €
011 - Charges à caractère générales			
6247 - Transport collectif	1 150 000,00 €	110 486,97 €	1 260 486,97 €
6287 - Remboursement de frais	70 000,00 €	10 000,00 €	80 000,00 €
012 - Charges de personnels et frais assimilés			
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	25 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €
65 - Autres charges de gestion			
658 - Charges divers de gestion courantes	5 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €
Recettes Fonctionnement	1 263 050,00 €	284 486,97 €	1 547 536,97 €
77 - Produits exceptionnels			
778 - Autres produits exceptionnels	26 100,00 €	- 26 100,00 €	- €
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	- €	310 586,97 €	310 586,97 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus ;

Vote les modifications de crédits détaillées dans le projet de budget supplémentaire.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-020

Objet : Affectation des résultats 2019 et adoption du budget supplémentaire 2020 - Budget annexe ZAE Les Allues

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Comme vu précédemment, les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE ALLUES sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	182 756,80	182 756,80	0,00
	Investissement	182 756,80	5 347,76	-177 409,04
Report de l'exercice 2018	Fonctionnement (002)			
	Investissement (001)	5 347,76		-5 347,76
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-182 756,80
	Total			-182 756,80

Il n'y a pas de reports pour ce budget.

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante :

- Reprise du déficit d'investissement pour la somme de 182 756,8€ au compte 001 - dépense investissement.

En conséquence, il est proposé d'adopter les modifications de crédits suivantes :

	BP 2020	Variation BS	Nouveaux montants
Dépenses Investissement	360 529,30 €	182 756,80 €	543 286,10 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	182 756,80 €	182 756,80 €
Recettes Investissement	360 529,30 €	182 756,80 €	543 286,10 €
16 - Emprunts et dettes assimilés			
168751 - GFP de rattachement	180 000,00 €	182 756,80 €	362 756,80 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus ;

Vote les modifications de crédits détaillées dans le projet de budget supplémentaire.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-021

Objet : Affectation des résultats 2019 et adoption du budget supplémentaire 2020 - Budget annexe ZAE Champagny

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Comme vu précédemment, les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE CHAMPAGNY sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	452 145,55	454 944,85	2 799,30
	Investissement	437 934,10	452 145,55	14 211,45
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)	2 799,30		-2 799,30
	Report investissement (001)	60 215,20		-60 215,20
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-46 003,75
	Total			-46 003,75

Il n'y a pas de reports pour ce budget.

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante :

- Reprise du déficit d'investissement pour la somme de 46 003,75€ au compte 001 - dépense investissement.

En conséquence, suite à cette reprise de résultat, il est proposé au Conseil d'adopter les modifications de crédits suivantes :

	BP 2020	Variation BS	Nouveaux montants
Dépenses Investissement	544 160,93 €	46 003,75 €	590 164,68 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	46 003,75 €	46 003,75 €
Recettes Investissement	544 160,93 €	46 003,75 €	590 164,68 €
16 - Emprunts et dettes assimilés			
168751 - GFP de rattachement	256 000,00 €	46 003,75 €	302 003,75 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus ;

Vote les modifications de crédits détaillées dans le projet de budget supplémentaire.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-022

Objet : Affectation des résultats 2019 et adoption du budget supplémentaire 2020 - Budget annexe ZAE Bozel

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Comme vu précédemment, les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe ZAE BOZEL sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice 2019	Fonctionnement	309 334,22	343 391,56	34 057,34
	Investissement	123 152,86	131 180,00	8 027,14
Reports de l'exercice 2018	Report fonctionnement (002)	34 057,34		-34 057,34
	Report investissement (001)	131 180,00		-131 180,00
Cumul résultat à affecter en 2020	Fonctionnement			0,00
	Investissement			-123 152,86
	Total			-123 152,86

Il n'y a pas de reports pour ce budget.

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat 2019 de la manière suivante :

- Reprise du déficit d'investissement pour la somme de 123 152,86€ au compte 001 - dépense investissement

En conséquence, suite à cette reprise de résultat, il est proposé au Conseil d'adopter les modifications de crédits suivantes :

	BP 2020	Variation BS	Nouveaux montants
Dépenses Investissement	123 152,86 €	123 152,86 €	246 305,72 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	123 152,86 €	123 152,86 €
Recettes Investissement	123 152,86 €	123 152,86 €	246 305,72 €
16 - Emprunts et dettes assimilés			
168751 - GFP de rattachement	- €	123 152,86 €	123 152,86 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus ;

Vote les modifications de crédits détaillées dans le projet de budget supplémentaire.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-023

Objet : Désaffectation Bennes à ordures ménagères de la compétence OM - Acquisition par la CC Val Vanoise auprès des communes

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

La Communauté de communes Val Vanoise a mené une réflexion relative au redimensionnement des tournées de collecte sur l'ensemble du territoire et sur la mise à niveau du parc de véhicules du service. Cette réflexion aboutit à mettre en oeuvre plusieurs mesures :

- Moderniser la flotte de camion bennes à ordures ménagères en faveur de véhicules plus récents et fiables ;
- Assurer un renouvellement de chaque véhicule plus régulier et limiter leur utilisation à 7 années à compter de leur mise en service ;
- Orienter la gestion de la flotte vers de la location plutôt que de l'acquisition.

Suite à cette réflexion, la Communauté de communes Val Vanoise a dressé une liste de tous les véhicules pouvant être cédés car jugés trop anciens et coûteux en réparations. Cette liste est la suivante :

❖ Commune des Allues

- Camion grue 8*4 MAN immatriculé BD 919 WE, mise en circulation 29/11/2010,
- Camion grue 8*4 MERCEDES immatriculé 8066 VG 73, mise en circulation 14/06/2005,

❖ Commune de Courchevel

- BOM 2910 VF 73 6*2 26T, MERCEDES MANJOT, mise en circulation 10/02/2005,
- BOM 9265 VQ 73 6*2 26T, MERCEDES SEMAT, mise en circulation 04/01/2007,
- BOM 5452 TS 73 BOM CARTON 4*4 15T, MERCEDES EUROVOIRIE, mise en circulation 15/01/2003,

Aussi, il est proposé de désaffecter ces biens listés ci-dessus qui, jusqu'à présent, étaient affectés à l'exercice de la compétence Collecte des ordures ménagères. Il convient par suite de décider la vente, par les communes à la Communauté de communes de ces biens à l'euro symbolique.

Ces véhicules seront par la suite vendus au plus offrant.

Il est donc proposé au Conseil :

- D'APPROUVER la désaffectation des biens listés ci-dessus de la compétence ordures ménagères et leur retour aux communes concernées ;
- D'AUTORISER le président à signer les procès verbaux correspondants ;
- D'APPROUVER leur acquisition à l'euro symbolique auprès des communes concernées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la désaffectation des biens listés ci-dessus de la compétence ordures ménagères et leur retour aux communes concernées ;

AUTORISE le président à signer les procès verbaux correspondants ;

APPROUVE leur acquisition à l'euro symbolique auprès des communes concernées.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-024

Objet : Prestation de désamiantage du cabinet médical - Exonération de pénalités

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

En prévision du chantier de réorganisation du siège de la CCVV et suite au diagnostic amiante du bâtiment réalisé par le bureau d'études CDIM, une consultation a été lancée pour les travaux de désamiantage du bâtiment existant le 28 juin 2019. Après analyse des offres, l'entreprise DRA (Désamiantage Rhône-Alpes) a été choisie pour réaliser ces travaux. Le marché a été notifié le 2 août 2019 avec un délai de réalisation des travaux de 11 semaines.

Après une réunion de préparation le 27 août 2019 pour présenter le plan de retrait, le chantier a démarré le 30 septembre 2019 conformément à la réglementation actuelle qui impose un délai incompressible de 1 mois entre la transmission du plan de retrait et le démarrage du chantier.

L'ordre de service de démarrage du chantier prévu au CCAP n'a pas été réalisé. Dans ce cas de figure, le délai de réalisation des travaux est calculé à partir de la date de notification du marché.

Suite à des doutes sur la présence d'amiante sur les arbalétriers du niveau R+1 lors de la réunion de chantier 8 octobre 2019, un avis complémentaire est demandé au diagnostiqueur Amiante. Des travaux supplémentaires ont donc été demandés à l'entreprise DRA nécessitant la rédaction d'un avenant au plan de retrait et un délai supplémentaire de travaux estimé à 1 mois.

Le désamiantage a été terminé par DRA le 12 novembre et ce, conformément aux exigences de la maîtrise d'ouvrage. Celles-ci comprenaient les prestations supplémentaires sollicitées directement auprès de l'entreprise. Faute d'ordre de service, les délais de réalisation octroyés à DRA n'ont pas été recalculés, générant automatiquement des pénalités de retard d'un montant de 19 600 €, équivalent à 49 jours de retard.

Compte tenu du fait que la prolongation de cette mission est exclusivement imputable à Val Vanoise et en l'absence de tout manquement de la part de DRA, il est proposé d'accorder à DRA une exonération portant sur des pénalités d'un montant de 19 600 €, équivalent à 49 jours de retard.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde à l'entreprise DRA une exonération portant sur des pénalités d'un montant de 19 600 €, équivalent à 49 jours de retard.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-025

Objet : Marché subséquent pour la création de PAV au Planay - Exonération de pénalités

Rapporteur : Jean-Baptiste MARTINOT

Le marché relatif à la création de PAV incluant des conteneurs semi-enterrés (CSE) au Planay a été notifié le 1er septembre 2017 au groupement SCHILTE TP/CLT pour un montant de 76 846,93 € TTC. Le délai initial de réalisation du chantier était de 90 jours. Le délai de réalisation a été reporté à deux reprises par avenant pour une fin de chantier annoncée le 22 juin 2018.

La prise de possession effective du PAV (ouverture des CSE aux usagers) a eu lieu 4 décembre 2017 en l'absence d'enrobés et de la signalisation. Un procès-verbal de réception a été réalisé le 29 janvier 2020 intégrant des réserves concernant le marquage au sol et un panneau à redresser. Ces réserves seront levées avant le 29 mai 2020 conformément au procès-verbal de réception des travaux.

Compte-tenu du déroulement de ces opérations, Val Vanoise est en principe tenue d'appliquer des pénalités de retard sur ce marché à hauteur de 48 600 € pour un retard de 486 jours.

Compte-tenu de la prise de possession effective du PAV dans les délais annoncés dans le cadre du marché et en l'absence de tout manquement de la part du titulaire du marché, il est proposé au Conseil d'accorder au groupement SCHILTE TP/CLT une exonération portant sur la totalité des pénalités, soit la somme de 48 600 € équivalent à un retard de 486 jours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde au groupement SCHILTE TP/CLT une exonération portant sur la totalité des pénalités, soit la somme de 48 600 € équivalent à un retard de 486 jours.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_26-DE

Date délib.	Filière	Cadres d'emplois et grades	Libellé emploi	Nombre de poste existant	Tps travail	Catég.	Possibilité recrutement contractuel (Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)	Nature des fonctions	Niveau de recrutement (classement titre ou diplôme)	Niveau de rémunération IM min / max	
3-juin-19	Administrative	Attachés territoriaux (tous grades)	Directeur général des services	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Direction générale - niveau stratégique	Niveau II ou équivalent	388 / 798	
3-juin-19	Administrative	Attachés territoriaux (tous grades)	Directeur de ressources	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Direction - pilotage politique RH		388 / 798	
3-juin-19	Administrative	Attachés territoriaux (tous grades)	Directeur de l'enfance	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Direction - pilotage politique Enfance		388 / 798	
3-juin-19	Administrative	Attachés territoriaux (tous grades)	Responsable administratif	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Encadrement service administratif		388 / 798	
3-juin-19	Administrative	Attachés territoriaux (tous grades)	Responsable Finances	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Pilotage politique Finances - encadrement intermédiaire		388 / 798	
3-juin-19	Administrative	Attachés, rédacteurs territoriaux (tous grades)	Responsable RH	1	35h	A ou B	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Pilotage politique RH - encadrement intermédiaire		343 / 798	
3-juin-19	Administrative	Attachés, rédacteurs territoriaux (tous grades)	Responsable Achats et commande publique	1	35h	A ou B	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Pilotage politique Achats - encadrement intermédiaire		343 / 587	
3-juin-19	Administrative	Rédacteurs territoriaux (tous grades)	Responsable Vallée de Bozel Tourisme	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	Pilotage politique Tourisme - encadrement intermédiaire	Niveau VI ou équivalent ou expérience significative	343 / 587	
3-juin-19	Administrative	Rédacteurs territoriaux (tous grades)	Responsable adm. et financier	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	DST - Référent Ressources		343 / 587	
16-sept.-19	Administrative	Rédacteurs territoriaux (tous grades)	Responsable adm. et financier	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	Direction Enfance - Référent Ressources		343 / 587	
16-sept.-19	Administrative	Rédacteurs territoriaux (tous grades)	Responsable moyens internes	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	Systèmes d'informations - logistique générale		343 / 587	
3-juin-19	Administrative	Adjoint administratifs (tous grades)	Chargé d'accueil	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Siège CCVV		326 / 466	
3-juin-19	Administrative	Adjoint administratifs (tous grades)	Chargé d'accueil Vallée de Bozel Tourisme	1	28h	C	art. 3-1, 3-2	Office du tourisme - Accueil du public		326 / 466	
3-juin-19	Administrative	Adjoint administratifs (tous grades)	Gestionnaire RH	2	35h	C	art. 3-1, 3-2	Gestion de la paie et des carrières		326 / 466	
3-juin-19	Administrative	Adjoint administratifs (tous grades)	Gestionnaire finances	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Gestion financière et comptable		326 / 466	
3-juin-19	Administrative	Adjoint administratifs (tous grades)	Chargé du courrier	1	10h	C	art. 3-1, 3-2	Enregistrement et diffusion du courrier arrivée		327 / 466	
3-juin-19, 9-déc-19	Technique	Ingénieurs et techniciens territoriaux (tous grades)	Directeur des services techniques	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Direction - pilotage services techniques		Niveau II ou équivalent	343 / 798
3-juin-19	Technique	Ingénieurs territoriaux (tous grades)	Responsable des bâtiments	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Patrimoine - entretien et maintenance	388 / 798		
3-juin-19, 9-déc-19	Technique	Ingénieurs et techniciens territoriaux (tous grades)	Responsable d'exploitation	1	35h	A ou B	art. 3-1, 3-2	Coordination collecte OM - encadrement intermédiaire	Niveau IV ou équivalent ou expérience significative	343 / 798	
3-juin-19	Technique	Techniciens territoriaux (tous grades)	Chargé de mission GEMAPI / ISDI	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	Pilotage programmation et travaux GEMAPI		343 / 587	
3-juin-19	Technique	Techniciens territoriaux (tous grades)	Responsable VRD et bâtiments	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	VRD et PAV - Programmation et travaux		343 / 587	
3-juin-19	Technique	Techniciens territoriaux (tous grades)	Chargé d'études	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	Suivi des ressources OM et marchés PAV		343 / 587	
3-juin-19	Technique	Techniciens territoriaux (tous grades)	Technicien Environnement	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	Pilotage programmation et travaux environnement		343 / 587	
16-sept.-19	Technique	Agents de maîtrise, adjoints techniques (tous grades)	Chef d'équipe	3	35h	C	art. 3-1, 3-2	Collecte OM - encadrement d'équipe	Niveau IV ou équivalent ou expérience significative	331 / 495 326 / 466	
3-juin-19	Technique	Agents de maîtrise, adjoints techniques (tous grades)	Chef d'équipe précollecte	2	35h	C	art. 3-1, 3-2	Collecte OM - encadrement d'équipe		331 / 495 326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Chauffeur OM	8	35h	C	art. 3-1, 3-2	Collecte OM - chauffeur tournées	Niveau IV ou équivalent ou expérience significative	326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Chauffeur Précollecte	2	35h	C	art. 3-1, 3-2	Collecte OM - chauffeur et précollecte		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Rippeur	7	35h	C	art. 3-1, 3-2	Collecte - prélèvement bacs		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Agent de précollecte	5	35h	C	art. 3-1, 3-2	Gestion quai de transfert		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Gardiennage déchetterie	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Exploitation déchetterie - accueil usagers		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Animateur tri	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Animation et développement politique de tri		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Agent maintenance bâtiments	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Entretien patrimoine		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Animateur	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Animation politique Enfance - accueil de loisirs		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Agent d'entretien	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Animation politique Enfance - accueil de loisirs		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Agent d'entretien	1	35h	C	art. 3-1, 3-2	Entretien patrimoine / locaux		326 / 466	
3-juin-19	Technique	Adjointes techniques (tous grades)	Agent d'entretien	1	25h	C	art. 3-1, 3-2	Entretien patrimoine / locaux		326 / 466	
3-juin-19	Animation	Animateurs (tous grades)	Responsable jeunesse / culture	1	35h	B	art. 3-1, 3-2	Animation politique culturelle - jeunesse		Niveau IV ou équivalent ou expérience significative	343 / 587
16-septembre	Animation	Animateurs (tous grades)	Responsable ALSH	3	35h	B	art. 3-1, 3-2	Responsable de site - encadrement intermédiaire		Niveau VI ou équivalent ou expérience significative	B 343 / 587

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



3-juin-19	Animation	Adjoint d'animations (tous grades)	Responsable adjoint ALSH	3	35h	C	art. 3-1, 3-2	Responsable de site - encadrement intermédiaire	Niveau VI ou équivalent ou expérience significative	ID : 073-200040798-20200224-2020_26-DE	326 / 466
24-févr.-20	Animation	Adjoint d'animations (tous grades)	Animateur	8	35h	C	art. 3-1, 3-2	Animation politique Enfance - accueil de loisirs		326 / 466	
3-juin-19	Animation	Adjoint d'animations (tous grades)	Animateur	1	28,86h	C	art. 3-1, 3-2	Animation politique Enfance - accueil de loisirs	Niveau IV ou équivalent ou expérience significative		326 / 466
3-juin-19	Animation	Adjoint d'animations (tous grades)	Animateur	1	21,26h	C	art. 3-1, 3-2	Animation politique Enfance - accueil de loisirs		326 / 466	
3-juin-19	Animation	Adjoint d'animations (tous grades)	Animateur	2	28h	C	art. 3-1, 3-2	Animation politique Enfance - accueil de loisirs		365 / 608	
3-juin-19	Sociale et médico-sociale	EJE (tous grades)	Directeur adjoint de l'enfance	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Direction - pilotage politique Enfance	Niveau IV ou équivalent ou expérience significative		365 / 608
3-juin-19	Sociale et médico-sociale	EJE (tous grades)	Responsable du RAM	1	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Responsable de site - encadrement intermédiaire		365 / 608	
3-juin-19	Sociale et médico-sociale	Puéricultrices, Infirmiers, EJE (tous grades)	Responsable de crèche	5	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Responsable de site - encadrement intermédiaire		365 / 608	
24-févr.-20	Sociale et médico-sociale	Puéricultrices, Infirmiers, EJE (tous grades)	Responsable adjoint de crèche	4	35h	A	art. 3-1, 3-2, 3-3.2°	Adjoint Responsable de site - encadrement intermédiaire		365 / 608	
3-juin-19	Sociale et médico-sociale	Auxiliaires de puériculture, agents sociaux (tous grades)	Assistante petite enfance	28	35h	C	art. 3-1, 3-2	Animation politique Enfance - accueil enfants	Niveau VI ou équivalent ou expérience significative		326 / 466

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-026

Objet : Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Rémy OLLIVIER

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

Date délib.	N° poste	Filière	Cadres d'emplois et grades	Libellé emploi	tps travail	Catég.
3-juin-19	AN1.3	Animation	Animateurs ou adjoints d'animation (tous grades)	Responsable ALSH	35h	B ou C
Proposition : Limitation des cadres d'emplois concernés à la catégorie B (site de Bozel)						
3-juin-19	AN1.4	Animation	Animateurs ou adjoints d'animation (tous grades)	Responsable ALSH	35h	B ou C
Proposition : Limitation des cadres d'emplois concernés à la catégorie B (site de Courchevel le Praz)						
3-juin-19	S3.1	Sociale et médico-social	Agent social, Puéricultrices, Infirmiers, EJE (tous grades)	Responsable adjoint de crèche	35h	C, A
Proposition : Limitation du cadre d'emplois concerné à la catégorie A (EMA du Praz)						
24-fév-20	AN2.15	Animation	Adjoints d'animations (tous grades)	Animateur	35h	C
Proposition : Pérennisation d'un emploi non permanent et modification temps de travail (de 32,53h à 35h hebdomadaire) - site de Bozel						
24-fév-20	S2.7	Sociale et médico-social	Puéricultrices, Infirmiers, EJE (tous grades)	Responsable adjoint de crèche	35h	A
Proposition : Création poste responsable adjoint EMA de Bozel suite ouverture du service						

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté de communes Val Vanoise.

Le tableau des emplois permanents tel qu'il résulte de ces modifications est joint en annexe du présent rapport.

Le Conseil est invité à approuver ces dispositions et le tableau des emplois permanents ainsi modifié.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, 3-2 et 3-3,

Approuve les modifications du tableau des emplois permanents proposées ci-dessus ;

Adopte le tableau des emplois permanents tel qu'il résulte de ces dispositions,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté de communes Val Vanoise.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020

Berser
Levrault

ID : 073-200040798-20200224-2020_26-DE

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le 06/03/2020



ID : 073-200040798-20200224-2020_27-DE

N° d'emploi	Type contrat	Libellé emploi	Temps de travail	Cadres d'emplois et grades	Motif recrutement (Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)	Nature des fonctions	Début de contrat	Fin de contrat	Site
Filière animation									
NP-An1.42	Accroissement act.	Animateur	2,9h	Adjoints d'animations (tous grades)	art. 3, 1°, 3, 2°	Séjours / accueil de loisirs	11/02/2019	05/07/2020	ALSH BOZEL
NP/2020/113	Accroissement act.	Assistant petite enfance	35h	Auxiliaires de puériculture, agents sociaux (tous grades)	art. 3, 1°, 3, 2°	Animation politique Enfance - accueil enfants	01/09/2020	29/08/2021	EMA BOZEL
NP/2020/114	Accroissement act.	Assistant petite enfance	35h	Auxiliaires de puériculture, agents sociaux (tous grades)	art. 3, 1°, 3, 2°	Animation politique Enfance - accueil enfants	01/09/2020	29/08/2021	EMA BOZEL
NP/2020/115	Accroissement act.	Assistant petite enfance	35h	Auxiliaires de puériculture, agents sociaux (tous grades)	art. 3, 1°, 3, 2°	Animation politique Enfance - accueil enfants	01/09/2020	29/08/2021	EMA BOZEL

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-027

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Rapporteur : Rémy OLLIVIER

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents notamment :

- sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.
- sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Délibération n°2020-027

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Ainsi, il est proposé au Conseil de créer les emplois non permanents figurant dans le tableau joint en annexe du présent rapport.

Monsieur le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Conseil est invité à voter la création des emplois non permanents dans les conditions ci-dessus présentées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Approuve la création des emplois non permanents dans les conditions ci-dessus présentées.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté de communes Val Vanoise.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-028

Objet : Délibération n°2018/03/040 du 12 mars 2018 relative au RIFSEEP - correction d'une erreur matérielle

Rapporteur : Rémy OLLIVIER

Par délibérations n°2018/03/040 du 12 mars 2018 et 2019/111 du 9 décembre 2018, le Conseil communautaire a actualisé le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en référence aux corps et services de l'Etat.

Ce nouveau régime indemnitaire trouve à s'appliquer, en vertu de l'article 1- bénéficiaires, de la délibération, aux cadres d'emplois suivants : attachés, rédacteurs, animateurs, adjoints administratifs, agents sociaux, adjoints d'animations, adjoints techniques et agents de maîtrise.

Si l'article 4.1 - Montant annuel de l'IFSE par cadre d'emploi mentionne l'ensemble des bénéficiaires ci-dessus, l'article 5 détaillant les bénéficiaires du CIA (complément indemnitaire annuel) omet de mentionner les cadres d'emplois de la filière technique.

Il est proposé de corriger cette erreur matérielle et d'étendre la faculté de verser le CIA à l'ensemble des cadres d'emplois de la filière technique soumis au RIFSEEP et notamment : adjoints techniques territoriaux, agents de maîtrise.

Les montants annuels maximums applicables sont étendus à la filière technique selon les plafonds suivants :

GROUPES	Montants annuels MAXIMUM du CIA (€)
ATTACHES	
A1	8 520 €
A2	7 500 €
A3	6 000 €
A4	3 640 €
RÉDACTEURS / ANIMATEURS	
B1	3 972 €
B2	3 640 €
B3	3 326 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS/AGENTS SOCIAUX/ADJOINTS D'ANIMATION/ADJOINTS TECHNIQUES/AGENTS DE MAÎTRISE	
C1	2 520 €
C2	2 480 €
C3	2 400 €
C4	2 400 €

Le Conseil est invité à approuver cette disposition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Approuve la correction de la délibération n°2018/03/040 du 12 mars 2018 relative au RIFSEEP selon les dispositions présentées ci-dessus.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-029

Objet : Mandatement du Centre de Gestion de la FPT de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Rapporteur : Rémy OLLIVIER

M. OLLIVIER expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la Communauté de communes Val Vanoise des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1er janvier 2021, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité

Délibération n°2020-029

Objet : Mandatement du Centre de Gestion de la FPT de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc ...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,

- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de Val Vanoise,
- que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas Val Vanoise, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat.

Aussi, il est proposé au Conseil de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la Communauté de communes Val Vanoise, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés ou non affiliés à la CNRACL ;
- Charger le Président de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de Val Vanoise, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Approuve l'ensemble de ces dispositions.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN



Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-030

Objet : Prestation sociale complémentaire - Mandatement du Centre de Gestion de la FPT de la Savoie en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Rapporteur : Rémy OLLIVIER

L'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit que l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Au terme de l'article 2 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale

Délibération n°2020-030

Objet : Prestation sociale complémentaire - Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent apporter leur participation :

- soit au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et des risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé »,
- soit au titre des risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance ».
- ou pour les deux.

Le montant accordé par Val Vanoise peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise, en son article 25 les centres de gestion à « conclure avec un des organismes mentionné au I de l'article 88-2 une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article ».

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Prévoyance ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la Communauté de communes Val Vanoise conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le Cdg73.

Le montant de la participation que l'établissement versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité technique.

Le Conseil communautaire est invité à :

- S'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » ;
- Mandater le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour ce risque ;
- S'engager à communiquer au Centre de gestion de la Savoie les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause ;
- Prendre acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Cdg73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, Val Vanoise aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Cdg73.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Approuve l'ensemble de ces dispositions.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-031

Objet : Demande de subvention LEADER pour les ateliers itinérants du RAM

Rapporteur : Armelle ROLLAND

Dans le cadre de la politique petite enfance de Val Vanoise, le Relais d'Assistante(s) Maternelle(s) (RAM) poursuit son offre d'ateliers itinérants sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Il s'agit de proposer aux assistantes maternelles et aux familles des temps de rencontre et des ateliers d'éveil. L'axe pédagogique souhaité pour 2020 est l'ouverture culturelle avec l'organisation de séances d'initiation à l'éveil musical, de modelage, cirque, art, langue des signes et spectacles). Chaque commune membre de l'intercommunalité est visitée au moins quatre fois dans l'année.

Le budget de l'opération est estimé à 16 000 €. Aussi, la Communauté de communes souhaite solliciter une aide financière auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER (FEADER) à hauteur de 80% soit 12 800 euros.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'AUTORISER le président à déposer le dossier de demande de subvention;
- le cas échéant, de l'AUTORISER également à signer toutes les conventions nécessaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Autorise le président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les conventions nécessaires.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-032

Objet : Approbation du projet éducatif de Val Vanoise

Rapporteur : Armelle ROLLAND

Le projet éducatif "Grandir et s'épanouir en Val Vanoise" a vu le jour en 2020 après une concertation et une définition des objectifs éducatifs en commission enfance le 28 mai 2018 puis une validation du projet global en commission enfance le 7 février 2020.

Outil évolutif au service d'une politique enfance-jeunesse en perpétuelle co-construction, ce projet fixe le cap de la mise en oeuvre de la politique de Val Vanoise par ses acteurs au sein de ses nombreuses structures. De la petite enfance à l'adolescence, nos équipes proposent à chacun des accueils et activités adaptés à leurs besoins et leurs envies. Notre projet éducatif met notamment l'accent sur la sécurité affective, le développement des compétences psycho-sociales, l'autonomie et la citoyenneté. Il s'agit pour nous d'un véritable enjeu et nous sommes convaincus que les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse contribuent au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire. La cohésion de l'ensemble de nos services, la cohérence de nos actions qui en découle et l'implication des parents dans nos structures sont en effet les piliers de la politique

Délibération n°2020-032

Objet : Approbation du projet éducatif de Val Vanoise

enfance-jeunesse de Val Vanoise. Les valeurs de solidarité, respect et tolérance animent nos équipes au quotidien et les guident dans la mise en oeuvre des cinq objectifs éducatifs stratégiques définis dans ce projet:

- Accueillir les enfants dans des conditions idéales de sécurité physique et affective;
- Accompagner les enfants vers l'autonomie dans le respect de leur évolution individuelle et dans la bienveillance;
- Organiser la vie en collectivité dans le respect des besoins de chacun;
- Participer à l'émancipation de chaque enfant et le préparer à devenir un citoyen respectueux et responsable;
- Valoriser le rôle des parents et construire une relation de qualité avec eux.

Nous sommes convaincus que l'engagement de chacun permettra de faire vivre ces objectifs et de contribuer à la qualité éducative de notre territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil :

- d'APPROUVER le projet éducatif "Grandir et s'épanouir en Val Vanoise".

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Approuve le projet éducatif "Grandir et s'épanouir en Val Vanoise" tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-033

Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour les travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre la renouée du Japon pour l'année 2020

Rapporteur : René RUFFIER-LANCHE

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de communes Val Vanoise est notamment chargée de mettre en oeuvre :

- Des opérations d'entretien des cours d'eau non domaniaux ;
- Des opérations de lutte contre les espèces invasives et tout particulièrement la renouée du Japon.

A ce titre, Val Vanoise a mis en place une programmation pluriannuelle de restauration pour intervenir sur les secteurs les plus sensibles.

Sur l'année 2019, les dépenses ont été les suivantes :

- Entretien des cours d'eau : 63 084,60 €TTC

Délibération n°2020-033

Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour les travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre la renouée du Japon pour l'année 2020

- Lutte contre la renouée du Japon : 23 568, 00 € TTC

Le budget prévisionnel de l'année 2020 est le suivant :

Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Total des Dépenses
Entretien des cours d'eau	64 000 € TTC	89 000 € TTC
Lutte contre les espèces invasives	25 000 € TTC	

Pour information, la subvention du Département en 2019 correspondait à 9% du montant de l'opération.

Pour 2020, compte tenu de l'absence d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) d'entretien des cours d'eau sur le territoire de Val Vanoise, l'Agence de l'Eau ne versera pas de subvention pour les travaux réalisés.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette demande de subvention concernant les travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre la renouée du Japon et à autoriser le président à signer toute pièce nécessaire à sa présentation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Autorise le président à formuler une demande de subvention concernant les travaux d'entretien des cours d'eau et de lutte contre la renouée du Japon pour l'année 2020 ;

Autorise le président à signer toute pièce nécessaire à sa présentation.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-034

Objet : Avis relatif au projet de reprise de la piste des Jockeys, de création de la retenue de la Loze et de réaménagement du Stade de Slalom à Courchevel

Rapporteur : René RUFFIER-LANCHE

Dans le cadre des championnats du monde de ski 2023 à Méribel et Courchevel, des aménagements sont nécessaires pour pouvoir recevoir cet événement. La commune de Courchevel souhaite aménager la piste des Jockeys pour une homologation FIS, créer une retenue au niveau de la Loze à destination de l'alimentation du réseau de neige de culture et réaliser une restructuration du stade de slalom Emile ALLAIS.

Le projet global nécessite des déplacements de matériaux très importants. Il faut noter que les déblais et remblais seront à l'équilibre à l'échelle de l'opération. Cette opération n'aura donc aucun impact sur la gestion des ISDI existantes et gérées par la Communauté de communes.

Au niveau hydrogéologique, le rapport du bureau d'études SAGE précise qu'aucun cours d'eau ne passe au droit ou à proximité du projet de la retenue de la Loze. Le projet n'est donc pas concerné par un risque de crues ou de laves torrentielles.

Concernant la compétence GEMAPI, le secteur à aménager n'a pas vocation à avoir des conséquences sur les ouvrages de protection existants en cours d'étude en prévision de la régularisation des systèmes d'endiguement.

D'autre part, la création de plan d'eau à usage strictement anthropique ne relève pas de la compétence GEMAPI.

Dans son arrêté du 16 décembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique relatif à ce projet, le Préfet de Savoie requiert l'avis motivé de la Communauté de communes Val Vanoise.

Aussi, le Conseil est invité à donner un avis favorable au projet de la commune de Courchevel tel que présenté en annexe de la présente note.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Emet un avis favorable au projet de la commune de Courchevel tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-035

Objet : Compétence relative à la promotion du tourisme - Demande d'avis de la commune des Allues

Rapporteur : Thierry MONIN

Le code général des collectivités territoriales, en son article L5214-16 modifié par l'article 16 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dispose que "(...) les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme (...) peuvent décider, par délibération et après avis de l'organe délibérant de la communauté de communes, de conserver ou de retrouver l'exercice de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme". L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale rend son avis dans un délai de trois mois à compter de sa saisine par la commune concernée. A défaut, l'avis est réputé rendu. La communauté de communes conserve, concurremment avec ladite commune et sur le territoire de cette dernière, l'exercice de cette même compétence, à l'exclusion de la création d'offices de tourisme."

Par délibération en date du 18 février 2020, la commune des Allues indique à la communauté de communes qu'elle souhaite retrouver l'exercice de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme".

Aussi, elle sollicite l'avis du Conseil communautaire sur cette perspective.

Le Conseil est donc invité à rendre un avis favorable à la demande de la commune des Allues.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Emet un avis favorable à la demande de la commune des Allues.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-036

Objet : Compétence relative à la promotion du tourisme - Demande d'avis de la commune de Brides-les-Bains

Rapporteur : Thierry MONIN

Le code général des collectivités territoriales, en son article L5214-16 modifié par l'article 16 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dispose que "(...) les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme (...) peuvent décider, par délibération et après avis de l'organe délibérant de la communauté de communes, de conserver ou de retrouver l'exercice de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme". L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale rend son avis dans un délai de trois mois à compter de sa saisine par la commune concernée. A défaut, l'avis est réputé rendu. La communauté de communes conserve, concurremment avec ladite commune et sur le territoire de cette dernière, l'exercice de cette même compétence, à l'exclusion de la création d'offices de tourisme."

Par délibération en date du 5 février 2020, la commune de Brides-les-Bains indique à la communauté de communes qu'elle souhaite retrouver l'exercice de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme".

Aussi, elle sollicite l'avis du Conseil communautaire sur cette perspective.

Le Conseil est donc invité à rendre un avis favorable à la demande de la commune des Brides-les-Bains.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Emet un avis favorable à la demande de la commune Brides-les-Bains.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 17

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-037

Objet : Compétence relative à la promotion du tourisme - Demande d'avis de la commune de Champagny-en-Vanoise

Rapporteur : Thierry MONIN

Le code général des collectivités territoriales, en son article L5214-16 modifié par l'article 16 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dispose que "(...) les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme (...) peuvent décider, par délibération et après avis de l'organe délibérant de la communauté de communes, de conserver ou de retrouver l'exercice de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme". L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale rend son avis dans un délai de trois mois à compter de sa saisine par la commune concernée. A défaut, l'avis est réputé rendu. La communauté de communes conserve, concurremment avec ladite commune et sur le territoire de cette dernière, l'exercice de cette même compétence, à l'exclusion de la création d'offices de tourisme."

Par délibération en date du 22 janvier 2020, la commune de ~~Champagny-en-Vanoise~~ indique à la communauté de communes qu'elle souhaite retrouver l'exercice de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme".

Aussi, elle sollicite l'avis du Conseil communautaire sur cette perspective.

Le Conseil est donc invité à rendre un avis favorable à la demande de la commune des Champagny-en-Vanoise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Emet un avis favorable à la demande de Champagny-en-Vanoise.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-038

Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Savoie pour l'organisation du weekend des Trails Bozel – Mont Jovet

Rapporteur : Thierry MONIN

Dans le cadre des missions de Vallée de Bozel Tourisme dont l'organisation d'événements, Vallée de Bozel Tourisme met en œuvre l'organisation du week end des Trails de Bozel – Mont Jovet. Ce weekend a pour but de promouvoir la destination et d'attirer la clientèle sur une période dite « aile de saison » (3ème weekend de juin). L'événement comporte aujourd'hui 4 courses, une marche gourmande et les courses enfants. Au fil des années ce weekend s'est inscrit dans le calendrier des traileurs et s'est fait connaître auprès des locaux (Auvergne-Rhône-Alpes) et à travers la France.

Le budget de l'événement est de 30 700 € dont 17 600 € financé par Val Vanoise. Ainsi, la Communauté de communes souhaite solliciter une aide financière auprès du Département de la Savoie dans le cadre des aides pour l'organisation d'événements sportifs.

Il est proposé au Conseil :

- D'AUTORISER le président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- Le cas échéant, de l'AUTORISER également à signer tous les documents nécessaires à la présentation de cette demande.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Autorise le président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à la présentation de cette demande.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le lundi 24 février 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire salle des tilleuls à Bozel sous la présidence de Monsieur Thierry MONIN.

Présents :

Michelle SCHILTE, Florence SURELLE, Josette RICHARD, Jean-Baptiste MARTINOT, Thierry MONIN, Sylvain PULCINI, Philippe MUGNIER, Rémy OLLIVIER, Jean-René BENOÎT, Armelle ROLLAND, Thierry RUFFIER DES AIMES, Sandra ROSSI, Yves PACCALET, Jean-Pierre LATUILLIERE, Stéphanie AMIEZ.

Ayant respectivement donné pouvoir de voter en leur nom :

Thierry CARROZ à Florence SURELLE, Patrick MUGNIER à Philippe MUGNIER, Jenny APPOLONIA à Jean-baptiste MARTINOT

Excusés :

Thierry CARROZ, Patrick MUGNIER, Jenny APPOLONIA, Laurette COSTES, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Bernard FRONT, Guillaume BRILAND, Philippe BOUCHEND'HOMME, Jean-Marc BELLEVILLE, Michel LEGER, René RUFFIER-LANCHE.

Secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MARTINOT

Nombre de membres en exercice : 26 | Nombre de membres présents : 15 | Nombre de votants : 18

Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2020-039

Objet : Inscription des parcours de VTT VAE de Val Vanoise au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie (PDESI)

Rapporteur : Thierry MONIN

A l'occasion du projet VTT VAE initié par l'APTV, l'APTV souhaite inscrire les parcours sélectionnés au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie (PDESI).

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport.

Ce plan a vocation à intégrer les espaces, sites et itinéraires touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de

manière durable et concertée. A terme le PDESI73 a pour ambition d'être la victime des activités outdoor en Savoie.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- qualification des infrastructures et services sur site ;
- pérennisation de la pratique et des parcours (maîtrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...);
- mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation...).

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire l'ensemble des parcours VTT VAE de Val Vanoise au PDESI 73.

Ainsi, le Conseil est invité à :

- APPROUVER le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours de VTT VAE de Val Vanoise.
- S'ENGAGER à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires et la qualité des équipements (entretien et suivi des parcours, chemins et balises) de la portion des tracés Bozel - Montagny et Bozel - Feissons sur Salins (Chemin des Vignes) qui incombent à Val Vanoise. La qualité des équipements des autres parcours sera garantie dans le temps par les communes qui auront en charge l'entretien et le suivi des parcours, chemins et balises.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

APPROUVE le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours de VTT VAE de Val Vanoise ;

S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires et la qualité des équipements (entretien et suivi des parcours, chemins et balises) de la portion des tracés Bozel - Montagny et Bozel - Feissons sur Salins (Chemin des Vignes) qui incombent à Val Vanoise.

Fait et délibéré à Bozel, en séance le 24 février 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Thierry MONIN

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.